

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2020

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Développement et exploitation du réseau public
de distribution d'électricité

Fourniture d'électricité aux
tarifs réglementés de vente

Nous avons le plaisir de vous faire part du compte-rendu annuel d'activité de votre concession pour l'année 2020, établi conformément au cahier des charges de concession.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

SOMMAIRE

Éditorial	4
Le service public de l'électricité	6
L'organisation du concessionnaire	8
Les chiffres clés de la concession	10
Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire	14
1. La présence d'Enedis sur votre territoire	16
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	62
3. Mieux servir nos clients	96
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	132
Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis	161
Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire	174
1. Faits marquants 2020 et perspectives 2021	176
2. Les clients de la concession	194
3. La qualité du service rendu aux clients	202
4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	238
5. Les éléments financiers de la concession	262
Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF	267

CONCERNANT LA MISSION CONFIEE À ENEDIS,

2020... Année 1 du Coronavirus. La distribution publique d'électricité a pleinement démontré sa capacité d'adaptation. Dans cette situation, toutes les équipes d'Enedis, de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais, des services de l'Etat, des collectivités Locales et des acteurs économiques ont travaillé ensemble pour être au rendez-vous des attendus sanitaires et économiques. C'est aussi ça la force du modèle de distribution d'électricité, faire face aux crises pas forcément climatiques.



Jérôme MARKIEWICZ
Directeur Territorial Pas-de-Calais

Les équipes d'Enedis n'ont jamais cessé d'exploiter le réseau, et se sont mises en ordre de bataille pour réinvestir au plus vite en sortie du premier confinement, en lien étroit avec les entreprises partenaires, les services de l'Etat et bien-sûr la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais qui a su s'organiser pour tenir les programmes travaux dont elle a la maîtrise d'ouvrage. Cette mobilisation a notamment permis d'assurer une grande majorité des chantiers du programme travaux délibéré que nous avions prévu.

2020 ... Année 1 du contrat de concession. L'occasion de travailler ensemble, de mettre en place le nouveau système de gouvernance et de suivi, de mettre en accord les indicateurs, de mesurer les engagements pris dans le premier Plan Pluriannuel d'Investissements et dans le Schéma Directeur des Investissements. Les points de sortie 2020, techniques et financiers, ont été maîtrisés et sont en ligne avec les ambitions du PPI 1 malgré les difficultés engendrées par la pandémie, tant sanitaires que techniques.

2020... Année 1 des nouveaux exécutifs au sein des collectivités territoriales. L'occasion de travailler ensemble pour qu'Enedis puisse pleinement apporter sa contribution et accompagner les différents projets des collectivités tant sur le développement, sur la transition écologique, sur la mobilité électrique, sur la précarité des territoires du Pas-de-Calais. Notre ambition est triple : incarner le service public du 21eme siècle, mener la révolution de la confiance et être plus que jamais un partenaire clé à l'écoute de tous les territoires comme cela est inscrit dans le Projet Industriel et Humain d'Enedis, projet co-construit avec les salariés mais aussi avec la contribution des collectivités, des AODE, des clients consommateurs ou producteurs que nous avons sollicité.

2020... et 1, 2021 avec tous les enjeux importants portés par les territoires du Pas-de-Calais pour lesquels Enedis souhaite accompagner au mieux et être au rendez-vous de la transition écologique dans tous les territoires : investissements pour renforcer la qualité et la résilience du réseau, accompagnement des nouveaux usages de l'électricité (autoconsommation, mobilité électrique et raccordement ENR), finalisation du déploiement de Linky, ... le réseau de distribution électrique, dont les usages se multiplient, tient une place centrale dans la réussite de cette transition.

CONCERNANT LA MISSION CONFIEE À EDF,

Nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de la mission de service public qui nous est confiée **sur le territoire de la FDE62.**

Ce CRAC porte sur une année 2020 très particulière, marquée par l'ampleur d'une crise sanitaire dont nous ne sommes pas encore sortis. La partie EDF du document s'ouvre par un chapitre dédié à la gestion de la crise par votre concessionnaire

EDF MOBILISEE POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DE SERVICE

Dès le début, EDF a démontré sa capacité d'adaptation et d'organisation pour assurer la continuité du service à ses clients, tout en veillant à la sécurité de ses collaborateurs et prestataires. Nous avons mis en œuvre les dispositions décidées par le Gouvernement, qu'il s'agisse de la prolongation de la trêve hivernale pour les clients Particuliers ou du report sans frais des factures pour les clients non résidentiels éligibles.

Fidèle à ses valeurs de service public, **EDF est allée au-delà des mesures réglementaires.** L'entreprise a suspendu, pendant plusieurs mois de l'année, toutes les coupures, réductions de puissance et pénalités de retard pour tous les clients Particuliers, qu'ils soient éligibles ou non au chèque énergie et à des aides sociales. EDF s'est aussi mobilisée dans les territoires, aux côtés des acteurs locaux de la solidarité, pour accompagner les plus fragiles.

LA CONFIANCE DE NOS CLIENTS

En 2020, EDF a conservé la confiance de ses clients **avec une satisfaction maintenue à un très haut niveau.** Dans un environnement de forte concurrence s'accompagnant parfois de dérives dans les pratiques commerciales, EDF est, cette année encore, **le fournisseur ayant le taux de litiges le plus faible** selon le médiateur national de l'énergie.

UNE EXPERIENCE CLIENT, ASSOCIANT LE MEILLEUR DU NUMERIQUE ET DE L'HUMAIN.

Offrir une relation client associant le meilleur du numérique et de l'humain, c'est l'ambition d'EDF. Cette année encore, de nombreux clients ont adopté nos outils, comme e.quilibre, **les aidant à**

maîtriser leurs consommations et leurs factures et à être des acteurs de la transition énergétique.

Notre service client est organisé pour assurer la meilleure complémentarité entre le numérique et un canal téléphonique géré par des centres relation clients (CRC) qui opèrent en maillage national au profit de toutes les concessions. **Nos CRC sont tous implantés en France.** C'est un choix d'EDF.

LA SOLIDARITE AU COEUR DE NOS ACTIONS

EDF demeure dans les territoires le partenaire de nombreuses structures qui viennent en aide aux personnes en difficulté. Sur le territoire Nord-Ouest, nos correspondants et conseillers solidarité sont au quotidien en relation avec les CCAS, les conseils départementaux, les structures de médiation sociale et le tissu associatif, fortement sollicités en cette période de crise.

Enfin, 2020 a vu la mise en place de nouveaux critères d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente pour les clients non résidentiels avec effet au 1er janvier 2021. EDF a rempli l'intégralité des obligations qui lui incombaient en qualité de fournisseur historique. Rappelons que la loi maintient le bénéfice des tarifs pour tous les ménages, sans aucune restriction.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce compte-rendu et me tiens à votre disposition avec nos équipes pour vous le présenter.



Rémy Vergriete, Directeur du Développement Territorial

UN SERVICE PUBLIC, DEUX MISSIONS

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi à Enedis, filiale gérée en toute indépendance, et à EDF.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

1

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Ces activités sont financées par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur (à plus de 90 %).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

2

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

L'éligibilité aux tarifs réglementés de vente est définie à l'article L. 337-7 du Code de l'énergie (cf. 2.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le Code de l'énergie ;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions ;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients ;
- les conditions générales de vente (CGV) applicables aux tarifs réglementés de vente sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et, pour les CGV des clients résidentiels, sur avis consultatif des associations de consommateurs représentatives (cf. 3.2 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

L'ORGANISATION DU SYSTÈME FRANÇAIS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX ÉCHELONS

AU NIVEAU NATIONAL

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacune pour la partie des installations qu'elle exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les entreprises locales de distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

AU NIVEAU LOCAL

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession.

Le contrat traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un compte-rendu annuel d'activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission.

Le présent document constitue le compte-rendu d'activité pour l'exercice 2020.

LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION

Conformément à l'accord sur un nouveau modèle national de contrat de concession conclu fin 2017 avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), France urbaine, EDF et Enedis, les négociations en vue du renouvellement des contrats de concession se sont poursuivies dans les territoires au cours de l'année 2020. À fin 2020, 240 contrats ont été conclus selon ce nouveau modèle, dans le cadre de projets des territoires avec des métropoles, des communautés urbaines, des syndicats - départementaux ou intercommunaux - et des communes. Ainsi, plus des deux tiers des contrats des syndicats départementaux et des métropoles ou communes urbaines ont d'ores et déjà été renouvelés selon le nouveau modèle. L'objectif est de poursuivre les négociations avec les autorités concédantes afin d'avoir renouvelé d'ici fin 2021 la quasi-totalité des contrats signés selon d'anciens modèles de cahier des charges.

POUR LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC

ORGANISATION D'ENEDIS

L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans un contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante de la distribution de l'électricité.

Après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

La législation communautaire et nationale impose à Enedis d'agir en gestionnaire de réseau efficace. Les coûts prévisionnels de l'entreprise sont pris en charge sur les quatre ans de la période tarifaire, mais Enedis est incitée à améliorer sa performance par la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation. Ceux-ci portent sur l'efficacité, tant du point de vue de la maîtrise des coûts, que de la continuité d'alimentation et de la qualité du service rendu aux utilisateurs du réseau. L'entrée en vigueur de TURPE 5 bis HTA-BT en 2018 a vu ces dispositifs renforcés.

L'accélération de la transition écologique et des enjeux sociétaux, les attentes de plus en plus fortes des clients, des collectivités territoriales et des autorités concédantes du réseau de distribution d'électricité conduisent Enedis à adapter ses modes de fonctionnement. Dans le cadre du Projet industriel et humain 2020-2025, une évolution de l'organisation de l'entreprise au service de la performance industrielle, de la satisfaction des clients et des territoires et de la responsabilisation des salariés, est effective depuis novembre 2020.



Les 25 Directions régionales ancrées au plus près des territoires, sont responsabilisées en matière d'écoute des parties prenantes externes, et en particulier des clients et des autorités concédantes.

Le Directeur régional est notamment en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis, de la performance du service public concédé et de la satisfaction de toutes les parties prenantes, en particulier dans le contexte de la transition écologique. Les Directeurs territoriaux, rattachés à chacune de ces Directions régionales, au plus près des territoires, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.

Vos interlocuteurs chez Enedis

	Fonction	Téléphone
Jérôme MARKIEWICZ	Directeur Territorial	06 62 26 09 84
Justine SCHNEBLE	Adjointe au Directeur Territorial	07 61 87 54 15
Jean-Paul GEORGE	Manager Territorial	06 61 21 62 01

POUR LA MISSION DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

ORGANISATION D'EDF

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF, créé au 1^{er} janvier 2020.

Le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF recouvre notamment deux directions de marchés :

- la Direction du Marché des Clients Particuliers gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu résidentiel (ménages);
- la Direction du Marché d'Affaires gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu non résidentiel (professionnels, entreprises et collectivités territoriales).

L'organisation du Pôle est décentralisée; elle s'appuie sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

Les Directeurs du Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR ainsi que les Référents Concessions qui les appuient pour la gestion des contrats de concession. Ces derniers sont animés par les services nationaux du Pôle Clients, Services et Territoires, interlocuteurs des associations nationales représentatives des autorités concédantes, ainsi que de plusieurs associations nationales d'élus et d'agents territoriaux.

Les ressources mises en œuvre par EDF pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.

Ainsi, EDF recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les contrats, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer à ces derniers des outils Internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

De même, les Centres de Relation Clients (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.

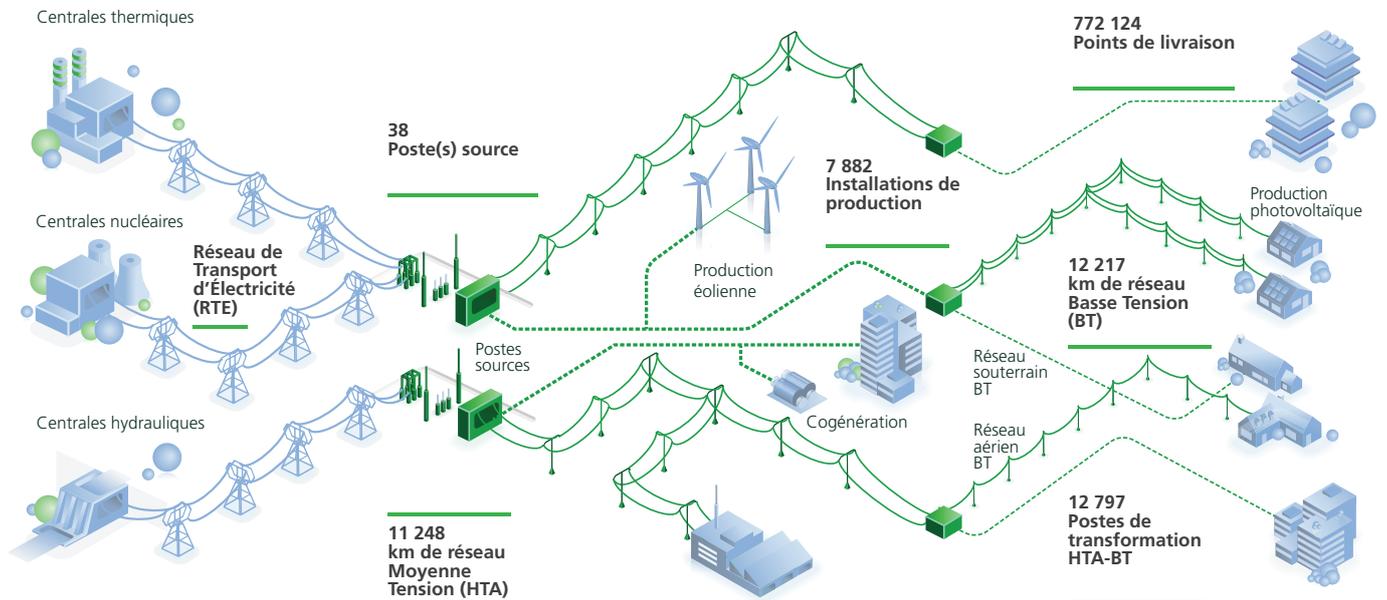


Vos interlocuteurs chez EDF

	Fonction	Téléphone
Rémy VERGRIETE	Directeur de Développement	06 99 24 45 31
Michel MARIEL	Correspondant Solidarité	06 69 61 83 45
Sécolène BIVIGLIA	Référente Concession	06 60 90 83 21

LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2020

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



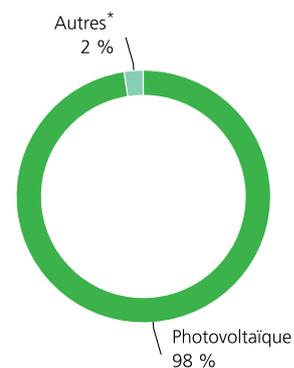
LA QUALITÉ DE DESERTE CRITÈRE B HORS RTE (EN MIN)

Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



LES PRODUCTEURS SUR LA CONCESSION

Répartition du nombre de producteurs



* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

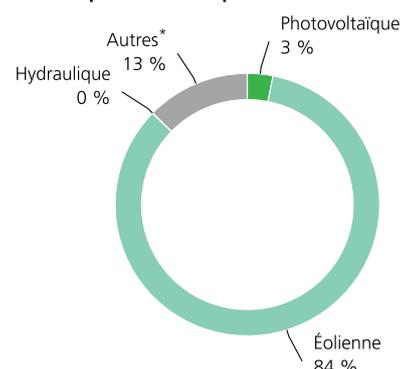
LE NOMBRE DE CONSOMMATEURS

Répartition du nombre de consommateurs



* Tarifs réglementés de vente

Répartition de la puissance des producteurs

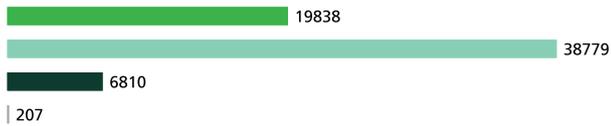


* Cogénération, biomasse...

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE EN 2020

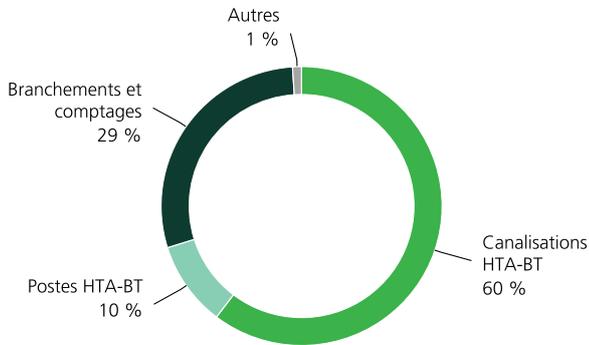
LES INVESTISSEMENTS ET LE PATRIMOINE

Investissements Enedis sur la concession (k€)



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky™
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



LES RACCORDEMENTS À LA CONCESSION

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

LES CLIENTS TARIF BLEU

Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en nombre de clients)



Répartition des consommations des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en MWh)



- Tarif Bleu résidentiel
- Tarif Bleu non résidentiel

Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



LA MENSUALISATION

Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE

Clients Tarif Bleu résidentiel ayant bénéficié d'un Accompagnement Energie sur l'année



Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel

LES UTILISATEURS DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LA CONCESSION

Les valeurs ci-dessous sont calculées de façon à protéger les données à caractère personnel (DCP), ainsi que les informations commercialement sensibles (ICS) des utilisateurs du réseau.

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES AU RÉSEAU PUBLIC

Installations de production (Concession)

	2019		2020	
	Puissance raccordée*	Nombre	Puissance raccordée*	Nombre
Total	1 089 467	7 414	1 160 273	7 882
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	33 634	7 238	36 120	7 691
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	923 930	115	976 342	123
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	580	7	493	8
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	131 323	54	147 319	60

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

Total des clients (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients	767 339	772 124	0,6%
Énergie acheminée (en kWh)	7 815 230 964	7 493 055 648	-4,1%
Recettes d'acheminement (en €)	279 468 321	284 280 009	1,7%

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients	758 249	762 901	0,6%
Énergie acheminée (en kWh)	3 945 023 927	3 940 720 644	-0,1%
Recettes d'acheminement (en €)	188 628 727	196 317 249	4,1%

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients	7 221	7 323	1,4%
Énergie acheminée (en kWh)	844 734 260	783 548 619	-7,2%
Recettes d'acheminement (en €)	36 588 048	35 949 680	-1,7%

Total des clients HTA (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients	1 869	1 900	1,7%
Énergie acheminée (en kWh)	3 025 472 777	2 768 786 385	-8,5%
Recettes d'acheminement (en €)	54 251 546	52 013 081	-4,1%

LES CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la concession de fourniture d'électricité concerne exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code de l'énergie. La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2 du compte-rendu de l'activité d'EDF). Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA). Le sigle «s» remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

Tarif Bleu (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients	466 016	438 996	-5,8%
Énergie facturée (en kWh)	2 374 930 459	2 207 015 385	-7,1%
Recettes (en €)	265 394 499	273 851 337	3,2%

Tarif Bleu résidentiel (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients	429 014	407 300	-5,1%
Énergie facturée (en kWh)	2 064 952 611	1 964 053 406	-4,9%
Recettes (en €)	229 904 052	243 849 675	6,1%

Tarif Bleu non résidentiel (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients	37 002	31 696	-14,3%
Énergie facturée (en kWh)	309 977 848	242 961 979	-21,6%
Recettes (en €)	35 490 447	30 001 662	-15,5%

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Satisfaction des clients (National)

	2019	2020	Variation (en %)
Clients résidentiels	91%	92%	1%
Clients non résidentiels	91%	91%	0%

EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Réponse aux réclamations écrites* des clients particuliers (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Taux de réponse d'EDF sous 30 jours	95,4%	95,2%	-0,2%

* Courrier et Internet.

Compte-rendu de l'activité
d'Enedis pour le
développement et
l'exploitation du réseau
public de distribution
d'électricité sur votre
territoire



SOMMAIRE

1. La présence d'Enedis sur votre territoire	16
1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2020, les perspectives et enjeux pour 2021	16
1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2020, les perspectives et enjeux pour 2021	45
1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité	53
1.4. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)	59
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	62
2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis	62
2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2020	71
2.3. Perspectives et enjeux	93
3. Mieux servir nos clients	96
3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients	98
3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique	101
3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multicanale	106
3.4. L'installation des compteurs communicants	111
3.5. La facilitation des démarches de raccordement	121
3.6. Perspectives et enjeux	129
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	132
4.1. Les éléments financiers de la concession	132
4.2. Les informations patrimoniales	151
4.3. Les flux financiers de la concession	158



LA PRÉSENCE D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires divers programmes d'actions solidaires.

À travers cet engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.

1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2020, les perspectives et enjeux pour 2021

INTRODUCTION

L'ANNEE 2020 EN QUELQUES DATES :

- 31 décembre 2019 : début de mise en application du contrat de concession signé le 12 décembre 2019
- 03 février 2020 : échanges sur la précarité énergétique dans le cadre du chapitre III du contrat de concession en présence des représentants du Département du Pas-de-Calais et d'EDF
- 19 février 2020 : conférence départementale NOME
- 28 février 2020 : présentation des solutions de transition énergétique dans le cadre du chapitre III du contrat de concession et de la trame du bilan d'ouverture
- 24 juin 2020 : présentation du CRAC au sein du bureau de la FDE 62
- 01 juillet 2020 : réunion de suivi du contrat de concession
- 04 septembre 2020 : réunion de cadrage sur le tableau de bord énergétique en présence de l'AEC
- 14 septembre 2020 : réunion sur le bilan d'ouverture en présence du cabinet Levilly
- 12 octobre 2020 : réunion de suivi du contrat de concession
- 25 novembre 2020 : présentation de la première version du Programme PPI 2021
- 16 décembre 2020 : présentation du Programme PPI 2021 finalisé au comité de suivi de la FDE

LA PREMIERE ANNEE DU CONTRAT DE CONCESSION :

L'année 2020 est marquée pour la FDE 62 et Enedis par la construction des outils communs permettant de suivre finement les objectifs du nouveau contrat et d'instaurer des rites et rythmes afin de partager et de travailler ensemble pour la satisfaction de tous.

Malgré une crise sanitaire exceptionnelle, Enedis a poursuivi ses activités afin de répondre aux ambitions du contrat : la préservation d'une qualité de fourniture élevée dans les zones rurales, d'améliorer en moyenne la qualité de fourniture sur l'ensemble du territoire, de poursuivre la dynamique d'amélioration de la performance du réseau électrique, d'accompagner les territoires dans leur développement mais également de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Au total près de 800 chantiers ont été réalisés ou lancés sur le territoire du Pas-de-Calais en 2020 dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements pour notamment moderniser et améliorer la fiabilité du réseau, améliorer sa résilience mais également renforcer les réseaux moyenne et basse tension. Parmi ces chantiers, près d'une quarantaine d'organes de manœuvre télécommandés ont été installés sur le réseau afin de le rendre plus communicant et ainsi détecter rapidement une panne et intervenir dans les meilleurs délais.

Enedis a investi plus de 20 millions d'euros en 2020 sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais. Ce montant est exclusivement dédié à l'amélioration de la qualité de fourniture et la modernisation du réseau électrique sur l'ensemble du département. En tant qu'entreprise de service public, Enedis s'attache à optimiser chaque euro investi afin de satisfaire l'ensemble de ses clients et de faire bénéficier à tous une bonne qualité de fourniture d'électricité.



UNE ANNEE 2020 MARQUEE PAR UNE CRISE EXCEPTIONNELLE :

En 2020 et encore à l'heure de la rédaction de ce compte-rendu d'activité, la France traverse une crise sanitaire impactant lourdement les dynamiques économiques des territoires. Enedis joue un rôle majeur et essentiel dans la continuité de la vie de la nation, en garantissant notamment à chacun l'accès à l'électricité, tout en préservant la santé des salariés et des prestataires qui y contribuent.

Enedis veille à exercer un haut niveau de responsabilité sociale et sociétale via les mesures de soutien économique mises en œuvre (délais de paiements accordés aux clients, paiements anticipés vers nos prestataires...), ainsi qu'à être l'un des acteurs clés de la reprise de l'activité économique en lien étroit et permanent avec les services de l'Etat, les collectivités, et le monde économique.

Sur le territoire comme partout en France, Enedis est mobilisée pour répondre aux besoins de tous.

Mars 2020 : Enedis s'organise pour garantir et assurer la continuité du service public de la distribution d'électricité aux Français

A la suite des décisions gouvernementales, et conformément à sa mission de service public national, Enedis a organisé son activité et ainsi déclenché son Plan de Continuité d'Activité (PCA) dès le 17 Mars 2020. Ce plan a été mis à jour, en permanence, afin d'assurer la meilleure gestion de la distribution d'électricité, de préserver la santé de nos salariés, de nos prestataires et de nos clients, ainsi que la sécurité de nos installations en France.

Une cellule de crise nationale, mise en place depuis le 1er mars, est dédiée à la déclinaison de ces mesures auprès de l'ensemble des équipes d'Enedis en France. Des équipes spécifiques sont également mobilisées sur l'ensemble des régions, au plus près des territoires français.

Depuis le début de l'épidémie, l'entreprise considère que la santé et la sécurité de tous est sa priorité absolue. Enedis applique et met en œuvre toutes les recommandations des autorités sanitaires en particulier les gestes barrières rappelés par le gouvernement. A la suite des décisions gouvernementales, l'entreprise a décidé de généraliser le télétravail pour les missions pouvant être réalisées à distance, dès le lundi 16 mars.

Les activités nécessaires à la mission que lui confie la loi, comme opérateur d'un service essentiel, sont assurées dans une organisation du travail adaptée. Sont notamment concernées la conduite des réseaux, le dépannage 7j/7 24h/24, les urgences vitales, et la continuité d'alimentation des sites sensibles comme les hôpitaux.

Ainsi, durant le premier confinement, les agents se sont mobilisés sur le territoire du Pas-de-Calais afin de réaliser les actes essentiels. Les dépannages ont ainsi pu être assurés comme à Eleu-dit-Leauwette ou à Harnes et les raccordements des magasins de premières nécessités ou encore d'élevage réalisés comme à Bruay-la-Buissière et à Hamblain-les-Près.

BRUAY-LA-BUISSIÈRE

4 agents de la MU de Beuville ont procédé à la réparation de la remontée aéro souterraine sur l'ancienne ligne des houillères située sur la commune de Bruay-la-Buissière. Cette réparation faisait suite à un déclenchement sur le départ Goinny ZAC. Ce chantier a permis de réparer et remettre en schéma normal le départ qui alimente, entre autres, la zone commerciale de la porte Nord de Bruay-la-Buissière.



ISBERGUES

Dimanche, à Isbergues, un fil à terre a privé d'électricité une maison de retraite. Nos équipes se sont rendues sur place le plus rapidement possible pour les réalimenter. En remerciement : un soda offert par les résidents!



HARNES

Mise en sécurité réalisée par nos agents sur la commune de Harnes. Pose d'un socle provisoire pour soutenir une potence prête à céder dans l'attente d'une réparation définitive.



ARRAS

Intervention sur le poste électrique de la ville d'Arras qui alimente le centre hospitalier pour effectuer tous les gestes techniques sur place et à distance grâce à notre système de surveillance connecté pour garantir et fiabiliser l'alimentation de l'hôpital.



Durant cette période difficile, les **valeurs de solidarité** et de partage ont touché la France entière ; Enedis en tant qu'entreprise de service public a multiplié les actions en ce sens sur le territoire du Pas-de-Calais.

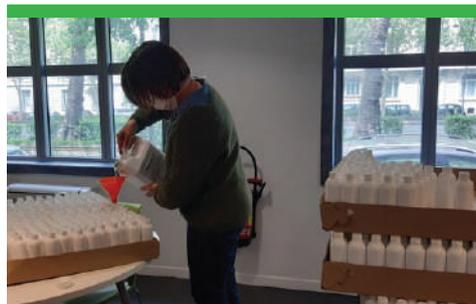
Entre soutien envers le personnel hospitalier par des applaudissements nourris devant les hôpitaux, la collecte de produits de réconfort à Longuenesse et la création de visière de protection et d'ouvertures : les agents se sont impliqués sans relâche durant plusieurs semaines.



Mai 2020 : la reprise des activités en toute sécurité

Suite à l'annonce du déconfinement, de nombreux services volontaires de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais ont proposé des solutions afin de relancer les activités d'Enedis en toute sécurité.

Naturellement dans le respect des gestes barrières, tous les salariés de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais ont bénéficié d'un kit COVID (masques et gel hydroalcoolique). La reprise du travail sur site a été réalisée de façon progressive et adaptée notamment pour les équipes au sein desquelles le télétravail s'avèrait plus complexe (centre d'appels dépannage, cartographie...).



Le pôle travaux de l'Agence Raccordement Marché de Masse (ARMM) en étroite collaboration avec l'équipe de la Politique Industrielle et Relations Prestataires (PI&RP) ont réalisé des visites d'accompagnement auprès de l'ensemble des prestataires de l'activité « branchement ». Ces visites ont permis de s'assurer que toutes les conditions sanitaires étaient bien réunies et appliquées conformément à l'annexe COVID 19 du Plan de Prévention, conditions indispensables et incontournables dans le cadre de la reprise de l'activité de nos prestataires. Respect de la distanciation sociale, vérification du matériel sanitaire disponible, gestes barrières, ... tout a été passé au crible. Les deux services avaient bien préparé ces visites de terrain. Ils avaient notamment établi une check-list commune qui recensait tous les points évoqués dans l'annexe COVID 19.

Cet accompagnement était indispensable car les entreprises prestataires pilotées par l'ARMM sont régulièrement en contact avec les clients ! Les visites ont démarré au début du mois de mai et en moins de 3 semaines, plus de 10 entreprises prestataires avaient déjà bénéficié de cet accompagnement. A l'issue des visites, chaque responsable de l'entreprise visitée a pu prendre connaissance des points contrôlés via un mail avec la check-list complétée. Ce compte-rendu mettait aussi bien en avant les points positifs constatés que les points en vigilance pour lesquels il était demandé d'apporter des améliorations. Enfin, chaque compte-rendu a été déposé dans l'outil e-Presta, application permettant le pilotage et suivi des contrats de l'ensemble de nos prestataires.



Novembre 2020 : second confinement

Lors du second confinement de fin octobre à mi-décembre, Enedis est restée mobilisée et a assuré ses missions dans le respect des directives gouvernementales tout en poursuivant les différents chantiers dans une logique de maintien de l'activité économique et sociale. Ainsi chaque semaine, les annonces du gouvernement sont mises en perspective avec les activités et obligations. Cette organisation perdure et perdurera jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

2020 : DES OUTILS A DESTINATION DES MAIRES REELUS OU NOUVELLEMENT ELUS

Malgré un contexte sanitaire complexe, les élections municipales se sont tenues en juillet 2020, chaque commune avait choisi son représentant. La Direction Territoriale Pas-de-Calais dans une volonté d'être un partenaire de proximité de chaque territoire a réalisé plusieurs outils afin de faciliter les démarches des collectivités au sein de l'entreprise.

En fin d'année 2020, une carte personnalisée a été envoyée à chaque Maire lui permettant ainsi de retrouver tous les numéros utiles notamment celui du dépannage et des accueils téléphoniques mais également les coordonnées de son interlocuteur Enedis qui se tient à disposition pour tout accompagnement (projets, raccordement...).

Cette carte comporte une clé USB sur laquelle se trouve le guide pratique de la distribution publique de l'électricité à l'usage des collectivités. Ce document réalisé en partenariat avec l'Association des Maires du Pas-de-Calais permet à chacun de retrouver l'ensemble des démarches pouvant être réalisées dans le cadre de la distribution d'électricité.



L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'Enedis porte sur des aspects techniques et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

Les collectivités territoriales multiplient les initiatives en faveur la transition énergétique. Enedis facilite la mise en œuvre de leurs projets en construisant des réponses adaptées aux besoins de chaque collectivité.

Les équipes territoriales d'Enedis sont aux côtés des collectivités pour les accompagner dans tous les projets : Plan Climat Air Énergies Territoire (PCAET), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), programmes de rénovation énergétique, appels à projets (Réseaux Électriques Intelligents, Programmes d'Investissements d'Avenir...). Pour permettre la transition énergétique et les nouveaux usages électriques, le réseau d'électricité évolue vers un réseau dit « intelligent » (smart grid).

Enedis facilite la transition énergétique des territoires à travers six enjeux forts :

- **Développer et planifier la production d'énergies renouvelables** : Enedis accompagne les raccordements et les coûts associés en assurant la maîtrise des délais; améliore l'insertion et la production locale d'électricité, et favorise l'autoconsommation d'électricité individuelle et collective.
- **Réussir les projets d'aménagement et d'urbanisme** : Enedis accompagne les collectivités en charge de l'urbanisme, en effectuant des analyses d'impact sur les réseaux basse et haute tension du territoire, dans le cadre des opérations d'aménagement et de requalification de l'espace urbain.
- **Favoriser le développement de la mobilité électrique** : Enedis optimise l'emplacement des sites de recharge vu du réseau, raccorde de nouvelles installations, en mettant à disposition la puissance et la qualité d'électricité nécessaires à une recharge.
- **Contribuer au développement de l'attractivité du territoire** : la mise à disposition des données de consommation et de production avec Linky permet de planifier et d'observer les évolutions de la performance énergétique d'un territoire. Elle permet également d'accompagner les programmes de rénovation énergétique et de suivre plus finement les consommations des bâtiments publics.
- **Offrir un service public de qualité** en vous mettant à disposition plusieurs jeux de données qui permettent de réaliser un diagnostic électrique du territoire. Enedis est engagée dans la protection des paysages et la biodiversité en engageant des actions avifaunes et d'embellissement des ouvrages réseau.
- **Aider à mieux consommer** en vous permettant de diagnostiquer et suivre les consommations et productions locales, accompagner la rénovation énergétique, lutter contre la précarité énergétique et inviter les citoyens et les entreprises à devenir consomm'acteurs.

ENEDIS AU COEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les données :

Depuis quelques années, Enedis a pour ambition de devenir un véritable opérateur de données. Cela consiste à être en capacité de proposer des services avec une vraie valeur ajoutée à nos parties prenantes en s'appuyant sur le traitement d'un volume important de données, tout en respectant la législation.

La transformation du réseau, devenu plus communicant, permet d'acquérir davantage de données et de les traiter plus rapidement et efficacement. La valorisation de ces données est un sujet clé pour l'ensemble du secteur.

Aujourd'hui, toutes les collectivités peuvent souscrire une solution relative aux données (historique de consommations, courbes de charges...) via l'Espace Collectivités Locales. Plusieurs demandes ont été réalisées par les communes elles-mêmes comme Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines ou encore Arras. A noter que la FDE 62 via un mandat spécifique a obtenu les données de consommations des communes de Wizernes et Desvres.



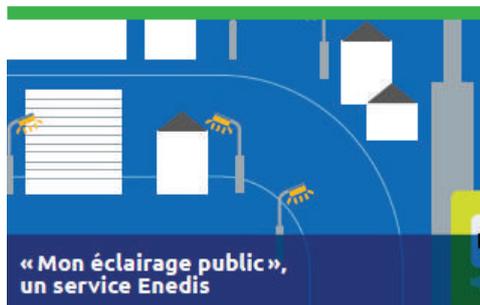
Mon éclairage public : la solution pour optimiser les consommations liées à l'éclairage public

En tant qu'entreprise de service public, Enedis souhaite avant tout proposer des solutions en réponse aux besoins de ses clients dont les collectivités. Celles-ci ont souvent évoqué les dépenses importantes liées à l'éclairage public et la difficulté d'optimiser les consommations relatives à cet usage.

Grâce au compteur communicant Linky, il est maintenant possible de bénéficier d'un système d'alerte dès lors qu'un incident apparaît. En effet, le système mis en œuvre permet d'envoyer un mail dès lors qu'une anomalie est détectée sur le réseau d'éclairage public : une surconsommation ou une sous-consommation.

Ce service, sous couvert d'une convention, est totalement gratuit. En 2020, plusieurs collectivités ont souscrit à ce nouveau dispositif leur permettant ainsi de détecter des anomalies de fonctionnement sur les points de mesure de l'éclairage public et ainsi leur permettre d'améliorer le suivi et

la maintenance de ce parc. Parmi ces communes, Beuvry, Le Portel, Sailly-sur-la-Lys, Camiers, Courrières, Méricourt, Bapaume, Longuenesse bénéficient déjà de la solution.



La mobilité électrique

Enedis : partenaire de la mobilité électrique partout et pour tous

En tant que gestionnaire du réseau public de distribution, Enedis est un partenaire industriel de référence, au travers des activités de raccordement et de comptage, pour tous les acteurs de la mobilité électrique afin de co-construire les solutions permettant son développement à grande échelle.

Enedis, en lien avec les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, co-construit des solutions pour chaque utilisation, recharge sur la voie publique, en parkings publics, dans un immeuble d'habitation, au travail, sur l'autoroute... Elle optimise la charge de tous les modes de mobilité électrique - voitures, bus, navires à quai, bateaux fluviaux...

Enedis modernise le réseau grâce à la maîtrise des moyens numériques, informatiques et de télécommunications permettant une gestion prévisionnelle du réseau. Cette capacité essentielle pour l'avenir est développée tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes ainsi que la qualité de l'électricité distribuée.

Les nouveaux usages liés à la mobilité électrique interrogent à la fois le secteur automobile, l'habitat collectif, les fournisseurs d'énergie et de services, et bien sûr les territoires qui ont un rôle fondamental à jouer dans le développement des usages.

La flotte électrique d'entreprise d'Enedis est la 2e en France avec 2240 voitures destinées aux interventions. Cette flotte est un véritable laboratoire de la mobilité électrique à grande échelle : elle permet à Enedis d'acquérir une expérience réelle, tant du point de vue technologique que d'un point de vue humain.

Les collectivités s'équipent également comme la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise où les équipes d'Enedis ont procédé à la mise en service de deux bornes de recharge sur une aire de covoiturage en mai 2020.



La semaine européenne de la mobilité : un webinaire pour partager autour de la mobilité

Dans la perspective du plan de relance économique, du plan de soutien à la filière automobile et à l'occasion de la semaine Européenne de la mobilité, Enedis, partenaire de la mobilité électrique a organisé un webinaire afin de faire le point sur le développement de la mobilité électrique en Région Nord - Pas de Calais.

Ainsi, une centaine de personnes ont pu échanger autour de la thématique le 17 septembre 2020. Après une présentation des enjeux et perspectives de l'intégration de la mobilité électrique au réseau public de distribution pour Enedis et pour la Région Nord - Pas de Calais, deux témoignages ont pu être partagés : celui de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et celui de l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais a exposé sa politique en matière de mobilité avec l'implantation de bornes de recharge équipées de compteur communicant Linky et le développement du vélo électrique. En complément, l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France a exposé les enjeux relatifs à l'implantation de solution dans l'habitat collectif tout en exposant quelques expérimentations menées sur le territoire.



Le développement des énergies renouvelables

Aujourd'hui, 95% des énergies renouvelables sont raccordées au réseau public de distribution. Les ambitions de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ambitionnent une large augmentation des ENR sur le territoire métropolitain. Sur le territoire du Pas-de-Calais, l'éolien est depuis quelques années présents mais le solaire prend aujourd'hui également une part importante en nombre d'installations.

L'autoconsommation collective, une réalité dans le Pas-de-Calais

L'autoconsommation collective pour les communes, c'est faire un pas vers la transition énergétique. Cela répond aux attentes des citoyens qui s'inscrivent dans une démarche de « Produire local/consommer local ». Les projets de ce type sont rendus possible grâce aux compteurs communicants qui permettent d'observer en quasi temps réel l'électricité produite, l'électricité consommée et celle envoyée sur le réseau de distribution.

En 2020, plusieurs conventions d'autoconsommation collective ont été signées avec des promoteurs, bailleurs et des collectivités.

Méricourt : autoconsommation biénergie, une première réussie

En novembre dernier, la mairie de Méricourt réalisait, au cœur de son éco-quartier, la mise en service de son opération d'autoconsommation collective élargie. Petite spécificité pour cette opération, l'énergie électrique est produite à partir de deux sources. Il s'agit du premier projet de ce type pour la commune qui s'engage pleinement dans la transition écologique au travers de la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle et dans une volonté de réduction de son empreinte carbone.

Le fait que la production d'électricité provienne de deux sources d'énergie, ce que l'on appelle « biénergie », était bel et bien une première au niveau national en novembre dernier. En effet, la commune a fait le choix de coupler une production photovoltaïque à une cogénération (création d'électricité à partir d'une turbine à gaz qui produit également de la chaleur). L'ensemble pouvant atteindre jusqu'à 90kW (l'équivalent d'une quinzaine de logements). Ainsi la collectivité amène une réponse concrète à la nécessité de corrélérer la consommation et la production. Ce projet assure une production d'énergie locale 24h/24 et alimente proportionnellement, l'ensemble des points de livraison électrique sur la commune (écoles, bâtiments administratifs et même éclairage public).

Trois mois plus tard, l'analyse des datas fournies par Enedis à la collectivité, a permis de dresser un premier retour d'expérience positif tout en permettant à la collectivité d'optimiser ses consommations.

Un dimensionnement satisfaisant avec 98% de l'énergie consommée par les bâtiments municipaux, seul 2% est réinjecté dans le réseau. Près de 30% de l'énergie de la commune est générée par leur propre production sur le mois de janvier. Une économie importante pour la facture énergétique de la collectivité (plusieurs milliers d'euros d'après les premières estimations)



Burbure : la première opération d'autoconsommation collective au périmètre élargi sur le territoire

Le 20 janvier, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle mairie de Burbure, le maire René Hocq a présenté la nouvelle opération d'autoconsommation collective de la ville. Il s'agit de la première opération d'autoconsommation collective avec périmètre étendu des Hauts-de-France.

Au cours de ce projet, Enedis a apporté son expertise à la commune et a raccordé l'ensemble des panneaux photovoltaïques du projet soit environ 100 m² (environ la superficie d'une maison) qui alimenteront une dizaine de bâtiments communaux. Ce partenariat nous engage également à transmettre l'ensemble des données de consommations des sites concernés par cette opération.

En fonctionnement optimal, les 100 m² de panneaux solaires installés couvriraient environ 10,8% des consommations de l'ensemble des différents bâtiments communaux, soit 15 kW (environ la consommation moyenne de deux foyers français sur l'année).



Le Groupe Scolaire de Delettes produit et partage sa production solaire

Le 31 janvier, le maire de Delettes, Alain Massez, a lancé officiellement la mise en service des 120 m² de panneaux photovoltaïques du groupe scolaire des Trois Épis, une seconde vitrine du nouvel arrêté relatif à l'énergie et au climat.

L'énergie électrique produite couvrira l'autoconsommation au groupe scolaire les 3 épis, de l'éclairage au matériel en passant par l'eau chaude, à hauteur d'environ 16 kilowattheure effectifs. Lorsqu'il n'y aura pas classe, l'électricité sera redistribuée dans les différents bâtiments communaux : la mairie, l'atelier technique municipal, l'église et la salle des associations à Upen.



Enedis poursuit son partenariat avec le CD2E et le CORESOL pour le développement du solaire en région

Le 9 septembre 2020, le Centre de Développement des éco entreprises (CD2E) et le Collectif Régional des Énergies Solaires (CORESOL) ont donné rendez-vous aux curieux et aux acteurs du photovoltaïque à l'occasion de la journée de l'énergie solaire des Hauts-de-France ! Enedis était présente.

Les deux boosters de l'énergie solaire en région ont accueilli les participants au sein de leur siège lillois afin de leur permettre de rencontrer tous les acteurs de la filière. Au cours de la journée, les visiteurs ont pu assister à plusieurs ateliers techniques sur les nouveaux modèles économiques du photovoltaïque, l'autoconsommation collective, ou encore l'intégration du solaire sur des bâtiments classés ...

Ce fut également l'opportunité pour eux d'assister aux plénières autour de l'accélération du solaire en Hauts-de-France. Professionnels des énergies solaires, collectivités, maîtres d'ouvrage, architectes, ce fut pour tous une journée d'échange, riche en perspectives de déploiement collectif des leviers de développement en région.

Enedis, en tant que partenaire du Cd2e, a répondu présente pour la deuxième fois à l'évènement. Les agents de l'entreprise ont pour l'occasion, animé un stand afin d'informer et d'échanger sur les engagements et les missions d'Enedis face aux nouveaux enjeux énergétiques.

Le CORESOL (Collectif Régional des Énergies SOLaires) a été créé en 2018. Regroupant des acteurs de différents horizons, le collectif a pour mission de participer à l'accomplissement des objectifs de la 3ème révolution industrielle Hauts-de-France (REV3) pour couvrir la quasi-totalité des besoins énergétiques de la région grâce aux énergies renouvelables d'ici 2050 ! Enedis, en tant qu'acteur de la transition énergétique a la volonté d'accompagner le développement du solaire en réponse aux ambitions des territoires et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.



LA DECLINAISON DES PROJETS NATIONAUX

Action cœur de ville : la déclinaison locale d'une ambition nationale

Dans le cadre de l'action cœur de ville, Enedis accompagne la ville de Boulogne-sur-Mer dans son action en faveur de la redynamisation du centre-ville. Dans ce contexte, une convention de partenariat spécifique à l'habitat indigne a été conclue en 2019 à la maille de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et en passe d'être signée par les 22 communes la composant.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs réunions techniques rassemblant l'ensemble des parties prenantes afin d'établir le suivi des différentes actions. Parmi ces actions, le programme Action Cœur de Ville a décidé de mener une action ciblée sur le centre-ville de Boulogne-sur-Mer en complément de celles menées à l'échelle communautaire.

Au lancement de l'étude pré-opérationnelle, les enjeux suivant ont été listés :

- renforcer l'attractivité du centre-ville de Boulogne-sur-Mer pour faciliter l'investissement dans l'habitat privé,
- favoriser la mixité sociale dans le quartier à travers un meilleur équilibre entre propriétaires occupants et locataires,
- contribuer à la remise sur le marché des logements vacants,
- requalifier le parc de logements privés,
- lutter contre l'habitat privé et insalubre dans le parc locatif privé,
- agir sur le bâti et valoriser le patrimoine,
- repenser les espaces publics de proximité,
- favoriser l'attractivité des commerces et lutter contre la vacance commerciale



Plan Climat Air Energie Territorial : l'accompagnement se poursuit avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

La loi de transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des EPCI au travers notamment de la mise en place d'un PCAET. Outil à la fois stratégique et opérationnel pour les territoires, Enedis accompagne l'ensemble des collectivités.

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Ils intègrent les enjeux de qualité de l'air.

Dans ce cadre et dans la continuité des échanges avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, Enedis accompagne la collectivité en participant à différents ateliers sur la thématique énergétique notamment l'habitat en lien avec le développement des énergies renouvelables et la mobilité avec l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

AUTRES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE PARRAINAGE

ENEDIS S'ENGAGE AUPRES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Enedis engagée en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

La 24ème édition de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH2020) a été l'occasion pour Enedis au sein du Nord et du Pas de Calais de faire le point sur les actions mises en œuvre dans le domaine du handicap au sein de son territoire, notamment en terme de recrutement, d'investissements et de partenariat en faveur du handicap. En dépit de la crise sanitaire qui frappe le monde, Enedis a poursuivi sa politique en faveur du handicap mise en œuvre au périmètre du Nord et du Pas-de-Calais. En 2020, 5 personnes ont ainsi été recrutées dans des métiers variés tels que les fonctions supports, ou aux postes de Technicien(ne) d'Intervention Polyvalent, de Conseiller(ère) clientèle ou encore de Chargé(e) d'études raccordement. Côté apprentissage, 3 apprentis ont rejoint la Direction Régionale en 2020 aux postes d'appui à la transformation environnementale, opérateur(trice) et chargé(e) d'écoute client.

Renouvellement de la convention de partenariat avec le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification pour favoriser l'accueil de salariés en situation de handicap, seniors ou éloignés de l'emploi). Depuis 2013, 110 salariés du GEIQ ont été accueillis au sein d'Enedis. La première convention datait de 2014 et a été renouvelée en novembre 2018 pour une durée de 3 ans. Elle est venue renforcer l'intégration des travailleurs handicapés.

Enedis se positionne en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et accompagne le retour à l'emploi des seniors. Une activité économique soutenue en direction du secteur protégé et adapté puisque plus de 360 000 euros de chiffre d'affaires en 2020 ont été investis dans le secteur protégé et adapté (ESAT) sur le Nord et le Pas de Calais. A noter, dans ce cadre, Enedis a participé au Forum des métiers de l'Arpejeh destiné aux collégiens et lycéens en situation de l'handicap; ce forum a eu lieu le 30 janvier à Arras.

Enedis engagée pour l'apprentissage

Du 21 au 25 septembre a eu lieu sur le territoire du Pas-de-Calais la tournée du bus de l'apprentissage. Cette opération est initiée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et la Délégation interministérielle au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle s'inscrit dans la mobilisation générale pour le développement de l'apprentissage, véritable tremplin vers l'emploi.

Enedis était présente à Arras et à Béthune pour présenter ses métiers et notamment les missions des agents qui travaillent sous tension avec la possibilité de découvrir le matériel adapté.



ENEDIS PARTENAIRE DES ACTIONS DE SOLIDARITE

Enedis fait don de 25 tablettes numériques pour maintenir le lien social

Depuis de nombreuses années maintenant, Enedis est partenaire des Blouses Roses et du PIMMS Artois Gohelle pour mener différentes actions de solidarité envers les plus fragiles. Dans un contexte de crise sanitaire, Enedis sur le territoire du Pas-de-Calais a décidé de rapprocher ses deux partenaires afin de mener ensemble une action en faveur des personnes âgées mais également les enfants hospitalisés.

Initié en 2020 mais officiellement lancé en début d'année 2021 à la suite du confinement de fin d'année, les directeurs territoriaux Nord et Pas-de-Calais d'Enedis ont remis 25 tablettes numériques à huit Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et trois structures pédiatriques de l'Audomarois et du Béthunois et ce en présence de Benoît Potterie, Député de la Circonscription de Saint-Omer. Ce don va permettre aux résidents de ces structures de maintenir le lien social, dans le contexte sanitaire difficile que nous vivons.

La période de crise sanitaire liée à la COVID-19 a totalement bouleversé le quotidien des français et a accentué des situations déjà sensibles notamment au sein d'EHPAD et de structures pédiatriques. En effet, les périodes de confinement et les mesures prises pour limiter la propagation du virus impactent le quotidien des personnes âgées et des enfants malades notamment en limitant très fortement le lien social avec leurs proches.

Afin que la prise en main des outils soit facilitée, le PIMMS Artois-Gohelle dispensera une journée de formation à destination des personnes âgées et des enfants de cinq établissements. L'association des Blouses Roses réalisera les journées de formation dans les établissements restants. Elle veillera également au suivi de la formation sur le long terme, avec des sessions de formation plus courtes sur toute l'année 2021. En total adéquation avec le projet de transition vers le numérique de l'entreprise, ces formations contribueront à rendre le numérique accessible au plus grand nombre.



« Le PIMMS s'associe tout naturellement à Enedis dans le cadre de cette action de solidarité et de soutien. Elle s'inscrit dans les valeurs et missions du PIMMS qui consistent à créer ou recréer du lien social, lutter contre l'exclusion, s'engager sur les questions sociétales et respecter la dignité de la personne. » - Sandrine Verstavel, Directrice du PIMMS Artois-Gohelle.

« Nous veillerons à former de façon ludique tous les résidents afin qu'ils puissent dans un futur proche être plus autonomes quant à leurs envies de communiquer avec les familles, le matin ou le soir, sans avoir à attendre une aide, ou un créneau horaire. Pour les enfants hospitalisés, nous les aiderons à communiquer avec leur famille bien plus qu'il n'est possible à l'heure actuelle, le personnel soignant et d'animation ayant tant à faire déjà. » Christina Occre-Saad, Présidente du Comité de l'Audomarois des Blouses Roses.



Enedis partenaire d'Access'Auto 62 pour accompagner l'aide à l'emploi

Le 7 février 2020, Jérôme Markiewicz, Directeur Territorial Enedis Pas-de-Calais, a officiellement remis à Pascal Deloo, Président de l'association Access'Auto 62, les clés de six véhicules offerts par Enedis à l'entreprise d'insertion. Mises à la disposition des employés du garage solidaire, ces voitures leur permettent de mettre en pratique leur formation en mécanique. Une fois les réparations effectuées par les salariés en parcours d'insertion, les véhicules seront loués, à des prix solidaires, aux personnes aux revenus précaires afin de leur faciliter leur retour à l'emploi durable.

A travers ce partenariat, Enedis accompagne les collectivités, les organismes et les associations locales dans leurs projets de cohésion sociale. Ce don est un des exemples concrets de mise en œuvre sur le territoire des Sept Vallées.

Cette initiative en faveur d'une mobilité inclusive permet une réduction du nombre de personnes sans emploi et donc une baisse globale du taux d'individus en situation de grande précarité. L'entreprise d'insertion permet également aux plus démunis d'entretenir leur véhicule à moindre coût, favorisant ainsi la mobilité en toute sécurité pour tous. « Le don est une double action citoyenne : donner de la valeur et recevoir du sens ».



Enedis partenaire de « L'Athlé dans les quartiers » : le sport à portée de main des enfants

Chaque année depuis 25 ans, la Ligue d'Athlétisme des Hauts-de-France initie entre 3000 et 4000 enfants à la pratique sportive durant l'été. Dans ce cadre, Enedis soutient l'opération itinérante « L'Athlé dans les quartiers » pour que des enfants âgés de 5 à 16 ans puissent découvrir les joies de l'athlétisme.

Chaque été, le sport s'invite aux quatre coins de notre région, dans les villes, les campagnes et les plages. La Ligue d'Athlétisme, en partenariat avec Enedis, part en tournée en installant, le temps d'une journée, des Kid Stadium ou des mini-stades d'athlétisme. Le nom de l'opération, « L'Athlé dans les quartiers », n'a pas été choisi au hasard puisque l'organisation cible des quartiers populaires ou des communes rurales, là où il n'y a pas systématiquement de complexes sportifs.

Cette action a pour but de faire connaître aux travers d'animations et d'initiations cette « discipline de vie » et premier sport olympique qu'est l'athlétisme. En l'espace d'une journée, les enfants découvrent gratuitement auprès de professionnels les disciplines de l'athlétisme : la course de vitesse, course de haies, saut en longueur, saut en hauteur, saut à la perche, lancer de poids, détente verticale...

Enedis soutient cette initiative, en parfait accord avec ses valeurs. Elle permet à des enfants de pratiquer un sport, vecteur d'intégration dans la vie sociale, et de faire prendre conscience de l'importance d'une activité sportive régulière pour une bonne santé physique et morale. Ces événements sont aussi l'occasion d'inculquer certaines valeurs aux enfants, comme le dépassement de soi, l'entraide et l'encouragement.

Ainsi, le 30 août, cette action a permis à plusieurs enfants de Calais de s'initier à la pratique et de susciter des vocations...



Enedis s'associe à la ville de Calais pour le Street Art

Dans le cadre des animations estivales réalisées en juillet, Natacha Bouchart, Maire de Calais, a souhaité réaliser une exposition Street Art dans l'ensemble de la ville de Calais. Ainsi, plusieurs artistes ont été présents pour la réalisation d'œuvres d'Art Urbain.

Les postes de distribution publique font parties intégrantes de l'environnement urbain et Enedis s'attache à répondre aux sollicitations visant à les intégrer dans l'environnement. Ainsi, deux postes ont été mis à la disposition des artistes K-Yoo et Sar.



A Conchil le Temple, le poste de distribution publique prend de jolies couleurs

En décembre 2020, la ville de Conchil le Temple et Enedis ont salué l'embellissement d'un poste de distribution publique de la ville de Conchil le Temple, situé route de Berck et dénommé «Village». Ce projet participatif a permis de transformer un poste électrique entretenu régulièrement par Enedis en véritable œuvre d'art. À travers ce projet, la commune de Conchil le Temple entend favoriser à la fois le vivre ensemble, le partage et un cadre de vie de qualité avec l'ensemble de ses habitants.

Ce partenariat marque ainsi la volonté commune de valoriser le patrimoine public, de faire de la pédagogie autour de la prévention des risques électriques mais également de mobiliser le tissu local autour d'un projet artistique fédérateur.

Pour ce poste, la commune a sollicité Anthony Sailly, un artiste bien connu au sein du village.



LA SÉCURITÉ DES TIERS ET LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR ÉLECTRISATION

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques de distribution publique, Enedis déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs, en s'appuyant notamment sur les ressources et réseaux locaux.

La nouvelle campagne de sécurité à destination des agriculteurs

Le 27 novembre, la MSA Nord-Pas de Calais, RTE et Enedis poursuivent leur coopération dans le cadre de la prévention des risques électriques en milieu agricole en renouvelant la signature d'une 4ème convention de partenariat.

La saison des moissons mobilise les 448 000 agriculteurs en France. En Hauts-de-France, l'activité concerne principalement la culture de denrées alimentaires, bien que la région reste traditionnellement une terre d'éleveurs. C'est l'occasion pour les équipes d'Enedis, de la MSA et du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) de rappeler les mesures de sécurité à respecter aux abords des ouvrages électriques à haute et très haute tension.

Certains matériels utilisés par les agriculteurs sont particulièrement porteurs de risques : ensileuses, remorques, engins de manutention, etc. Les agriculteurs doivent donc être très vigilants lorsqu'ils travaillent à proximité de lignes électriques. Afin d'éviter le risque d'électrocution ou de brûlure, il est important de rester éloigné et de ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec les ouvrages électriques. Cet été, nous avons déploré plusieurs accidents graves en région Hauts-de-France, signaux que votre vigilance ne doit pas faiblir.

Les professionnels du BTP et les amateurs d'activités de plein air (pêche, parapente, drone...) sont également concernés par ces risques.

Le partenariat Enedis-RTE-MSA : depuis 2004, la MSA Nord-Pas de Calais a signé une convention avec Enedis et RTE pour prévenir le risque électrique à travers des actions de terrains, sensibilisations et formations. De plus, pour prévenir les risques d'origine électrique, Enedis et RTE s'engagent ensemble depuis 2010 pour la campagne de prévention et de sensibilisation « Electricité Prudence », rappelant les précautions à prendre, les conseils de sécurité et réflexes essentiels à avoir aux abords des ouvrages électriques.



Enedis et la Région de Gendarmerie Hauts-de-France s'unissent pour lutter contre le vol de métaux

Afin de lutter efficacement contre le vol de métaux, la Direction Régionale Enedis Nord-Pas-de-Calais s'est engagée dans un partenariat avec la Région de Gendarmerie Hauts-de-France, afin de mettre en place un protocole d'échanges d'informations, de sensibilisation aux risques d'intervention sur les chantiers et de préservation des traces et indices sur les lieux de prédation.

Basé sur un échange d'informations en temps réel destiné à garantir une réactivité dans l'intervention et à minimiser les risques liés aux vols, ce partenariat vise à permettre un travail conjoint et complémentaire entre la gendarmerie et Enedis. Objectifs : réduire les préjudices causés par les vols de câbles sur les ouvrages Enedis.

En effet, les postes électriques, ainsi que les lignes sont les cibles principales d'auteurs, issus le plus souvent de groupes criminels, spécialisés dans le vol et la revente de métaux. La prévention des vols et leur suivi constituent de ce fait un enjeu essentiel. Pour atteindre ces objectifs, la gendarmerie et Enedis conviennent d'améliorer la connaissance mutuelle des deux partenaires ; d'échanger tout renseignement pour prévenir les vols, les dégradations de toute nature ; de partager les compétences des deux parties.

Des actions de sensibilisation inhérentes aux risques professionnels seront également menées entre les deux partenaires. Enfin, Enedis favorisera dans la mesure du possible la disponibilité des réservistes gendarmes d'Enedis.



LA CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE LOCALE

Enedis joue un rôle majeur dans la transition énergétique des territoires en s'appuyant sur les 3 axes de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) que sont le social, l'environnemental et l'économique. Proposer des modèles énergétiques durables à nos clients constitue une offre qui a du sens. Pour les salariés, la RSE s'inscrit dans la volonté d'agir pour le progrès technique social et humain partagé par tous.

Les enjeux sont :

Economiques : Développer notre engagement en faveur de l'insertion : en confiant une partie de nos achats aux entreprises du secteur protégé et adapté, et en veillant à la diversité dans nos effectifs. Enedis contribue à la croissance économique locale et génère de l'ordre de 40 000 emplois induits. Plus de 95 % des achats d'Enedis sont réalisés en France et près de 54 % auprès de PME-PMI.

Sociaux : Enedis oriente les clients en difficulté vers des structures qui pourront les accompagner et leur proposer des dispositifs d'aide afin d'éviter une suspension de fourniture d'énergie. Contribuer à la cohésion sociale en étant attentif à ceux qui sont en situation de fragilité, rencontrant des difficultés d'emploi, de précarité énergétique.

Sociétaux : Être un partenaire de proximité incontestable dans les territoires sur les sujets de l'insertion par l'activité économique, à travers les circuits courts et le travail avec les entreprises du secteur protégé.

Environnementaux : Réduire l'empreinte environnementale des réseaux électriques et promouvoir des pratiques durables, réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de l'entreprise (choix de transformateurs énergétiquement performants, suivi rigoureux et opérations de maintenance spécifiques aux installations contenant du SF6...), développer et asseoir une politique du déchet orientée recyclage et valorisation et bien gérer le risque industriel

Enedis s'engage dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)

Enedis s'est mobilisée autour de différentes actions environnementales sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais avec notamment « plant'actions inclusives ». Une initiative environnementale et territoriale à taille humaine qui marque la volonté d'Enedis de s'engager concrètement dans la biodiversité de son territoire. 40 arbres fruitiers ont été plantés en région Nord-Pas-de-Calais dont la filière de traçabilité d'origine est garantie « responsable et durable » sur la plupart des bases opérationnelles. Cette opération mise en œuvre par Enedis a été partagée avec les entreprises prestataires d'Espaces verts.

Une démarche écoresponsable qui se poursuivra puisqu'entre 200 et 500 arbres d'origine régionale seront plantés sur la commune de Violaines dans le Béthunois en 2021, la crise n'ayant pas permis de le faire comme prévu en novembre 2020. D'ores et déjà, les 200 plants d'arbres sont chez le pépiniériste de l'Haendries.

Cette plantation d'origine régionale s'effectuera avec l'association Canopée Reforestation, la commune de Violaines et la Direction Régionale Nord-Pas de Calais avec une volonté commune : donner au territoire des lieux accueillants pour protéger la biodiversité végétale en lien avec les parties prenantes (associations citoyennes locales, entreprises du secteur protégé et adapté, de l'insertion).



Restructurer le réseau oui, mais pas au détriment de l'esthétique à Maresquel

Au second semestre 2020, des travaux de remplacement de 2 km de réseau aérien par 1 km de réseau souterrain étaient prévus sur la commune de Maresquel. Ces travaux nécessitaient le remplacement de deux postes de distribution. L'un de ces postes a été doté d'un organe de manœuvre télécommandé qui permet à l'Agence de conduite régionale (ACR), d'intervenir à distance en cas de défaut.

Après échanges avec le Maire de la commune, l'implantation des postes sur la place de la Mairie posait quelques difficultés car elle nuisait au paysage. Finalement, le nouveau poste sera positionné en lieu et place de l'ancien mais l'abribus situé à proximité ne permettait pas l'emplacement d'un poste plus imposant. En coordination avec la Mairie et les entreprises partenaires, l'ensemble poste de distribution publique et abribus ont fait peau neuve. Depuis les vacances de la Toussaint, tout est en place, y compris le nouvel abribus. Contrairement au réseau, le dossier n'est toutefois pas complètement enterré. En effet, la dépose de la ligne aérienne a été planifiée à l'été 2021, lorsque les conditions permettront l'accès aux terrains agricoles.



Une action en faveur de l'environnement : le recyclage des supports

Enedis, en tant que gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, assure la maintenance et la modernisation du réseau. Ces missions passent régulièrement par le changement de supports en béton et en bois. Dans une volonté d'actions vertueuses en faveur de l'environnement, le recyclage de ces supports est indispensable.

Recyclage des supports béton et bois à la maille DR NPDC par la Société de Recyclage du Béton (SRB) – 2020



Source : SRB

Enedis au service du développement économique du territoire

LFB : l'usine nouvelle génération d'Arras raccordée pour exporter à l'international

Depuis 2016, les équipes d'Enedis en lien avec la Communauté Urbaine d'Arras accompagne le Laboratoire Français de fractionnement et des Biotechnologies (LFB) pour l'implantation de son usine pharmaceutique sur le territoire de la CUA.

L'année 2020 marque la fin de ce chantier d'ampleur visant à permettre au client dans un premier temps de bénéficier d'un raccordement le temps des travaux puis d'un raccordement définitif. Au total, le client bénéficie d'une alimentation électrique en schéma normal et en secours.

Considéré comme le plus important chantier des Hauts-de-France avec un investissement de 550 millions d'euros, il permet le triplement de la production de médicaments dérivés du plasma, dans trois domaines thérapeutiques : immunologie, hémostase et soins intensifs (notamment en réanimation).

Une belle réussite collective pour une cause de santé publique tout en ayant un impact important pour l'économie locale .



E-Valley : un raccordement hors normes mené à terme dans les délais

Alors que le confinement était toujours d'actualité, les équipes Enedis et l'entreprise Duez étaient restées plus que jamais mobilisées pour garantir le raccordement et la mise en service d'un branchement provisoire tarif vert pour E-Valley, l'ancienne base militaire BA 103. Réactivité, adaptabilité et professionnalisme ont été les maîtres mots pour ce client dont les travaux n'en sont qu'à leurs prémices : chantier prioritaire réalisé en à peine plus de 15 jours dans des conditions inédites. Etabli sur l'ancienne base militaire de la BA 103 et considéré comme le futur poumon économique Cambrésien : l'immense plateforme logistique a nécessité des travaux à la frontière des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Avec la société Duez, détentrice du marché, qui a réalisé ces travaux d'aménagement, les agents Enedis ont pris grand soin de respecter les gestes barrières pour accomplir dans des délais très raccourcis, ce chantier. Les uns comme les autres ont eu à cœur de tenir les délais impartis tout en garantissant le raccordement du chantier. Une manière de rappeler que nous restons plus que jamais aux côtés des acteurs locaux qui travaillent au développement économique de la région. Les prochaines étapes de ce projet s'enchaînent déjà avec entre autre la pose de 2 fois 8 km de câbles électriques.



Challenge URH Enedis « habiter décarboné, l'électricité au cœur de la transition énergétique des bailleurs sociaux »

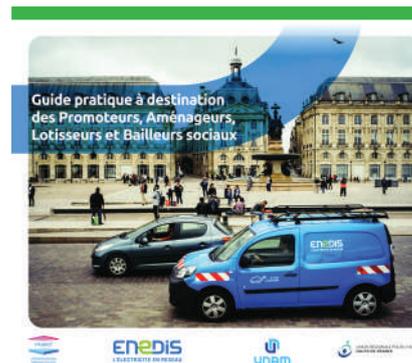
Ce challenge entre dans le cadre du partenariat signé à l'automne 2019 entre l'URH et Enedis et représente un axe fort de la convergence des plans d'actions des deux entités en faveur de la transition écologique. L'objectif, à travers ce challenge, est de capter les bonnes pratiques des bailleurs, de les faire connaître, pour donner à d'autres l'envie de se lancer et ainsi développer la dynamique autour de la transition énergétique.

Toutes les thématiques sont concernées : programmes de construction, plan de relance post COVID 19 : axe de la rénovation énergétique (isolation), développement des énergies renouvelables, maîtrise de la demande d'énergie, mobilité douce / Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques, utilisation des données de consommation et de production d'énergie, conduite du changement.

Le jury composé d'acteurs engagés dans la transition écologique aux côtés de l'URH et d'Enedis a particulièrement été attentif aux effets leviers sur la transition énergétique, à l'intérêt pour les locaux, à l'innovation, la reproductibilité et aux aspects collaboratifs du projet.

Enedis accompagne les promoteurs bailleurs

Enedis a mis en place un réseau d'interlocuteurs privilégiés auprès des promoteurs et bailleurs sociaux du territoire. Celui-ci est en charge de la coordination des échanges avec Enedis. Il réalise des revues de portefeuille permettant d'anticiper les différentes interventions à savoir, raccordement, déplacement d'ouvrages, dé-raccordement..., il informe sur les évolutions réglementaires et les solutions d'Enedis relatives à la transition écologique : infrastructure de recharge pour les véhicules électriques, autoconsommation collective, data... Par ailleurs, un guide pratique a été remis à tous les acteurs afin de les accompagner au quotidien dans leurs relations avec Enedis.



Enedis organise régulièrement des rencontres et des webinaires sur les différents sujets d'actualité concernant les aspects innovants dans la construction immobilière.

La FDE62 et Enedis accompagnent les communes dans la mise en œuvre de la vidéosurveillance

La sécurité des citoyens est une priorité pour les collectivités qui investissent de plus en plus dans des outils numériques. Dans ce cadre mais pas seulement, la valeur de service public chère à la FDE 62 et Enedis les amène à accompagner les communes dans cette démarche en mettant à disposition, dans les conditions techniques et financières définies, des supports du réseau électrique aérien de distribution publique d'électricité basse tension (BT) afin d'y installer une ou plusieurs caméras.

Dans ce cadre, en 2020, les communes de Calais, Aubigny-en-Artois, Bruay-la-Buissière, Courrières, Vitry-en-Artois et de Billy-Berclau ont souscrits à une convention leur permettant d'utiliser les supports électriques pour installer le matériel.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les modalités techniques ont été partagées par les différentes parties prenantes que ce soit au travers de la phase d'étude, de la programmation des travaux mais également lors de la maintenance et l'exploitation du matériel.



La forfaitisation des branchements provisoires à destination des forains

D'abord expérimentée, la forfaitisation des branchements provisoires pour les forains est aujourd'hui mise en œuvre sur le territoire à la demande du client. Cette nouvelle solution complète le dispositif existant, il est toujours possible d'avoir un branchement provisoire en faisant appel à son fournisseur.

Les modalités de mise en œuvre d'un branchement provisoire au forfait : Uniquement réservé à la population foraine et circassienne .

Pour une même fête foraine :

- un seul interlocuteur dédié pour l'ensemble des forains qui concatène les demandes de chacun pour compléter le fichier dédié (nom, prénom, emplacement, puissance...). Les éléments doivent être envoyés 3 semaines avant l'installation des manèges
- le forfait ne peut être appliqué au-delà de 28 jours de présence au même endroit
- sur place, lors du branchement, Enedis procède à la facturation et l'encaissement du forfait
- Enedis procède au retrait du branchement à la date évoquée dans le fichier remis par l'interlocuteur unique.

Un dispositif qui implique de nombreuses transformations au sein du Distributeur dont certaines sont en cours de développement. En 2020, les fêtes foraines de Béthune, Hénin-Beaumont et d'Arras ont bénéficié de cette solution pour faciliter les démarches des forains mais également des collectivités .



LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2021

L'année 2021 sera une année de consolidation des outils développés avec l'autorité concédante pour la mise en place d'une organisation spécifique au regard du nouveau contrat de concession. En effet, le suivi des différents indicateurs du Schéma Directeur des Investissements déclinés dans les Plans Pluriannuels d'Investissements ont fait l'objet d'une organisation spécifique et d'outils adaptés déjà mis en oeuvre en 2020.

En parallèle, Enedis poursuivra sa mission de service public auprès des différentes collectivités en les accompagnant sur leurs différents projets de développement économique ou en lien avec la transition énergétique. Le territoire est propice au développement des ENR, Enedis s'attachera à faciliter les démarches auprès des producteurs. L'année 2021 sera également l'année de la publication du décret de la loi d'Orientation des Mobilités. Le sujet de la mobilité électrique étant au coeur de la transition énergétique, le Distributeur se mobilise aux côtés des collectivités pour le raccordement des bornes de recharge ou encore tout projet en lien avec la distribution d'électricité.

1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2020, les perspectives et enjeux pour 2021

L'ANNÉE 2020 EN QUELQUES DATES

Installation des compteurs Linky™

Dans le cadre de sa mission de service public et de la modernisation du réseau de distribution d'électricité, Enedis poursuit le déploiement du nouveau compteur Linky™. En 2020, malgré l'arrêt de la pose lors du premier confinement et grâce à la mobilisation de ses équipes et partenaires, 6,4 millions de compteurs ont été installés, et ce dans le strict respect des normes de sécurité et des mesures sanitaires. Ces mesures ont permis à Enedis de poursuivre ses activités dans de bonnes conditions et 92 % des clients présents lors de la pose sont satisfaits de l'intervention.

À la fin de l'année 2020, plus de 4 foyers français sur 5 disposent d'un compteur Linky™ et bénéficient des nouveaux services associés. Ces bénéfices sont de plus en plus concrets pour les clients équipés du compteur Linky™ : 71 % d'entre eux déclarent en avoir une opinion positive.

En effet, près de 7 millions de clients suivent leur consommation à partir des données des compteurs communicants, et peuvent ainsi mieux connaître et agir sur leur consommation d'électricité.

Au-delà des avantages offerts aux clients, Enedis s'appuie sur les compteurs Linky™ pour accompagner les collectivités et tous les acteurs engagés localement dans l'accélération de la transition écologique, en facilitant le développement de nouveaux usages : autoconsommation individuelle ou collective, mobilité électrique, pilotage de l'éclairage public... Le nouveau compteur communicant est un outil essentiel à la réussite de la transition écologique.

Publication de l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article R. 111-19-10 du Code de l'énergie et portant format des informations relatives aux réseaux de distribution publique d'électricité issues des conférences départementales mentionnées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Cet arrêté a été publié le **17 janvier** au *Journal officiel*. Le Comité du système de distribution publique d'électricité (CSDPE), institué par l'article 153 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L. 111-56-1 du Code de l'énergie) a pour mission d'examiner les politiques d'investissement sur les réseaux publics d'électricité. Cet arrêté garantit l'existence d'un socle minimal de données homogènes, dans tous les départements, sur les principales caractéristiques du réseau de distribution, sa performance et sur le niveau et la répartition des investissements. Il permet au CSDPE une meilleure analyse de la cohérence des investissements entre les différents maîtres d'ouvrages (gestionnaires de réseaux de distribution et autorités concédantes) et du bon niveau de ces investissements.





Marianne Laigneau nommée présidente du directoire d'Enedis

Marianne Laigneau est nommée à la tête du directoire d'Enedis depuis le **9 février 2020**. Elle assurait précédemment la présidence du conseil de surveillance d'Enedis depuis janvier 2018 et était administratrice de l'entreprise depuis 2010. Au travers de ses différentes fonctions au sein de la diplomatie française à l'étranger ; puis en intégrant en 2004 Gaz de France aux Affaires institutionnelles et en rejoignant EDF en 2005, où elle est successivement directrice juridique, secrétaire générale, directrice exécutive Groupe en charge des Ressources humaines puis directrice exécutive Groupe en charge de la direction internationale, Marianne Laigneau a acquis une solide expérience du secteur énergétique, en France comme à l'international. Elle succède à Philippe Monloubou en fonction depuis 2014. Marianne Laigneau aura à cœur de poursuivre la transformation d'Enedis pour en faire le service public du 21^e siècle au service de la transition écologique dans les territoires.

Christophe Carval nommé à la présidence du conseil de surveillance d'Enedis

Le **12 février**, le conseil de surveillance d'Enedis a nommé à sa présidence Christophe Carval pour un mandat de cinq ans. Directeur exécutif Groupe en charge des Ressources humaines depuis 2017, il succède à Marianne Laigneau. Christophe Carval aura pour mission de s'assurer de la poursuite des transformations engagées et d'accompagner l'entreprise dans ses projets au service de la transition énergétique.

Enedis mobilisée pour faire face aux tempêtes d'hiver

Les **9 et 10 février** la tempête Ciara a balayé la moitié nord de la France avec des vents violents allant jusqu'à 180 km/h et a provoqué de nombreux dégâts sur le réseau de distribution d'électricité. Au plus fort de la crise, 130 000 foyers ont été privés d'électricité, principalement sur les régions Normandie, Hauts-de-France, Grand-Est et Centre. Les équipes d'Enedis (4 000 techniciens d'urgence d'Enedis et d'entreprises partenaires) ont été pré-mobilisées dès les premières heures et étaient à pied d'œuvre lorsque les conditions climatiques ont permis les interventions en toute sécurité. La Force d'Intervention Rapide Électricité (Fire) a été déclenchée aussitôt.

Après Ciara, puis Inès le 13 février, le littoral français a de nouveau été balayé les **15 et 16 février** par la tempête hivernale Dennis. Elle a provoqué de fortes perturbations dans les transports ainsi que de nombreux dégâts sur le réseau de distribution d'électricité. Au plus fort de la crise, dimanche 16 février après-midi, plus de 70 000 foyers étaient privés d'électricité, principalement dans les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie. Outre les techniciens d'Enedis et des entreprises partenaires mobilisés sur le terrain, les livraisons de matériels (groupes électrogènes, etc.), la solidarité entre Centres d'appels dépannage (CAD) et la mise à disposition de renforts pour les CAD ont également largement contribué à réalimenter 90 % des clients en moins de 24 heures.

En outre, l'utilisation des fonctionnalités de Linky™ Réseau a constitué une nouvelle fois un atout en facilitant la détection et la localisation des pannes sur les réseaux moyenne et basse tension. Linky™ Réseau fait désormais partie du quotidien des techniciens d'exploitation et est devenu un outil incontournable en gestion de crise, au service des clients.

Publication de l'arrêté du 10 février 2020 fixant le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité prévu à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales

Cet arrêté, publié le **28 février** au *Journal officiel*, vient préciser le contenu (informations et niveau de communication) et les modalités (dont le calendrier) de mise à disposition, à la demande des autorités concédantes, de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité. Cet arrêté renforce et accompagne la dynamique qu'Enedis a engagée ces dernières années pour améliorer la fiabilité des données d'inventaire fournies aux autorités concédantes, en vue de faciliter l'exercice de leurs missions.

L'organisation mise en œuvre par Enedis dans le contexte de la crise sanitaire

Dès le début de la crise sanitaire exceptionnelle de la Covid-19 et des premières décisions gouvernementales, et notamment de l'arrêté du **14 mars** 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus, Enedis s'est mobilisée pour traduire les conséquences opérationnelles de ces décisions pour ses activités, ses agents et l'ensemble de ses fournisseurs et prestataires.

Enedis, en tant qu'opérateur d'un service essentiel, a adapté son organisation pour assurer les activités strictement nécessaires au maintien de la continuité de fourniture d'électricité et à la sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, pendant près de 8 semaines – du 16 mars au 11 mai 2020 – Enedis a mis en œuvre un plan de continuité de l'activité (PCA), qui a permis de préserver la continuité du service public de la distribution, et en particulier la fourniture d'électricité et les raccordements de sites indispensables, tout en respectant les mesures sanitaires nécessaires à la santé des salariés et des tiers. Toutes les activités essentielles telles que définies dans le cadre du PCA ont été poursuivies, et ce dans la durée. Les salariés d'Enedis sont restés mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du système électrique français et les services aux infrastructures vitales pour le pays (notamment les hôpitaux).

En outre, le compteur Linky™ a garanti la continuité de ses services pendant cette période, en permettant de réaliser près de 2 millions d'opérations à distance (modifications contractuelles, mises en service, etc.), autant de déplacements physiques évités.

À partir du 11 mai 2020, Enedis a mis en œuvre un plan de relance de l'intégralité de ses activités. Cette relance des activités s'est effectuée progressivement : 30 % de l'activité réseau reprise au 15 mai, 75 % de l'activité globale au 15 juillet et 100 % au 15 septembre.

La relance s'est appuyée sur un socle de priorités :

- les raccordements des clients (entreprises, producteurs, particuliers);
- la maintenance (postes sources, élagage, chaînes communicantes);
- les accès au réseau pour les partenaires (AODE, postes privés, déploiement de la fibre optique, etc.);
- les grands chantiers clients, BTP et les projets clés d'Enedis dont la reprise du déploiement industriel du compteur Linky™.

Enedis a travaillé en concertation avec les parties prenantes externes : les autorités concédantes, les régions, les départements, toutes les collectivités locales, les entreprises prestataires et le tissu industriel et économique.

Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis, a réaffirmé la fierté des salariés de l'entreprise : « Cette épreuve collective a été l'occasion de réaffirmer nos valeurs, notre attachement au service public de la distribution d'électricité. »

Publication de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Publiée le **24 mars** au *Journal officiel*, la loi d'urgence Covid a instauré un dispositif d'urgence sanitaire, organisé le report du second tour des élections municipales et habilité le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures d'urgence économique et d'adaptation à la lutte contre l'épidémie. Ces ordonnances ont concerné notamment l'étalement ou le report du paiement des factures d'électricité pour les micro-entreprises, l'instauration de facilités de paiement des fournisseurs pour les entreprises et la suspension de l'ensemble des délais administratifs et de procédures.

Publication de l'arrêté du 12 mai 2020 relatif à la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité du raccordement aux réseaux publics d'électricité des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public et des ateliers de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables affectés à des services de transport public routier de personnes

Publié le **27 mai** au *Journal officiel*, cet arrêté a été pris en application de l'article 64 de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il porte, dans certaines conditions, la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, prévue au 3° de l'article L. 341-2 du Code de l'énergie, à 75 % pour le raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public, et pour les demandes de raccordement visant à alimenter des ateliers de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables affectés à des services de transport public routier de personnes.

Publication de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité

Publié le **25 juin** au *Journal officiel*, cet arrêté, fruit de plusieurs années de travaux et concertations, vise à renforcer et harmoniser au niveau européen les exigences relatives au raccordement des installations (notamment de production) neuves ou subissant une modification substantielle, vis-à-vis de la sûreté du système électrique.

Le nouveau Projet industriel et humain (PIH) d'Enedis

En 2020, sous l'impulsion de sa présidente, Marianne Laigneau et du comité exécutif, Enedis s'est mobilisée pour élaborer son Projet industriel et humain (PIH) 2020-2025 : « Devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique dans les territoires ». Le PIH a été coconstruit avec les salariés et les parties prenantes externes, intégrant au total 200 000 contributions et propositions. Avec ce nouveau projet, Enedis veut concilier performance industrielle et développement durable, au plus près des territoires et de ses clients, avec trois ambitions fortes :

- faire du service public de la distribution d'électricité, un service public du 21^e siècle qui garantit 24 heures sur 24, à tous les Français, sur tous les territoires, une alimentation électrique de qualité grâce à des réseaux de distribution publique solides et performants ;
- être une entreprise qui mène une révolution de la confiance ;
- et être un partenaire clé à l'écoute de tous les territoires proposant des solutions adaptées aux attentes et aux enjeux de chacun, au service d'une accélération de la transition écologique.

Dans le PIH, Enedis prend également huit engagements concrets :

- viser zéro accident grave ou mortel pour ses salariés ou ses prestataires ;
- réduction de 20 % de l’empreinte carbone ;
- avoir l’un des meilleurs rapport qualité-prix ;
- permettre à 100 % des clients de suivre leur consommation ;
- diviser par 2 le délai de raccordement des clients d’ici 2022 ;
- rétablir 90 % des clients en 48 h en cas d’incident climatique majeur sur le réseau ;
- atteindre 70 % d’indice d’engagement des salariés en 2024 ;
- créer 20 activités nouvelles.

TURPE 5 bis : une augmentation de 2,75 % en moyenne au 1^{er} août 2020

Le tarif d’utilisation des réseaux publics de distribution dit « TURPE 5 bis HTA-BT », est entré en vigueur au 1^{er} août 2018 pour une période d’environ 3 ans. Il a donné lieu, à chaque date anniversaire, à une évolution tarifaire résultant de l’application de la délibération de la Commission de régulation de l’énergie (CRE). Au **1^{er} août 2020**, cette indexation tarifaire moyenne a été de + 2,75 %.

Enedis prépare l’homologation de ses systèmes d’informations essentiels

Enedis, désigné « opérateur de services essentiels » (OSE) en 2019, organise les chantiers relatifs à la mise en conformité de ses systèmes d’informations essentiels (SIE) par rapport aux exigences de la directive NIS.

La directive *Network and Information System Security* (NIS) poursuit l’objectif majeur d’assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d’informations de l’Union européenne. Adoptée en juillet 2016, puis transposée en France en mai 2018, elle définit un ensemble de règles de cybersécurité que les entreprises en responsabilité d’un service essentiel doivent appliquer sur les systèmes d’informations cœur de leur activité métier.

Suite à la désignation d’Enedis en tant qu’OSE pour ses missions de conduite du réseau, de comptage et de raccordement, les systèmes d’informations essentiels (SIE) ont été identifiés, pour chacune de celles-ci et leur liste, conformément à la loi, a été déclarée à l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (ANSSI).

Après cette première démarche, plusieurs chantiers ont été réalisés en 2020 :

- définition du processus d’homologation et de l’organisation en charge de celle-ci ;
- analyse d’écart des systèmes d’information concernés vis-à-vis des règles de la directive NIS ;
- élaboration d’une stratégie de mise en conformité « raisonnée » à la directive NIS.

Enedis se dirige donc, avec ces chantiers d’homologations et de sécurisation, vers la construction solide d’un projet à l’échelle de l’entreprise en tant qu’opérateur de service essentiel, et dans un cadre plus global, celui d’opérateur de confiance des données énergétiques.

Publication du décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l’électrification rurale

Ce décret, publié le **11 décembre** au *Journal officiel* (en application de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021), met en œuvre les dispositions de l’article 14 de la loi relative à l’énergie et au climat, dite « loi Énergie-Climat » du 8 novembre 2019, notamment en élargissant l’objet du Compte d’Affectation Spécial dédié au Financement des Aides aux Collectivités pour l’Électrification rurale (CAS-FACÉ) au soutien d’opérations de transition écologique conduites par les autorités organisatrices de la distribution d’électricité (AODE) en zone d’électrification rurale et en donnant une définition plus précise des communes rurales « au sens du FACÉ », en précisant en particulier le régime applicable aux communes nouvelles.

Pour aller plus loin : Décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020, JO du 11 décembre.

Projet Reflex : un dimensionnement des postes-sources optimisé par les flexibilités

Grâce aux flexibilités¹, les gestionnaires de réseaux peuvent désormais proposer des solutions pour accélérer le raccordement des énergies renouvelables en augmentant les capacités d'accueil sur le réseau existant. Ils contribuent ainsi à l'ambition de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et aident les territoires concernés à atteindre plus rapidement leurs cibles de déploiement d'énergies renouvelables (EnR).

C'est l'objet du projet Reflex, qui vise à intégrer la flexibilité des producteurs HTA dans le dimensionnement des postes-sources nécessaires pour accueillir les EnR.

En 2020, les principes de ce projet ont été définis avec les parties prenantes (DGEC, CRE, acteurs institutionnels, RTE, fédérations de producteurs d'électricité, collectivités) participant à l'élaboration des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). La recherche de zones d'expérimentation pour ce projet a été menée et deux départements aux profils complémentaires en termes de filière de production ont été retenus : les Landes (département essentiellement photovoltaïque) et la Somme (département majoritairement éolien). L'année 2020 a également permis de mener les études conjointes avec RTE nécessaires pour déterminer les valeurs de capacité d'accueil supplémentaire optimales tenant compte des caractéristiques locales du réseau de transport comme du réseau de distribution.

Dans le cadre du dispositif du bac à sable réglementaire, la phase d'expérimentation du projet Reflex pourra démarrer au premier trimestre 2021 dans ces deux zones.

Dès le premier trimestre 2021, ce sont ainsi plus de 200 MW de capacités supplémentaires qui sont mises à disposition conjointement par RTE et Enedis pour les EnR se raccordant sur 8 postes sources du réseau de distribution des régions Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France.

Cette expérimentation vise à préparer l'intégration globale des flexibilités dans les méthodes de dimensionnement des réseaux. Elle s'inscrit dans la feuille de route publiée par Enedis en février 2020 : https://www.enedis.fr/sites/default/files/2020.03.12_Feuille_de_route_Industrialisation_des_flex.pdf

Le lancement de l'expérimentation du projet Reflex est une bonne nouvelle pour l'intégration massive des EnR et pour Enedis qui inscrit la transition écologique comme moteur de son Projet industriel et humain.

[1] Une flexibilité est une augmentation ou une réduction volontaire de puissance, d'un site ou de plusieurs sites agrégés, durant une période donnée, en réaction à un signal extérieur pour fournir un service au système électrique ou à un acteur en particulier. Il s'agit de pouvoir réduire ou augmenter la quantité d'électricité injectée ou soutirée sur le réseau, de manière à assurer la qualité et la continuité de la fourniture de courant.

Les flexibilités locales constituent pour les gestionnaires de réseau un levier supplémentaire d'optimisation technico-économique. Elles concurrencent les leviers « classiques » de gestion du réseau et sont une opportunité pour apporter des nouvelles solutions présentant un meilleur rapport coût/efficacité pour la collectivité.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2021

Publication de la délibération n° 2021-13 du 21 janvier 2021 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE 6 HTA-BT)

Le prochain tarif, TURPE 6, publié au *Journal officiel* du **23 avril 2021**, s'appliquera à partir du 1^{er} août 2021. Il a vocation à définir le cadre de régulation d'Enedis sur la période 2021-2024.

Le TURPE 6 s'inscrit dans la continuité du TURPE 5 :

- les différentes formules tarifaires d'acheminement, qui avaient été renouvelées à l'occasion du TURPE 5 sont maintenues ;
- les principaux indicateurs de la régulation incitative sont également conservés et l'exigence de performance augmentée. La régulation incitative consacre également les objectifs d'amélioration des délais de raccordements sur lesquels Enedis s'est engagée dans son Projet industriel et humain et s'étend à la qualité des données mises à disposition par Enedis, notamment en ce qui concerne le comptage.

Le niveau du revenu autorisé à l'issu d'audits approfondis de la CRE s'adapte aux enjeux de cette période qui sera décisive pour la réussite de la transition énergétique en France. Il augmentera de près de 1 Md€ par an en moyenne par rapport à TURPE 5 pour tenir compte de la hausse importante des investissements et compenser un déficit conjoncturel du chiffre d'affaires en TURPE 5, notamment lié aux effets de la crise sanitaire en 2020.

La CRE a également été vigilante à ce que les gains Linky™ soient bien redistribués aux clients et à ce qu'une productivité additionnelle sur les trajectoires de charges d'exploitation soit dégagée par Enedis.

Afin que ces évolutions ne conduisent pas à des évolutions tarifaires trop brutales la CRE met en place un lissage des augmentations sur les quatre années du tarif.

Au 1^{er} août 2021, le TURPE 6 entrera donc en vigueur et le tarif moyen payé par les clients augmentera de 0,91 %.

Publication du décret relatif au SDIRVE dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités

La loi d'Orientation des Mobilités parue en décembre 2019 instaure la création des autorités organisatrices de la mobilité dont le rôle est de planifier et mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité validé par la Région.

Cette loi prévoit à l'article 68 la définition de « schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public », afin de définir « les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante ». Ce schéma doit être élaboré, précise la loi, « en concertation avec le gestionnaire de réseau de distribution concerné ».

Ce schéma est facultatif mais s'il est réalisé, il permet à la collectivité de bénéficier de la réfaction à 75% sur sa demande de raccordement d'IRVE.

En 2021, Enedis accompagnera les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans la mise en œuvre de leur Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) notamment :

- en fournissant des données de consommation et production
- en réalisant une étude d'implantation d'IRVE afin d'optimiser les coûts et les délais
- en proposant des scénarii prospectifs en réponse aux besoins des citoyens
- en co-construisant des solutions innovantes adaptées à chaque territoire



1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Enedis s'implique depuis longtemps en faveur de la préservation de l'environnement.

Cette volonté se trouve renforcée dans le Projet industriel et humain 2020-2025 qui affirme l'ambition de devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique. Passer de la transition énergétique à la transition écologique, c'est adopter un nouveau modèle économique et social qui renouvelle nos façons de consommer, de travailler, de vivre ensemble. Le réseau de distribution d'électricité, dont les usages se multiplient, et le rôle d'Enedis en tant qu'acteur économique et social auprès des territoires, tiennent une place centrale dans la réussite de cette transition.

En premier lieu, Enedis doit maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre, en réduisant son empreinte carbone de 20 % d'ici 2025 et atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est pourquoi, en 2020, elle a lancé de nouveaux chantiers, portant par exemple sur les achats écoresponsables, la suppression des plastiques à usage unique ou encore l'expérimentation de groupes électrogènes décarbonés (à hydrogène ou sur batteries).

Accélérer cette transition écologique, c'est aussi faciliter le raccordement des énergies renouvelables (95 % d'entre elles sont raccordées au réseau de distribution) et des bornes de recharge pour les véhicules électriques. C'est également permettre à chaque client de mieux maîtriser ses consommations grâce aux compteurs communicants. D'une façon générale, Enedis entend être un partenaire clé à l'écoute de tous les territoires en proposant des solutions adaptées aux attentes et aux enjeux de chacun.

Si toutes ces actions visent à réduire le réchauffement climatique et les perturbations qu'il entraîne, les scientifiques s'accordent toutefois à dire que le changement climatique est inéluctable à moyen terme. Pour en mesurer les effets sur le réseau électrique et prendre des dispositions adaptées, Enedis a mené en 2020 une étude de projection des différents scénarios sur les principaux aléas susceptibles d'affecter le réseau à l'horizon 2050 : les tempêtes, la neige collante, les précipitations extrêmes, les canicules. Cette étude conforte les orientations du « plan aléas climatiques » d'Enedis des quinze prochaines années.

Enfin, Enedis s'attache au quotidien à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, et sur la biodiversité en particulier, en s'appuyant sur un plan d'amélioration de la performance environnementale et des revues annuelles pour chacune de ses directions régionales.

Le réseau exploité par Enedis sur le territoire national est constitué, à la fin de l'année 2020, de **1,38 million de km** de réseau (HTA + BT) dont 49 % en souterrain (677 644 km).

Il se décompose comme suit :

Réseau Moyenne Tension (HTA) (en km)

Types d'ouvrage	2020	Taux (en %)
Réseau souterrain	333 541	51,0%
Réseau aérien	319 849	49,0%
Total du réseau HTA	653 390	100,0%

Réseau Basse Tension (en km)

Types d'ouvrage	2020	Taux (en %)
Réseau souterrain	344 103	47,2%
Réseau aérien	384 287	52,8%
Dont réseau torsadé	330 136	45,3%
Dont réseau aérien nu	54 151	7,4%
Total du réseau BT	728 391	100,0%

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)

	2019	2020
En agglomération	84%	90%
Hors agglomération	90%	76%
En zone classée	100%	100%
Total	85%	89%

LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES EXISTANTS DANS L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 8)

Pour l'année 2020, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante s'est élevée à 1 950 k€ (1 700 k€ au titre de l'article 8 et 250 k€ de contribution complémentaire pour la résorption de 30% de fils nus), celle de la FDE 62 à 3 647 k€.

A noter, Enedis a également réalisé des chantiers sous sa propre maîtrise d'ouvrage notamment le remplacement d'une cabine haute à Le Souich pour un montant de 71 817 €.

Cette participation a notamment fait l'objet des versements listés dans le tableau suivant :

Chantiers - Article 8

Commune	Localisation	Montant contribution FDE62	Montant contribution Enedis
ANNEQUIN	Rue Léon Blum	120 368 €	77 717 €
ARDRES	Place d'Armes et ses abords	8 095 €	0 €
ARDRES	Rues Selnesse et Montluc	65 180 €	35 041 €
AUCHY LES MINES	Rue Humblot	131 627 €	72 972 €

Chantiers - Article 8

Commune	Localisation	Montant contribution FDE62	Montant contribution Enedis
AUDRUICQ	Phase 1 - Rue Rougemont, parc de la mairie, place du Général de Gaulle	67 101 €	37 175 €
AUDRUICQ	Phase 2 - Rues des Soupirs, de la Planquette et de la Paix	37 613 €	22 732 €
AUDRUICQ	Rue des Chaisiers	9 064 €	6 449 €
AUTINGUES	Rue Leulène	34 680 €	0 €
BEAURAINS	Rue Pierre Curie: Tranche ferme	84 099 €	72 248 €
BELLE-et-HOULLEFORT	Route de Conteville, impasse de l'église et rue Neuve	33 443 €	0 €
BERCK-sur-MER	Rue du Haut Blanc	158 053 €	88 102 €
BETHUNE	Rues de Saint Pol, Paul Langevin et rue de Dunkerque	76 945 €	49 780 €
BEUVRY	Rue Mozart	9 864 €	0 €
BIEFVILLERS LES BAPAUME	Rues de l'église et d'Avesnes	27 068 €	0 €
BILLY-MONTIGNY	Tranche Ferme - Rue Victor Hugo	102 057 €	48 091 €
BILLY-MONTIGNY	Tranche Optionnelle 1 - Rue du Bois	58 393 €	40 167 €
BILLY-MONTIGNY	Tranche Optionnelle 1 - Rue Camus	20 396 €	0 €
BILLY-MONTIGNY	Tranche Optionnelle 2 - Rues Parmentier & du Marais	17 919 €	0 €
BOIRY-Sainte-RICTRUDE	Rue des Bauges	28 155 €	0 €
BOIS-BERNARD (CAHC)	Rue d'Arras (<i>Bois Bernard et Rouvroy</i>)	94 341 €	57 300 €
BOULOGNE-Sur-MER	Rue Ambroise Paré	35 415 €	21 049 €
BURBURE	Rue Nationale (HTA)	7 533 €	0 €
CALAIS	Rue Alfred Delcluze (<i>entre les rues des Quatre Coins et Soupirants</i>)	65 452 €	33 181 €
CORBEHEM	Rue Bocquet	72 019 €	43 155 €
COURRIERES (CAHC)	Rue Pierre Curie (<i>Quartier Blum</i>)	26 192 €	11 066 €
COURSET	Rue de Sacriquier: Tranche ferme	27 844 €	0 €
DAINVILLE	Rue d'en bas phase 3	22 336 €	0 €
DAINVILLE	Allée des Lilas	10 732 €	0 €
DOUVVIN	Rue du 08 mai 1945 (RD 163)	39 657 €	31 798 €
ELEU DIT LEAUWETTE	Rues Virel et Peri (<i>Phase 1</i>)	59 723 €	30 059 €
ESTREE CAUCHY	Rues du Vieux Dieu & de Lille	26 040 €	0 €
ESTREE CAUCHY	Rue du Vieux Dieu (HTA)	8 911 €	0 €
FRETHUN	Rue de la Routière et Impasse Pecqueux	38 609 €	0 €
FRETHUN	Rue et Impasse Morel	15 870 €	0 €
GRENAY	rues Emile Zola et Ansart et impasse Gervaise à Bully Les Mines	179 148 €	147 429 €
GRENAY	rue Emile Zola (HTA)	17 150 €	0 €
GRENAY	rue Emile Zola (<i>poste cabine haute</i>)	20 153 €	0 €
GUINES	Avenue de la Libération	59 619 €	28 942 €
HABARCQ	Rue du Pont	12 486 €	0 €
HELFAUT	rue de Blendecques TC	44 170 €	30 678 €
HENIN-BEAUMONT	Chemin de Jérusalem	210 652 €	146 236 €
HERICOURT	Rue Principale: Tranche Ferme	161 297 €	100 550 €

Chantiers - Article 8			
Commune	Localisation	Montant contribution FDE62	Montant contribution Enedis
HERMAVILLE	Rue d'Izel (RD 54)	50 059 €	45 262 €
HERMIN	Rue du château	24 108 €	0 €
HULLUCH	Rue Emile Basly	43 245 €	0 €
LA COMTE	Rues du Moulin et D'Houdain	2 141 €	0 €
LE PORTEL	Rue Charles Lamarre	48 507 €	24 852 €
LE PORTEL	Rues Champlain, Cartier & Charcot	28 126 €	0 €
LE TOUQUET	Avenue F. Recoussine	56 940 €	31 664 €
LE TOUQUET	Rue de la Paix	49 266 €	35 675 €
LICQUES	Rue du Bourg	40 550 €	40 652 €
LOISON-SOUS-LENS	Rues du Cher, Indre et Schweitzer TC4	26 971 €	14 332 €
NORRENT FONTES	Rue de l'église	49 299 €	30 973 €
NOUVELLE EGLISE	Rues du Pont d'Oye, de Fort Batard, du Marais et de Guemps	76 712 €	57 579 €
OIGNIES	Avenue Darchicourt	79 269 €	63 820 €
OISY-LE-VERGER	Rue Gilleron	74 364 €	57 840 €
PEUPLINGUES	Rue et Impasse du Moulin TC1	19 318 €	0 €
PITTEFAUX	Zone 1 : Route de Wierre Effroy	21 585 €	0 €
PITTEFAUX	Zone 2 : Routes du Souverain Moulin et du Bois	33 673 €	0 €
PITTEFAUX	Zone 3 : Route de Hesdres (1ère Partie)	8 572 €	0 €
PITTEFAUX	Zone 4 : Route de Hesdres (2ème Partie)	26 790 €	0 €
SAINT INGLEVERT	Chemin de 30 Pieds et rue Léon Delplanque	44 662 €	27 458 €
Saint-MARTIN-BOULOGNE	Route de Calais	13 694 €	6 798 €
SAVY-BERLETTE	Impasse de la Chapelle	12 673 €	0 €
TARDINGHEN	Chemin rural de Bélina	10 829 €	0 €
VERQUIN	Rue du 4 Septembre et rue de l'égalité	94 807 €	64 999 €
VIOLAINES	Rues Gauguin, Renoir, Delacroix, de Vinci, Watteau et Poussin	134 365 €	84 848 €
WIMEREUX	Avenue Foch Phase 1	161 032 €	95 920 €
WIMEREUX	Avenue Foch Phase 2	34 587 €	35 411 €
WIMILLE	Rues du révérend Père Halluin & Milhamont	17 597 €	0 €
WISQUES	Route de Setques	17 518 €	0 €
Total		3 646 728 €	1 950 000 €

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ



Le risque d'électrocution des grands oiseaux est un sujet majeur pour Enedis. Le réseau HTA est en partie aérien et présente un risque de mortalité des oiseaux de grande envergure par choc sur les lignes ou électrocution. L'action d'Enedis s'appuie essentiellement sur des partenariats locaux avec des associations de naturalistes qui connaissent bien ces espèces et leurs milieux naturels. Il s'agit de cartographier, avec les partenaires, les zones à protéger, d'identifier les supports dangereux et de définir un plan d'action : équipements de supports ou de lignes, anticipation d'enfouissement ou de renforcement de lignes et parfois, recherche de compléments de financement.

Ce diagnostic conjoint est un élément supplémentaire, pris en compte par Enedis dans ses programmes d'investissements et de maintenance.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et les ONG reconnaissent l'implication d'Enedis dans les plans de sauvegarde des espèces menacées. Ainsi Enedis :

- participe au programme européen LIFE « Gypconnect » qui vise à favoriser le rapprochement des gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées ;
- poursuit la mise en œuvre d'un plan d'équipement pour la sauvegarde de l'aigle de Bonelli, en région méditerranéenne, dans le cadre du Plan national d'action (PNA) de l'espèce ;
- s'est engagée, en 2020, dans un nouveau projet LIFE dénommé *SafeLines4Birds*, entièrement dédié à la réduction du risque de mortalité des oiseaux sur les lignes électriques pour treize espèces prioritaires. Ce projet, auquel participe également RTE, a été soumis à la Commission européenne pour approbation.

Concrètement, les actions engagées se traduisent par des enfouissements de lignes dans des zones de sensibilité majeure, la pose de balises anti-collision dans les couloirs de migration, ou encore des dispositifs isolants pour éviter les électrocutions. Le nouveau projet LIFE permettra de mieux cibler les secteurs prioritaires, mais aussi d'améliorer les dispositifs et leur mode de mise en œuvre.

Ces actions sont conduites dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, associations et collectivités locales notamment, en appliquant des solutions innovantes pour mieux protéger la biodiversité. Il en ressort que des progrès notables ont été faits en la matière.

En complément de ces actions en faveur de l'avifaune, Enedis a prolongé les engagements pris dans *Act4nature*, en rejoignant en décembre l'alliance des « Entreprises engagées pour la nature ». Enedis prend des engagements reconnus comme pertinents par les partenaires de l'alliance, qui consistent tous à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies globales de développement et leurs opérations, selon des modalités adaptées à l'entreprise.

De plus, Enedis soutient plusieurs programmes de Recherche sur la biodiversité en lien avec d'autres gestionnaires d'infrastructures, regroupées au sein du CILB (Club des infrastructures linéaires et biodiversité) ainsi qu'avec la FRB (Fondation pour la recherche sur la biodiversité). En 2020, Enedis a notamment récompensé les travaux d'un jeune doctorant sur la mise en œuvre de la séquence « ERC » (Éviter, Réduire, Compenser).

Enfin, en matière de traitement des déchets, la priorité a été donnée en 2020 à l'économie circulaire, au travers du réemploi et de la mieux-disance.

Concernant le réemploi, une application nouvelle a été développée à destination de l'ensemble des salariés pour mettre à disposition des matériels non utilisés par une unité. Par ailleurs, deux projets spécifiques sont poursuivis, sur le réemploi des poteaux béton (agriculture et récifs artificiels).

Concernant la mieux-disance, la politique Achats a évolué pour intégrer des critères environnementaux visant à la préservation des ressources naturelles et à la limitation des gaz à effet de serre.

Quand Enedis installe un nichoir pour faucon crécerelle sur un poteau HTA en partenariat avec la LPO à La Calotterie

En partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais (LPO62), les hommes en bleu d'Enedis Nord-Pas de Calais ont posé le 18 juin 2020 un nichoir à Faucon crécerelle sur un des poteaux électriques. L'opération, encadrée par la base d'exploitation Enedis de Hesdin-Berck, s'est effectuée à l'aide de « grimpettes ». Cette opération s'inscrit pleinement dans la convention de partenariat signée en 2018 entre Enedis et la LPO Pas-de-Calais.

Cette pose est la dernière des trois poses de nichoirs qui étaient au programme de la convention de partenariat. Après Bapaume et le marais Audomarois, nous voici à La Calotterie dans le Montreuillois. L'idée, par l'installation de ce nichoir dans ce territoire, est de développer la présence de cette espèce volatile intéressante pour la faune et la flore locale.

Depuis plus de 10 ans, Enedis et la LPO collaborent pour des actions visant à protéger les oiseaux. Cela se traduit par exemple par l'enfouissement de la quasi-totalité des réseaux électriques neufs, la pose de protections isolantes sur les lignes ou la mise en place de tiges pour empêcher les oiseaux de se poser sur les poteaux.



1.4. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)

Les réseaux de communication électronique à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Leurs très grandes capacités de transmission libèrent les échanges et permettent des usages simultanés de la voix, des données et des images. Ils participent à la transformation numérique des territoires. La crise sanitaire traversée par le pays en 2020 a amplifié les attentes des Français pour un accès à Internet de qualité, renforçant ainsi le sens donné à l'action d'Enedis aux côtés des acteurs du plan France THD.



Le déploiement de la fibre optique est encadré par l'ordonnance n° 2016-526 du 28 avril 2016 qui a transposé la directive 2014/61/UE.

Partout sur le territoire national, les opérateurs télécom et les collectivités locales signent avec Enedis et les autorités concédantes concernées des conventions d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour déployer des fibres optiques, tant en aérien qu'en souterrain.

Ainsi, 952 conventions tripartites (signées entre les opérateurs télécom, les autorités concédantes et Enedis) encadrent l'utilisation des infrastructures électriques exploitées par Enedis pour le domaine aérien et 173 conventions pour le domaine souterrain. À noter que 108 nouvelles conventions ont été signées en 2020.

Sur l'année écoulée, plus de 12 500 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 200 km de fourreaux télécom ont été déployés en souterrain, ce qui confirme l'accélération des déploiements sur l'ensemble du territoire national, notamment en milieu rural.

Pour accompagner cette montée en puissance, Enedis confirme son engagement vis-à-vis des différents acteurs du THD et a mis en œuvre en 2020 de nouvelles dispositions pour faciliter et accélérer le déploiement du THD :

- publication d'une nouvelle version du *Guide pratique des appuis communs* intégrant de nouvelles mesures de simplification ;
- généralisation du dispositif de « Contrôle *a posteriori* » des études mécaniques permettant de réduire les délais de déploiement ;
- labellisation LEINA (Labellisation des entreprises d'ingénierie aérienne) des premiers centres de formations et bureaux d'étude pour l'ingénierie aérienne, en partenariat avec Orange et le CREDO (Cercle de réflexion et de développement de l'optique) ;
- dispositions pour simplifier les raccordements clients à la fibre.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Les mesures d'accompagnement des opérateurs mises en œuvre par Enedis leur ont permis de maintenir les déploiements sur appuis communs tout au long de l'année et l'entraide inter-régionale au sein d'Enedis a permis de respecter les engagements de délai de réponse aux études mécaniques, malgré une charge accrue.

L'organisation mise en place par Enedis pour répondre aux enjeux du plan France THD permet, d'une part, d'assurer une relation de proximité avec les acteurs locaux au cœur des déploiements dans les territoires, et d'autre part, d'engager des réflexions de fond avec les parties prenantes nationales sur différents sujets tels que le raccordement client ou les évolutions contractuelles nécessaires pour accélérer les déploiements.

Enedis est pleinement engagée aux côtés des collectivités et des opérateurs pour faciliter la mise à disposition des infrastructures électriques, dans le respect de trois exigences incontournables :

- la sécurité des intervenants;
- le respect de la réglementation en vigueur, en particulier l'arrêté technique du 17 mai 2001 révisé en juillet 2019;
- la neutralité économique pour les clients.

En lien étroit avec les autorités concédantes, Enedis confirme ainsi son rôle de facilitateur du déploiement du très haut débit sur le territoire métropolitain.

LA FDE 62 & ENEDIS, FACILITATEURS DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE THD

Le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'intégralité du territoire français d'ici à 2022 est une priorité nationale. Pour faciliter le déploiement de la fibre optique, Enedis, acteur public au service des territoires, propose aux opérateurs télécoms d'utiliser les infrastructures électriques pour accueillir les câbles de fibre optique. Cette méthode, rapide et compétitive, participe au désenclavement numérique et social des territoires, tout en limitant l'impact environnemental et financier pour les collectivités.

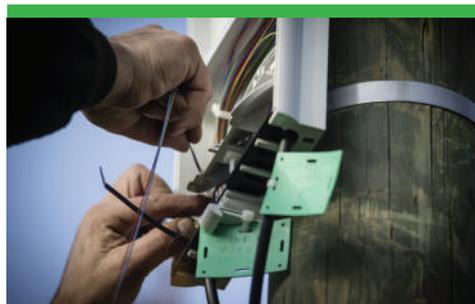
Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan France Très Haut Débit* initié par le gouvernement en 2013 et visant à fin 2022, la couverture de 100% des foyers en très haut débit.

Ainsi, 4 conventions ont été signées entre la FDE 62, Enedis et les opérateurs au cours de l'année 2020. Parmi les opérateurs : Céleste, Nord-Pas de Calais Numérique, Free, Bouygues Telecom.

Sur le département du Pas-de-Calais, en 2020, le déploiement de la fibre optique s'est poursuivi. Au total, 748 km de fibre ont été posés sur 19 821 supports.

Le tableau suivant précise le nombre de supports utilisés pour le déploiement de la fibre sur le département du Pas-de-Calais :

Nombre de supports mis à disposition - THD						
Opérateurs	2016	2017	2018	2019	2020	Total général
Orange	210	1814	5118	4513	4125	15780
Axione		187	9115	19541	14867	43710
Completel			39			39
Covage				6	13	19
SFR			506	696	816	2018
Total	210	2001	14778	24756	19821	61566



58,4 minutes HIX et hors RTE* :
un critère B national
satisfaisant, un très bon
résultat du fait d'un contexte
climatique favorable.

* Hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE.



LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2020, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

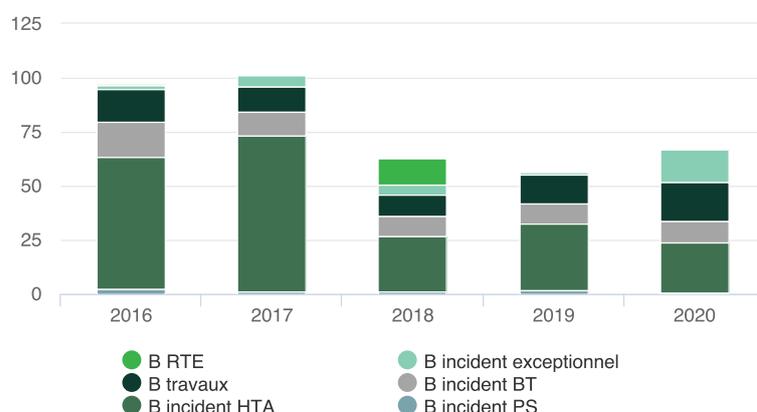
Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)			
	2019	2020	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	56,5	67,4	19%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	55,5	52,3	-6%
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,0	0,8	-
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	41,7	34,0	-19%
<i>Dont incident poste source</i>	1,5	0,3	-77%
<i>Dont incident réseau HTA</i>	30,9	23,3	-24%
<i>Dont incident réseau BT</i>	9,3	10,3	10%
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	13,8	17,5	27%
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	8,4	11,7	39%
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	5,4	5,8	8%

(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

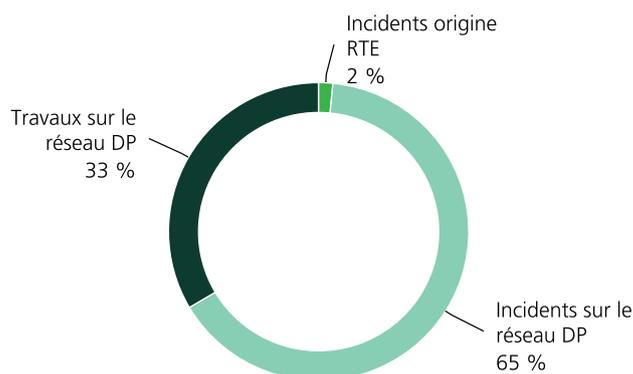
Évolution du critère B au cours des 5 dernières années au périmètre de la concession

Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (en min)



Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels) au périmètre de la concession

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Critère B structurel	37,7	35,1	40,7	32,1	25,2	28,0	27,02
Critère B climatique	20,3	22,3	32,8	46,6	6,1	9,6	6,95

En 2020, au regard des éléments ci-dessus, le critère B toutes causes confondues hors incidents exceptionnels connaît une baisse par rapport à l'année précédente alors que des événements climatiques ont impacté le territoire notamment en début d'année 2020. En effet plusieurs événements climatiques ont impactés le critère B du département mais il est à noter que ce dernier atteint 34 minutes.

L'optimisation des investissements réalisée depuis plusieurs années semble faire ses preuves notamment sur le critère B structurel qui lui aussi connaît une baisse significative depuis 2014. Le critère B HIX hors RTE atteint également un niveau bas ; 51,5 minutes en 2020 contre 55,5 min en 2019.

En outre, nous pouvons spécifier une baisse du critère B de 48% de baisse sur la période 2018 – 2020 versus 2012 – 2017. En effet, le critère B moyenné sur la période 2012 – 2017 était de 71,2 minutes alors que sur la période 2018 – 2020, il est de 36,9 minutes.

En conclusion, l'analyse du critère B HIX de 2020 :

- Un critère B structurel de très bon niveau qui montre l'efficacité de la politique d'investissements ciblés.
- Un critère B climatique qui passe de 9,6 à 6,8 minutes entre 2019 et 2020 alors que l'année 2019 était considérée comme une année calme d'un point de vue climatique avec un seul événement important, la tempête de neige et de vent baptisée Gabriel du 3 janvier 2019.
- Un critère B travaux en hausse de 3,7 min qui s'explique par le nombre de coupures pour travaux liés notamment au plan d'action élagage HTA pour 3 ans à compter de 2019. En outre, le relâchement volontaire du critère B travaux de 4 minutes environ en 2020 par rapport à 2019 a permis de desserrer la contrainte sur les équipes, afin de se mettre en situation de respecter les engagements pris dans le contrat de concession, suite à la neutralisation d'environ 3 mois d'activités en raison des 6 crises climatiques de 2020 et de la crise sanitaire.

Les principaux événements ayant impacté en 2020 le critère B au périmètre de la concession

Contrairement à 2019, le département du Pas-de-Calais a été impacté par plusieurs événements notamment en début d'année 2020 :

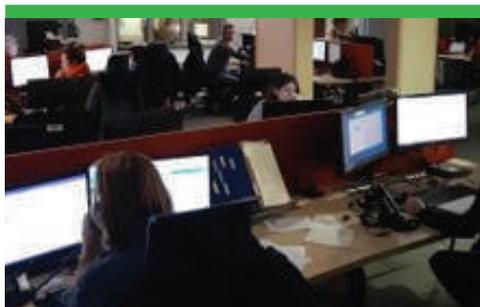
Du 8 au 11 février : la tempête CIARA (classée exceptionnelle) traverse le département du Pas-de-Calais :

- 134 incidents
- 54 616 clients impactés
- 14,37 minutes : impact sur le critère B de la FDE 62

La tempête Ciara, accompagnée de fortes pluies et de vents violents, a occasionné des dégâts importants sur de nombreuses régions. Sur le Nord-Pas de Calais, il y a eu jusque 23.000 clients coupés au plus fort de l'événement.

600 techniciens Enedis ont été mobilisés dès le dimanche. Leurs interventions se sont poursuivies pendant la nuit pour rétablir au plus vite les clients coupés. Au total, ce sont plus de 1 167 interventions sur le terrain qui ont été réalisées, 35 groupes électrogènes installés et 35.830 appels qui ont été reçus par les équipes du centre d'appels dépannage d'Enedis.

Afin de rétablir au plus vite les clients, 35 techniciens de la Force d'Intervention Rapide d'Electricité (FIRE) originaires d'Aquitaine sont venus en renfort.



Le 16 février : la tempête Dennis :

- 12 incidents
- 1371 clients impactés
- 0,28 minutes : impact sur le critère B de la FDE 62

La tempête Dennis a balayé le département touchant principalement le bassin minier avec des vents violents provoquant chutes d'arbres sur le réseau électrique mais également des toitures et autres matériaux envolés.

Sur le Pas-de-Calais plus de 1.300 clients ont été privés d'électricité. 300 techniciens Enedis, accompagnés des entreprises prestataires, du Nord Pas de Calais ont été mobilisés afin de réparer au plus vite les dégâts occasionnés par la tempête Dennis qui surgit après Ciara et Inès à quelques jours d'intervalle.

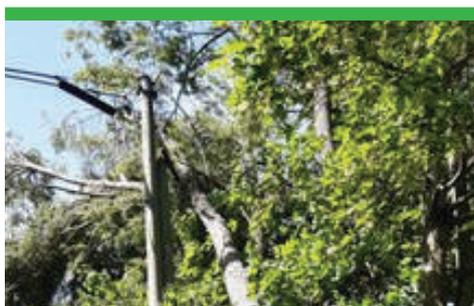


27 Décembre : la tempête Bella souffle fort et engendre de nombreux dégâts

- 2 incidents
- 116 clients impactés
- 0,02 minutes : impact sur le critère B de la FDE 62

La tempête Bella a balayé le Nord et le Pas-de-Calais. Des rafales jusqu'à 140 km/h ont été relevées sur le littoral, et jusqu'à près de 90km/h dans les terres.

Les vents ont atteint les 143 km/h au Cap Gris Nez ou encore 120 et 115 km/h respectivement à Boulogne et Calais et 95 km/h à Arras. L'ensemble du territoire du Pas-de-Calais a donc été impacté par cette tempête de fin d'année.



La solidarité de mise en période de crise climatique :

1er et 2 Octobre : les agents du Pas-de-Calais mobilisés en Bretagne après le passage de la tempête Alex

Dans la nuit du jeudi 1er au vendredi 2 octobre, la tempête Alex a frappé l'ouest de la France apportant vents violents et pluies abondantes. Des rafales allant jusqu'à 186 km/h ont été enregistrées à Belle-Ile-en-Mer. Cette 1ère tempête de la saison est restée bloquée sur le nord-ouest du pays, favorisant la remontée des vents et des pluies qui ont déferlé sur le sud-est de la France.

Au total 30 agents du Nord et du Pas-de-Calais ont été mobilisés pour réalimenter au plus vite l'ensemble des clients.



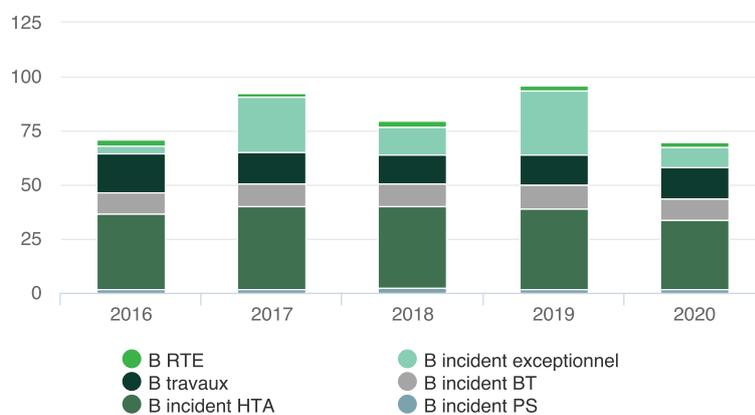
Au niveau national

L'année 2020 a été marquée par des aléas climatiques exceptionnels :

- **Tempête Ciara des 9 et 10 février** qui a touché les régions du nord-est de la France ;
- **Tempête Dennis du 16 février** sur les départements Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Finistère, Mayenne, Maine-et-Loire et Orne ;
- **Tempêtes Karine et Miriam des 2 et 3 mars** qui ont touché la partie Sud-Ouest de la France ainsi que les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;
- **Tempête Alex des 1^{er} et 2 octobre** sur la région Bretagne et sur le département de Maine-et-Loire ;
- **Tempête Barbara des 20 et 21 octobre** sur les départements Loire, Rhône et Haute-Garonne.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe cependant à un bon niveau : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 58,4 minutes en 2020, nettement en dessous du niveau de l'année 2019 (64,3 minutes).

Évolution du critère B national au cours des 5 dernières années (en min)



Ces bons résultats depuis quatre ans (les années 2017, 2018, 2019 et 2020 ayant été marquées par de nombreux aléas climatiques, pour mémoire : Egon, Zeus en 2017 ; Eleanor et l'épisode de neige collante en 2018 ; orages et neiges collantes en 2019 ; cf. ci-dessus en 2020), confortent la politique de gestion des réseaux concédés engagée depuis plusieurs années par Enedis.

En 2020, cette stratégie d'investissement et de maintenance s'est poursuivie.

Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît tous les ans d'environ 8 000 km, de deux à trois dizaines de postes sources et de 4 300 postes de transformation HTA-BT; il accueille chaque année entre 350 000 et 450 000 nouveaux consommateurs et environ 30 000 nouveaux producteurs pour 2,2 GW de puissance (moyenne des trois dernières années), ces dernières valeurs pourraient continuer à croître en application de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

D'une part, Enedis doit maîtriser l'évolution du réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition écologique.

D'autre part, Enedis poursuivra ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorités, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des *smart grids* et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur ses stratégies d'investissement et celles des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement, coordination en vue d'une plus grande efficacité des dépenses).

La démarche d'investissements instituée par le nouveau modèle de cahier des charges de concession avec l'élaboration d'un schéma directeur des investissements et des programmes pluriannuels d'investissements, favorise un partage avec les autorités concédantes d'un diagnostic technique précis de l'état du réseau concédé et des priorités d'amélioration sur celui-ci.

LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

Nombre de clients BT (Concession)			
	2019	2020	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	428	682	59,3%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	29 030	40 592	39,8%

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

Comme évoqué précédemment, le département du Pas-de-Calais a connu plusieurs aléas climatiques de plus ou moins forte ampleur en 2020 ce qui a engendré un nombre de coupures plus significatif.

LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « méthode GDO-SIG ».

Cette méthode utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations, des productions et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

À la suite des réflexions menées au niveau national dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la FNCCR et des autorités concédantes, Enedis a engagé une démarche d'amélioration de son modèle d'évaluation statistique des chutes de tension sur le réseau basse tension.

Dans le prolongement des évolutions mises en œuvre les années précédentes, le modèle statistique prend désormais mieux en compte la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau basse tension. Par ailleurs, les données de consommation des compteurs Linky™ permettent de fiabiliser les historiques de consommation et les profils de charge utilisés dans la méthode statistique. Ainsi, celle-ci s'enrichit chaque année pour continuer à améliorer les résultats de la modélisation.

Clients BT mal alimentés (Concession)

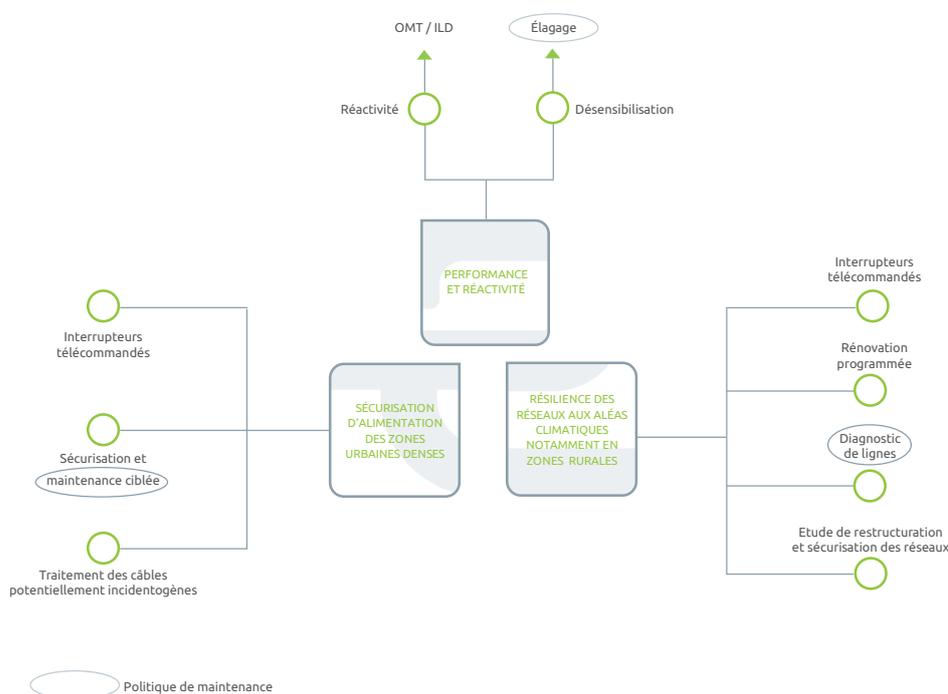
	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	5 906	6 260	6,0%
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,8%	0,8%	5,5%

Le taux de clients BT mal alimentés a évolué entre 2019 et 2020 et cela s'explique par la mise à jour du réglage des transformateurs HTB/HTA. En effet, en fonction du raccordement des énergies renouvelables, une importante mise à jour a eu lieu en 2020. Le respect des obligations contractuelles de tension impose de modifier à la baisse la tension de consigne des transformateurs lors du raccordement de sites de production sur les réseaux HTA afin d'éviter des surtensions préjudiciables.

2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2020

En application de l'article 21 de la loi NOME (art L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

Dans la continuité du travail initié par les deux parties depuis plusieurs années et fort d'un diagnostic technique précis, la politique d'investissements sur le territoire peut être résumée comme suit :



Ainsi, pour 2020, première année de mise en œuvre du nouveau contrat de concession, les résultats pour chaque ambition sont décrits ci-dessous :

Ambition 1 : Afin de préserver une qualité de fourniture élevée dans les zones rurales, réduire de manière significative le critère B sur les territoires identifiés dans le diagnostic technique :

- Assurer un niveau de qualité acceptable sur l'ensemble du périmètre
- Sécuriser les réseaux HTA et BT
- Développer les OMT et les ILD

L'ensemble des indicateurs quantitatifs fixés a été atteint et même dépassé de sorte à être en ligne avec l'objectif du premier Programme Pluriannuel des Investissements (PPI).

	2020	% prévu / objectif PPI	Objectif PPI
Réseau HTA fiabilisé	120 km	37,5 %	320 km
<i>Dont enfouis</i>	35 km		
<i>Dont PDV avec immobilisation</i>	55 km		
<i>Dont PDV sans immobilisation</i>	30 km		
Réseau BT fils nus fiabilisé	40 km	29,6 %	135 km
<i>Dont faibles sections</i>	18 km	51,43%	35 km
Nombre d'OMT posés	37	148 %	25

Il est à noter que le nombre d'OMT posés dépasse l'objectif du premier PPI mais s'explique par le fait qu'Enedis valide la pose d'un organe de manœuvre télécommandé dès que cela est nécessaire et rendu possible par le contexte.

Ambition 2 : Améliorer la Qualité de Fourniture en moyenne sur l'ensemble du territoire de la concession :

- Améliorer la continuité de fourniture
- Traitement des départs HTA fragiles
- Conserver les points de qualité remarquables
- Exploiter l'ensemble des nouvelles possibilités offertes par les Réseaux Electriques Intelligents

Comme précisé précédemment, le critère B HIX hors RTE est en baisse en 2020 malgré plusieurs événements climatiques notamment en début d'année.

Ambition 3 : Poursuivre la dynamique d'amélioration de la performance des éléments du réseau – Fiabiliser le patrimoine à risque et en particulier le patrimoine souterrain :

- Résorber le CPI HTA
- Résorber les câbles BT souterrains à risque

Comme pour l'ambition 1, les indicateurs fixés en 2019 pour l'année 2020 sont atteints et permettent de répondre aux objectifs prévus pour ce premier PPI. Concernant le CPI HTA, 34 km ont été résorbés en 2020 permettant ainsi d'atteindre 288 km de CPI en moins sur le réseau du Pas-de-Calais en 7 ans.

	2020	% prévu / objectif PPI	Objectif PPI
Linéaire CPI HTA résorbé	34 km	26,5 %	128 km
<i>Dont km prioritaires</i>	33,2 km	34,6 %	96 km
Linéaire CPI BT résorbé (yc neutre périphérique et cuivre 1946)	4,5 km	20,5 %	22 km

Ambition 4 : Accompagner les territoires dans leur développement en adaptant les infrastructures aux besoins de puissance :

- Sécurisation de l'alimentation électrique
- Adaptation des infrastructures au développement du territoire
- Intégrer les projets structurants dans les schémas des réseaux à long terme par une coordination FDE 62/EPCI/Enedis.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS DANS VOTRE CONCESSION EN 2020

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2020, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2020. La présentation des investissements a été actualisée en 2019 suite à la publication de l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article R. 111-19-10 du Code de l'énergie et portant format des informations relatives aux réseaux de distribution publique d'électricité issues des conférences départementales mentionnées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Investissements Enedis (en k€) (Concession)

	2019	2020
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	20 751	19 839
<i>Dont raccordement des consommateurs HTA</i>	882	786
<i>Dont raccordement des consommateurs BT</i>	14 122	12 722
<i>Dont raccordement des producteurs HTA</i>	1 669	1 041
<i>Dont raccordement des producteurs BT</i>	529	455
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	43 755	45 589
<i>II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau</i>	36 701	38 779
<i>Dont renforcement des réseaux BT</i>	1 612	1 652
<i>Dont renforcement des réseaux HTA</i>	1 289	1 646
<i>Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)</i>	476	407
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)</i>	19 323	18 579
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)</i>	1 860	1 353
<i>Dont moyens d'exploitation</i>	759	875
<i>Dont smart grids</i>	335	119
<i>Dont compteurs communicants</i>	11 047	14 148
<i>II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes</i>	7 054	6 810
<i>Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement</i>	1 807	2 062
<i>Dont sécurité et obligations réglementaires</i>	2 432	3 008
<i>Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers</i>	2 815	1 740
III. Investissement de logistique	499	207
IV. Autres investissements	-1	-1
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)	65 003	65 634
<i>Dont total des investissements concernant les postes sources</i>	3 645	6 776
<i>Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources</i>	214	2 279

* Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des quatre sous-catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces quatre sous-catégories.

La localisation des investissements des moyens d'exploitation a été améliorée. Les données produites s'appuient désormais sur le lieu d'affectation de l'équipement et non plus sur le lieu d'enregistrement de la dépense. Cette évolution permet de mieux rendre compte de l'utilisation de ces moyens d'exploitation pour la concession.

Un pro forma a été réalisé sur l'année 2019 afin de faciliter la comparaison entre les deux exercices.

L'année 2020 a été très particulière du fait de la crise sanitaire et de l'arrêt des activités non essentielles entre mars et mai. Pour autant, les engagements relatifs aux investissements sur le réseau ont été respectés. Il est à noter une baisse sur les raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs mais cela s'expliquent notamment par des demandes de raccordement moins nombreuses que ce soit sur la HTA ou la BT.

Concernant les investissements pour la performance et la modernisation du réseau, il est à noter une hausse par rapport à 2019 en partie due aux compteurs communicants. Des investissements qui permettent notamment d'ouvrir la voie à de nouvelles applications grâce à l'exploitation :

- des données sur l'état du réseau BT
- de l'infrastructure de communication pour transmettre en temps réel diverses informations locales notamment le passage de défaut d'un ILD.

Sur ce même item, les investissements afin de mener des actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes sont en légère baisse et cela s'explique notamment par les contraintes de fabrication et de livraison du matériel de la part des fournisseurs suite à plusieurs semaines de non-productivité.

Ensuite, les investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes ont légèrement baissés notamment du fait d'un nombre de demande des tiers beaucoup plus faible quant à la modification ou le déplacement d'un ouvrage. A noter le budget relatif à l'Article 8 est en hausse du fait de l'intégration du complément de résorption des fils nus.

Sur le territoire de la concession, **la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2020, avec la localisation des travaux, sera jointe au compte-rendu d'activité de la concession.**

ENEDIS INVESTIT POUR LA QUALITE DE FOURNITURE

Au cœur de la station balnéaire du Touquet le quartier « Quentovic » poursuit sa grande mutation.

Situé entre mer et forêt dans la célèbre station des 4 saisons du Touquet Paris-Plage, le quartier Quentovic est actuellement en totale restructuration. Démarrés en janvier 2018, ces grands travaux s'étaleront jusqu'en juin 2022. Au programme, la réhabilitation de tout un quartier au charme balnéaire, en intégrant différents lieux de vie avec logements, parkings et commerces. La ville du Touquet s'est appuyée sur l'expertise d'Enedis pour les différentes phases travaux sur les réseaux électriques moyenne et basse tension. Un chantier collectif d'envergure situé à quelques encablures de la célèbre rue St Jean, embarquant la ville du Touquet, le promoteur du projet Edouard Denis Promotion, Enedis et ses entreprises partenaires.

Un projet immobilier qui redynamise le quartier « Quentovic » du Touquet : au total, sept bâtiments ont été ou seront construits dans ce quartier totalement rénové, soit 232 logements incluant, commerces, 179 places de parking en sous sol ainsi que des restaurants. Sur l'aspect alimentation électrique des futurs bâtiments, Enedis s'est mise en ordre de bataille pour alimenter dans les délais les nouvelles constructions. Ainsi cinq des bâtiments sont alimentés par la création de deux

nouveaux postes de distribution publique d'électricité d'une puissance de 1000 kVA chacun totalement intégrés au bâti. Les deux autres bâtiments seront alimentés via les réseaux électriques basse tension de la rue voisine Joseph Duboc. Une des particularités de ce chantier a notamment consisté à déménager les commerces existants dans leurs nouveaux emplacements afin de démolir les anciens bâtiments.

Enedis aux côtés de la ville du Touquet pour l'aménagement de son territoire, même durant la crise sanitaire : En tant qu'entreprise de service public, Enedis poursuit l'ensemble de ses activités durant le second confinement et cela en toute sécurité pour ses clients comme pour ses agents. Ayant à cœur d'accompagner les collectivités dans l'ensemble de leurs projets, Enedis s'investit pleinement dans le développement du territoire.

La ville du Touquet, très engagée pour la qualité de vie de ses citoyens et la préservation de son environnement fait de ce chantier l'un des plus importants de ces dernières années. Le quartier Quentovic est chargé d'histoire et c'est une nouvelle page qui s'écrit au cœur de la légendaire station balnéaire.



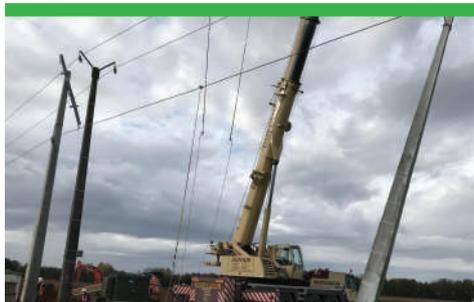
A Buneville et alentours, Enedis investit pour la qualité de l'alimentation électrique du territoire

Sur les communes de Buneville, Sibiville, Hauteclocque, Houvin-Houvigneul et Moncheaux-les-Frévent dans le Pas-de-Calais à hauteur de Frévent, d'importants travaux de modernisation et de sécurisation du réseau électrique ont eu lieu en Octobre 2020. Objectif : offrir une bonne qualité d'alimentation électrique aux habitants et entreprises de ces communes du Pas-de-Calais.

Moderniser et sécuriser le réseau pour garantir une alimentation électrique de qualité : Les tempêtes de début 2020 ont durement frappé la ligne 20.000 volts moyenne tension entre Frévent et Saint-Pol-sur-Ternoise, provoquant la chute d'arbres ou de branches sur la ligne dans cette zone de plaine propice aux événements venteux. C'est pourquoi les équipes d'Enedis se sont mobilisées et se sont rendues sur place afin de proposer aux habitants et élus des villages concernés une solution adaptée et pérenne.

Concrètement, d'importants travaux sur la ligne impactée ont été entrepris (pose de nouveaux poteaux, changements de câbles et de matériels usés, etc.). Ces travaux, d'un montant total de 60.000 euros, ont été entièrement supportés par Enedis, pour les 5 communes soit 1093 habitants, le tout en 6 mois et alors que le Covid plaçait la France en confinement ! Pour limiter la gêne occasionnée en cas de coupure, une armoire de commande télécommandée a pu être installée au pied d'un nouveau poteau en béton de 10 tonnes. Le tout a été raccordé au réseau le 22 octobre. Désormais, en cas d'incident sur le réseau, une commande automatique reliée à l'Agence de Conduite Régionale opérera en moins de 5 secondes pour rétablir le courant par une autre voie et à distance. De fait, les équipes Enedis ne seront plus obligées de se déplacer systématiquement, cela permettra de rétablir plus rapidement le courant et améliorera considérablement la qualité d'alimentation en cas d'incident.

Une collaboration avec les collectivités locales efficace au bénéfice de tous : ensemble, collectivités locales, et les différents services Enedis ont pu travailler et trouver la solution permettant de réduire considérablement la nuisance en cas de tempête ou d'avarie. Un arsenal de solutions a été mis en œuvre rapidement après les épisodes de tempête de janvier 2020 permettant à ces communes rurales du Pas-de-Calais de retrouver un confort électrique sécurisé et modernisé.



Dépose de la ligne aérienne surplombant le supermarché CORA de Bruay-La-Buissière

En septembre 2020, Enedis débute la dernière phase d'un important chantier de renouvellement de réseau démarré en 2019 dans la zone commerciale où se situe le supermarché Cora de Bruay-la-Buissière. Sur le toit du magasin sont installées des structures pour la climatisation du magasin. Et juste au-dessus, à 3 mètres de hauteur, passent les lignes électriques moyenne tension désormais hors tension. Pour mener à bien ce chantier, il a d'abord fallu définir le tracé et poser une ligne HTA souterraine pour remplacer la ligne aérienne.

Après la réalisation du tronçon souterrain, place aux grandes manœuvres pour déposer l'ancien réseau. Pour cela, il a fallu passer par :

- La phase de génie civil pour la réalisation des fondations en béton de l'infrastructure
- La pose du nouveau support aérosouterrain à partir duquel partira le réseau souterrain
- La dépose de l'ancienne ligne hors tension
- La dépose des anciens poteaux et la mise en service de la nouvelle ligne début octobre.

Compte tenu de l'activité soutenue du supermarché ouvert 7 jours sur 7, la dépose de la ligne a été programmée les dimanches après-midi de septembre. Ainsi, le magasin CORA peut maintenant entretenir ses groupes de climatisation en toiture de manière plus sécurisée.



Une opération exceptionnelle de forage nocturne sous le chemin de fer Béthunois

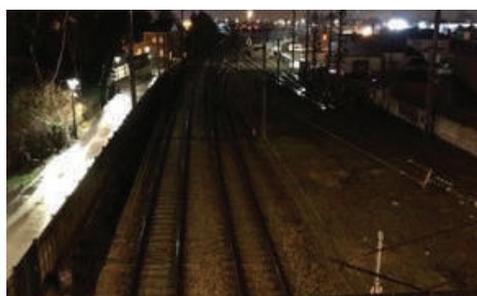
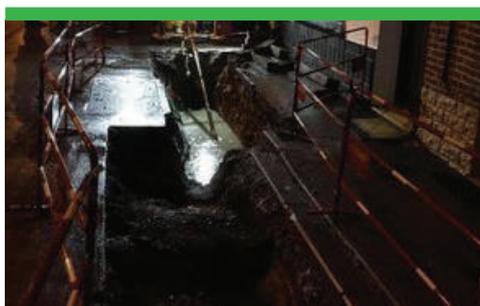
Dans la nuit du 18 au 19 février 2020, Enedis était aux commandes d'un forage dirigé sous les voies ferrées de la gare de Béthune. Un chantier important qui a permis de renouveler les câbles haute tension en limitant les nuisances pour les habitants du quartier.

Le forage dirigé, un choix pour le confort des clients : dans le cadre de la modernisation du réseau et avec le souci constant d'améliorer la satisfaction de ses clients, Enedis a opté pour la technique du forage dirigé afin de passer de nouveaux câbles haute tension sous les voies ferrées. Réalisé à l'intersection de la rue du 27 avril et de celle du docteur Dhenin, ce procédé permet de raccourcir la durée des travaux et limiter la gêne pour les automobilistes et les riverains. De plus, l'alimentation électrique des riverains était assurée pendant toute la durée des travaux.

Cette opération a nécessité une coordination rigoureuse entre la commune de Béthune, la SNCF, Enedis et l'ensemble des entreprises prestataires. L'entreprise Coquart, en charge du forage, a effectué le creusement de 50 mètres de long à plus de 6 mètres de profondeur en 9 heures seulement.

Un chantier pour un réseau électrique plus fiable : Ce forage est la dernière étape d'un programme important de modernisation du réseau électrique de la ville. Engagée dans l'accompagnement des territoires et le maintien de la qualité et de la sécurité du réseau d'électricité, Enedis a renouvelé plus de 2 km de câbles haute tension dans le centre de Béthune. Un investissement de 375 k€ pour l'entreprise et 1 mois et demi de travaux. Ces investissements permettent aux béthunois de disposer d'un réseau électrique plus fiable et donc d'améliorer la qualité de fourniture en électricité de la commune.

Une convention entre la ville et Enedis a été établie, à l'occasion de ces travaux, pour engager l'entreprise à réaliser une deuxième pose de fourreaux, à l'intérieur de ce forage, dans le but de préparer l'installation d'un réseau privé pour la fibre communale. Grâce à cette mutualisation de chantier, fruit du partenariat entre la ville et Enedis, la chaussée n'a été ouverte qu'une seule fois.



ENEDIS INVESTIT ET INNOVE POUR LA MODERNISATION ET LA NUMERISATION DU RESEAU ELECTRIQUE

Les Indicateurs Lumineux de Défaut (ILD) communicants s'industrialisent sur le territoire

Les Indicateurs Lumineux de Défaut (ILD) communicants ont été expérimentés dans le cadre du projet Smart Rural et sont aujourd'hui industrialisés. Comme tout nouvel outil, des ateliers et formations spécifiques sont dispensés aux agents que ce soit pour la pose, la mise en service mais également le fonctionnement de la liaison télécom.

Le 29 juin, les agents de la base opérationnelle de Dainville, le Centre d'Expertise National (CEN), la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et le pôle Réseaux Electriques Intelligents (REI) se sont réunis pour échanger autour de cette nouvelle technologie des smart grids. Pour rappel, l'Indicateur Lumineux de Défaut (ILD) est un détecteur lumineux, situé à l'intérieur des postes électriques ou sur les lignes aériennes haute tension, qui aide à la localisation des défauts sur les lignes électriques HTA.

Cette journée a permis au Centre d'Expertise National (CEN) et au pôle Réseaux Electriques Intelligents (REI) de faire découvrir aux agents de Dainville et de la Maîtrise d'Ouvrage le fonctionnement des ILD communicants et la stratégie de pose de ces derniers. Suite à cette première partie de formation plutôt théorique, place à la pratique avec la pose, la configuration et la mise en service d'un véritable Indicateur Lumineux de Défaut communicant sur le réseau de la commune de Tilloy-les-Hermaville et plus précisément sur le départ HTA Manin du poste source d'Avesnes.

Un nouvel outil expérimenté sur le Pas-de-Calais et maintenant déployé partout pour plus de réactivité afin de satisfaire au mieux les clients !

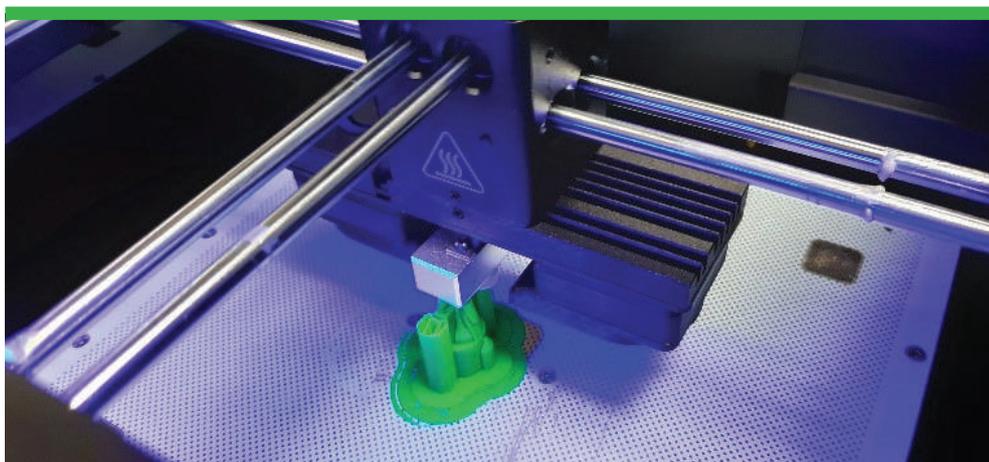


L'impression 3D : l'essayer, c'est l'adopter !

En 2019, les premiers essais ont été réalisés mais l'année 2020 est belle et bien l'année de l'impression 3D. En effet, aujourd'hui il arrive parfois de ne plus pouvoir commander une pièce spécifique car le fabricant ne la produit plus... Fort de ce constat, la Direction Régionale Nord-Pas de Calais s'est équipée d'imprimantes 3D. Ainsi, plusieurs formations, comme le 15 janvier 2020, ont été dispensées pour que les agents puissent créer et reproduire les modèles dont ils ont besoin.

L'impression 3D, aussi appelée fabrication additive, est le processus qui consiste à créer des objets en trois dimensions donc réels par superposition de différentes couches de matière sur la base d'un modèle numérique. Un concepteur dessine l'objet 3D grâce à un outil de conception spécifique. Sur la base de ce fichier créé, n'importe quel propriétaire d'imprimante 3D va pouvoir fabriquer l'objet en question. Pour imprimer en 3D il faut donc : des logiciels spécifiques, du matériel d'impression adapté et de la matière. Les technologies d'impression 3D permettent de créer des objets de tout type, des prototypes aux simples pièces, en passant par des produits de haute technicité, tels que des pièces d'avion, des bâtiments respectueux de l'environnement, des implants médicaux qui sauvent des vies et même des organes artificiels faits de cellules humaines.

Naturellement, les pièces fabriquées par l'imprimante 3D doivent être validées par la direction technique et juridique d'Enedis. Pour obtenir cette validation, il suffit au concepteur de la pièce d'ajouter sa proposition sur le site dédié. En attendant, il lui est toujours possible de reproduire les pièces déjà validées et disponibles sur ce même site ou de demander de l'aide à d'autres concepteurs pour l'aider à réaliser le prototype de son idée. Une belle façon d'optimiser les coûts et de répondre aux besoins rapidement !



Au périmètre national

Les investissements d'Enedis en 2020 sont en baisse et s'établissent à 4 milliards d'euros (cf. graphique ci-après), du fait du ralentissement du programme Linky™ (682 millions d'euros). Parmi ces investissements, 1,1 milliard est consacré au renforcement et à la modernisation des réseaux. Par rapport à 2008, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont doublé.

En 2020, 1,4 milliard d'euros a été mobilisé pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 420 000 clients BT \leq 36 kVA raccordés) et producteurs (environ 34 000 mises en service d'installations de production, dont 30 200 installations en autoconsommation). L'activité de raccordement des producteurs demeure très soutenue et augmente encore en 2020. Ces raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté une puissance totale cumulée de production de plus de 1,8 GW (contre 2,1 GW en 2019), dont près de 0,8 GW pour l'éolien et près de 0,9 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2020, 409 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.

Montant des investissements Enedis (en Md€)



LA MISE EN ŒUVRE EN 2020 DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX



Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.

Suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI)

Conformément aux dispositions du cahier des charges de concession, le suivi annuel technique et financier du programme pluriannuel des investissements (PPI) établi pour la période 2020-2024 vous est présenté ci-après, pour l'exercice 2020.

Ces éléments complètent la partie précédente notamment sur la liste des chantiers.

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de suivi technique prévus par l'article 2 de l'annexe 2D du cahier des charges de concession sont mentionnés dans les tableaux ci-après :

Les travaux en HTA

Le territoire de la concession est desservi par près de 11 250 km de réseau HTA soit 3 674 km en aérien et 7 575 km souterrain. L'alimentation se fait principalement en 20 kV ; seul 24% du patrimoine est exploité en 15 kV. La majorité des travaux repose sur du renouvellement de réseau et la résorption de câbles CPI.

Travaux aériens HTA		
Communes	Objet des travaux	Montant
CAMBRIN - CUINCHY	Renouvellement HTA - départ Cuinchy - PS Essars	276 751 €
MARESQUEL-ECQUEMICOURT	Renouvellement HTA - départ Deruy - PS Hesdin	183 767 €
GUINES	Renouvellement HTA - départ PT3PLA - PS Calais	171 192 €
HAISNES	Renouvellement HTA - départ 8 Mai - PS Douvrin	133 413 €
LA COUTURE - RICHEBOURG	Renouvellement HTA - départ Richebourg - PS Essars	127 854 €
DIEVAL	Renouvellement HTA - départ Pernes - PS Saint-Pol	125 816 €
ESTREE-BLANCHE	Renouvellement HTA - départ Nedoncque - PS Pernes	117 775 €
GUARBECQUE	Renouvellement HTA - départ Guarbecque - PS Guarbecque	96 621 €
FRENCQ	Renouvellement HTA - départ Frencq - PS Samer	87 326 €
AUCHEL	Renouvellement HTA - départ M.Santé - PS Maie	81 186 €



Travaux souterrains HTA

Communes	Objet des travaux	Montant (en €)
BETHUNE	Renouvellement HTA - CPI - départ Firesto - PS Essars	441 840 €
LIEVIN	Renouvellement HTA - CPI - départ Rosier - PS Mont Croisette	280 331 €
SAINT-OMER	Renouvellement HTA - tous départs du PS Saint-Omer	249 911 €
CALAIS	Renouvellement HTA CPI - départ Pline - PS Garennes	168 007 €
DOUVRIN - HAISNES	Renouvellement HTA CPI - départ 8 mai - PS Douvrin	164 651 €
LEFOREST	Renouvellement HTA CPI - départ Faumont - PS Orchies	155 598 €
BARLIN - NOEUX-LES-MINES	Renouvellement HTA CPI - départ Varsovie - PS Barlin	149 502 €
LIEVIN	Renouvellement HTA CPI - départ Alain - PS Avion	140 966 €
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Renouvellement HTA CPI - départ Trepied - PS Tringue	108 768 €
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Renouvellement HTA CPI - départ Hippodrome - PS Tringue	106 633 €

Travaux de prolongation de durée de vie		
Communes	Objet des travaux	Montant
BEAUMETZ-LES-LOGES	PDV - Zone 5/5 - départ Barlin - PS Avesnes-le-Comte	86 208 €
BEAUFORT-BLAVINCOURT	PDV - Zone 1/8 - départ Liencourt - PS Avesnes-le-Comte	84 953 €
REBECQUES	PDV - Zone 4/8 - départ Théroouanne - PS Aire	80 091 €
ROQUETOIRE	PDV - Zone 2/8 - départ Théroouanne - PS Aire	65 886 €
CUINCHY	PDV - Zone 4/1 - départ Cuinchy - PS Essars	44 865 €
GRAND-RULLECOURT	PDV - Zone 2/8 - départ Liencourt - PS Avesnes-le-Comte	44 170 €
INGHEM	PDV - Zone 7/8 - départ Théroouanne - PS Aire	42 940 €
CREMAREST	PDV - Zone 10/12 - départ Bellebrune - PS Desvres	41 250 €
BELLEBRUNE	PDV - Zone 12/12 - départ Bellebrune - PS Desvres	39 462 €
MANIN	PDV Zone 8/8 - départ Liencourt - PS Avesnes-le-Comte	39 332 €



Les travaux en BT

Le réseau BT est composé de 12 217 km dont 5 375 km en réseau souterrain et 6 841 km en réseau aérien, soit un taux d'enfouissement BT de 42%. Les travaux se concentrent essentiellement sur du renouvellement de réseau et dans la résorption de fils nus, un enjeu fort du nouveau contrat de concession.

Travaux aériens BT		
Communes	Objet des travaux	Montant
HABARCQ	Renouvellement aérien BT - rue du Pont	87 174 €
ELEU-DIT-LEAUWETTE	Renouvellement aérien BT - rue Maurice Camphin	79 856 €
BARLIN	Renouvellement aérien BT - rue du Potiat	76 340 €
SAINS-EN-GOHELLE	Renouvellement aérien BT - rues de Carcassonne, Toulouse, Pau et Agen	67 699 €
BRUAY-LA-BUISSIERE	Renouvellement aérien BT - rue Alfred Leroy	65 335 €
HUBY-SAINT-LEU	Renouvellement aérien BT - rue Lemercier	41 500 €
BEUVRY	Renouvellement aérien BT - rue Haute	40 834 €
VALHUON	Renouvellement aérien BT - Hameau d'Antin	38 303 €
BEUVRY	Renouvellement aérien BT - rue Gosselin	38 124 €
AUCHY-LES-MINES	Renouvellement aérien BT - rue de Béthune	37 915 €

Travaux souterrains BT		
Communes	Objet des travaux	Montant (en €)
CALAIS	Renouvellement souterrain BT - rues Lamy, Lisbonne, Berne, Couleuvrine	109 927 €
CALAIS	Renouvellement souterrain BT - rue Leveux	95 445 €
OYE-PLAGE	Renouvellement souterrain BT - allées des Alizés, et des Grisards	89 141 €
BRUAY-LA-BUISSIERE	Renouvellement souterrain BT - rue Lamartine	64 021 €
CALAIS	Renouvellement souterrain BT - Impasse des 4 coins	62 582 €
CUCQ	Renouvellement souterrain BT - allée des Cypès	61 715 €
NEUFCHATEL-HARDELOT	Renouvellement souterrain BT - avenue de la Manche	57 044 €
NEUFCHATEL-HARDELOT	Renouvellement souterrain BT - avenue du Général de Gaulle	55 133 €
CALAIS	Renouvellement souterrain BT - rue Tom Souville	48 310 €

Indicateurs techniques - suivi PPI

AMBITION 1	2020
Taux de clients subissant plus de 6 CL ou 13h cumulées	2,87%
Nombre de km HTA aériens fiabilisés	120
Nombre de km HTA enfouis	35
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien HTA hors tiers	4
Nombre de km BT aériens nu résorbés	40
Nombre de km BT aériens faibles sections résorbés	18
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers	8
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers	30
<i>Dont Siège «Fils nus»</i>	14
Nombre d'OMT posés	37
Nombre d'ILD posés	6

CRITERE M HIX INCIDENTS

CC Région d'Audruicq	97,48
CC Pays de Lumbres	39,20
CC Haut Pays du Montreuillois	1104,31
CC Pays d'Opale	13,59
CC Desvres Samer	27,90
Sur la zone des 5 EPCI	124,54

AMBITION 2

Critère B HIX Incident (<i>hors RTE</i>)	33,97
Critère B FDE HIX Incidents (<i>hors RTE</i>)	33,97
Critère B HIX Climatique	6,95
Critère B HIX Structurel	27,02
Communes à plus de 13 heures de critère B HIX incidents HTA	5
Communes à plus de 7 heures de critère B HIX incidents HTA deux années de suite	1
Nombre de villes ciblées avec un critère B HIX > 30 minutes	3
Nombre de départs HTA à plus de 70 CTB	0
Nombre de départs HTA à plus de 25 CB	2
Nombre de départs générant un critère B HIX > 0,5 min	24
Nombre de clients subissant par an plus de 70 CTB HTA HIX	0
Nombre de clients subissant par an plus de 25 CB HTA HIX	15
Nombre de clients à plus de 6 heures cumulées de CL	19 479
Nombre de clients à plus de 3 heures cumulées de CL	75 387
Critère F - BT : fréquence moyenne de coupure en BT	2
Critère F - HTA fréquence moyenne de coupure en HTA	2
Taux de CMA	0,81%
Communes ayant plus de 25 % de CMA	6

CRITERE B HIX INCIDENTS HORS RTE

CC du Ternois	67,10
CC de la Région d'Audruicq	65,01
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	36,37
CC des Campagnes de l'Artois	50,52
CC de la Terre des Deux Caps	45,86
CA des Deux Baies en Montreuillois	20,34
CA du Grand Calais Terres et Mers	18,12
CC du Pays de Lumbres	45,53
CC Flandre Lys	36,37
CC des 7 Vallées	37,20
CA du Boulonnais	22,72
CA du Pays de Saint Omer	54,22
CA de Lens Liévin	20,46
CU d'Arras	25,42
CC du Sud Artois	62,59
CC du Haut Pays du Montreuillois	199,36
CA d'Hénin Carvin	21,61
CC du Pays d'Opale	65,76
CC de Desvres Samer	69,52
CC d'Osartis Marquion	17,62

CRITERE B HIX

Arras	13,06
Béthune	22,31
Boulogne sur Mer	31,62
Calais	38,50
Hénin Beaumont	21,50
Le Touquet Paris Plage	18,68
Lens	16,84
Liévin	37,06

CRITERE B HIX INCIDENTS HORS RTE

Arras	11,06
Béthune	10,11
Boulogne sur Mer	21,2
Calais	17,31
Hénin Beaumont	13,42
Le Touquet Paris Plage	17,10
Lens	10,45
Liévin	13,59

AMBITION 3

Nombre de kilomètres de CPI HTA résorbés	34
<i>dont kilomètres prioritaires</i>	33,2
Taux d'incidents HTA aux 100 km CPI hors tiers	6
Taux d'incidents HTA aux 100 km Synthétique hors tiers	1
Nombre de kilomètres de CPI, neutre périphérique et cuivre 1946 BT résorbés	4
Taux d'incidents BT aux 100 km souterrain hors tiers	4

Suivi financier

Le suivi des investissements d'Enedis pour l'exercice 2020 est indiqué ci-dessous, conformément à l'article 2 de l'annexe 2D au cahier des charges de concession :

Suivi des dépenses d'investissements d'Enedis en 2020 dans le cadre du PPI

Engagement financier sur les priorités de la concession (M€)	Total PPI 2020 à 2023	Réalisé de l'année 2020	Réalisé en cumulé à fin d'année 2020
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	0	0	0
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	66	15,4	15,4
II.1 Investissements pour la performance et modernisation du réseau	66	15,4	15,4
Renforcement des réseaux BT	5	1,5	1,5
Renforcement des réseaux HTA	6,2	1,5	1,5
Climatique - Sécurisation - Amélioration de la résilience des réseaux et des postes	4	0,4	0,4
Modernisation des réseaux - Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes	50,8	12,0	12,0
<i>Dont HTA</i>	32,4	8,2	8,2
<i>Dont BT</i>	18,4	3,8	3,8
Moyens d'exploitation	0	0	0
Smart Grids	0	0	0
Linky	0	0	0
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	0	0	0
Environnement (<i>article 8, intégration des ouvrages</i>)	0	0	0
Sécurité et obligations réglementaires (<i>dont PCB</i>)	0	0	0
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Total de l'engagement (M€)	66	15,4	15,4

Les travaux dans les postes sources

A l'interface entre le réseau public de transport et le réseau public de distribution :

- 51 postes sources exploités par Enedis alimentent les réseaux HTA et BT de la concession
- 38 d'entre eux sont situés sur le territoire de la concession
- 15 d'entre eux alimentent une Zone Urbaine Dense et 3 postes complémentaires desservant Arras et Boulogne.

Poste Source	Libellé de l'affaire	Période	Montant (en €)
FOND GRUSON	Création du poste source	2017/2021	2 226 713
SAMER	MALTEN et PCCN	2018/2021	1 097 412
BEUVRY	Fin de chantier de fiabilisation	2013/2021	709 284
SAINT-OMER	Fin de chantier de fiabilisation	2013/2021	541 942
SORRUS	MALTEN	2018/2021	385 780
DOUVRIN	MALTEN - PCCN et raccordement	2019/2022	296 829

Zoom sur les travaux du poste source de Coupelle-Neuve

L'année 2020 marque l'extension du poste source de Coupelle-Neuve afin d'accueillir de nouveaux producteurs d'énergies renouvelables. Ainsi trois transformateurs ont pris place au sein du poste en complément des trois déjà installés. L'ensemble peut maintenant accueillir un maximum de 108 MVA. Un investissement pour prévoir un raccordement de nouvelles éoliennes, d'installations solaires ou encore de biomasse comme le prévoit le schéma de raccordement régional des énergies renouvelables



L'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2020, 276 millions d'euros aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont environ 103 millions d'euros à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.

L'entretien des réseaux de distribution d'électricité en région Nord-Pas de Calais

Les travaux d'entretien des réseaux sont nécessaires pour assurer et améliorer la durée de vie des ouvrages électriques. Dans une recherche de performance économique, les actions mises en œuvre permettent d'une part, de garantir la sécurité des tiers et des intervenants, et d'autre part, de maintenir la qualité de fourniture au niveau souhaité. **L'ambition d'Enedis est de mener ce programme de manière cohérente sur l'ensemble du territoire de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais.**

Le programme d'entretien annuel comporte des actions de diagnostics et d'essais. Ces actions permettent ensuite d'élaborer un programme d'entretien et de remise à niveau :

- *Les diagnostics* (visites hélicoptère ou terrain) permettent d'avoir une bonne connaissance de l'état des réseaux. Ils concernent les opérations d'inventaire d'élagage, les visites de postes HTA/BT, les mesures de terres, l'analyse d'huile des transformateurs...
- *Les essais*, permettent la détection anticipée des dysfonctionnements. On y trouve les essais des liaisons des organes de manœuvre télécommandés, les manœuvres d'appareillage HTA, les essais d'indicateurs lumineux de défaut...
- *Les entretiens* garantissent le bon fonctionnement des ouvrages. On y trouve par exemple l'entretien des interrupteurs manuels ou télécommandes, des indicateurs lumineux de défauts...
- *Les remises à niveau* garantissent la conformité, l'esthétique, la sécurité des ouvrages. On y trouve l'amélioration de terres, le rehaussement des lignes basses, les travaux d'élagage et de débroussaillage, l'entretien des génies civils de poste, le remplacement des supports vétustes...

A l'échelle de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais, un programme sur 3 années a été initié à partir de 2019 afin de maîtriser le risque pour les tiers et maintenir un niveau de qualité de fourniture à la hauteur des attendus. Ainsi, Enedis a réalisé un cycle de remise à blanc sur 1100 km de réseau végétalisé sur la HTA. Ce cycle d'élagage prévoit le traitement d'un tiers des départs HTA par année priorisé selon les résultats de **la qualité de fourniture** ainsi que l'identification **des zones à risque « végétation »**. D'autres critères de priorisation tels que la **mutualisation des chantiers** et l'historique d'élagage sont également pris en compte.

Les dépenses relatives à l'élagage HTA en 2020 sont exceptionnellement élevés pour répondre aux ambitions présentées précédemment mais également du fait des opportunités qu'Enedis a pu saisir pour réaliser certains chantiers.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Elagage réalisé sur les réseaux HTA						
Longueur de végétation traitée à proximité des réseaux (km)	179	225	216	282	204	253,8
Montants consacrés à ces travaux (k€)	1161	1516	1476	1859	2122	2512
Elagage réalisé sur les réseaux BT						
Longueur de végétation traitée à proximité des réseaux (km)	118	115	111	29	28	29,6
Montants consacrés à ces travaux (k€)	578	577	597	195	186	195

Les dépenses de maintenance et d'élagage

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maintenance BT	801	881	707	679	774	828	705
Maintenance HTA	696	735	694	854	843	755	767
Elagage BT	573	578	577	597	195	186	195
Elagage HTA	1187	1161	1516	1476	1859	2122	2512
Postes HTA/BT	504	798	702	732	696	730	526
Branchement	27	23	51	39	93	109	93
Visite de ligne HTA et BT	282	290	305	334	352	345	320
TOTAL (en k€)	4070	4466	4552	4711	4812	5075	5118

L'entretien des lignes aériennes :

Dans le cadre de sa maintenance préventive, Enedis procède également à des visites régulières des lignes électriques aériennes. Environ un tiers des longueurs de réseau est inspecté chaque année. A l'issue de ces visites, un rapport est établi, qui recense les anomalies constatées avec leur localisation et leur qualification. En fonction des priorités, les techniciens d'Enedis interviennent pour réparer les défauts localisés.

Au total, en 2020, près de 1070 kilomètres de lignes électriques aériennes ont été visitées sur le périmètre de la concession.



2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2021 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine

- **Faciliter** la transition écologique en raccordant les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) et en gérant la production décentralisée (Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables - S3REnR).
- **Accompagner** les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles.
- **Améliorer** la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan Aléas Climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Rénovation Programmée (RP). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante.
- **Sécuriser** l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations.
- **Poursuivre**, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies. En 2021, Enedis accentuera ces investissements sur les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, dans les agglomérations où sont constatés des taux d'incidents élevés.
- **Poursuivre** la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources.
- **Répondre** aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

Sur le territoire du Pas-de-Calais et dans la continuité de la dynamique initiée depuis plusieurs années, Enedis s'attachera à poursuivre son accompagnement auprès des collectivités dans leurs projets en lien avec la transition énergétique :

- L'insertion d'ENR : le nombre de raccordements d'installations solaires ne cesse de croître et les demandes de raccordement de producteurs éoliens sont toujours importantes. Ainsi Enedis poursuivra, comme en 2020, les travaux au sein de ses installations afin de permettre ces raccordements notamment dans le cadre du S3RENr.
- L'autoconsommation collective : le département du Pas-de-Calais concentre le plus grand nombre d'opérations en service en 2020 avec 11 projets mis en service. L'année 2021 s'annonce tout aussi riche avec de beaux projets à venir pilotés notamment par les collectivités locales.
- La mobilité électrique : Enedis s'attachera à accompagner les collectivités qui souhaitent acquérir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité comme stipulé dans la loi d'Orientation des Mobilités. Ainsi, des outils et un accompagnement spécifique seront mis en œuvre notamment dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

L'ensemble des solutions innovantes pour les territoires seront portées à la connaissance de chaque élu si les conditions sanitaires le permettent.

Concernant les investissements sur le réseau, son montant reste stable par rapport à 2020 avec une augmentation significative du PPI pour l'année 2021. En effet, Enedis prévoit notamment une large augmentation des dépenses pour l'amélioration de la résilience des réseaux et des postes. Ainsi, plusieurs chantiers seront menés afin d'améliorer la résilience du réseau électrique face aux aléas climatique comme cela est le cas depuis plusieurs années. Comme mentionné précédemment, Enedis s'est engagée dans une politique d'efficience de l'euro investi afin de répondre aux enjeux du territoire partagés avec la FDE 62 dans le cadre notamment du diagnostic technique.

En outre et en réponse aux objectifs fixés dans le Schéma Directeur des Investissements, Enedis poursuivra ses actions afin d'atteindre les ambitions fixées dans le premier PPI du cahier des charges de concession à savoir :

- 120 km de réseau HTA fiabilisé
- 30 km de réseau BT fils nus fiabilisé
- 15 organes de manœuvre télécommandés
- 35 km de réseau CPI HTA résorbé
- 7 km de réseau CPI BT résorbé

Concernant les chantiers intégrés à la seconde année du Plan Pluriannuel des Investissements 2020-2024, Enedis prévoit la réalisation de 195 chantiers initiés en 2021 et 200 chantiers débutés en 2020 et qui se poursuivront l'année suivante. L'enveloppe globale de ce PPI dépasse les 17 millions d'euros pour l'année 2021.

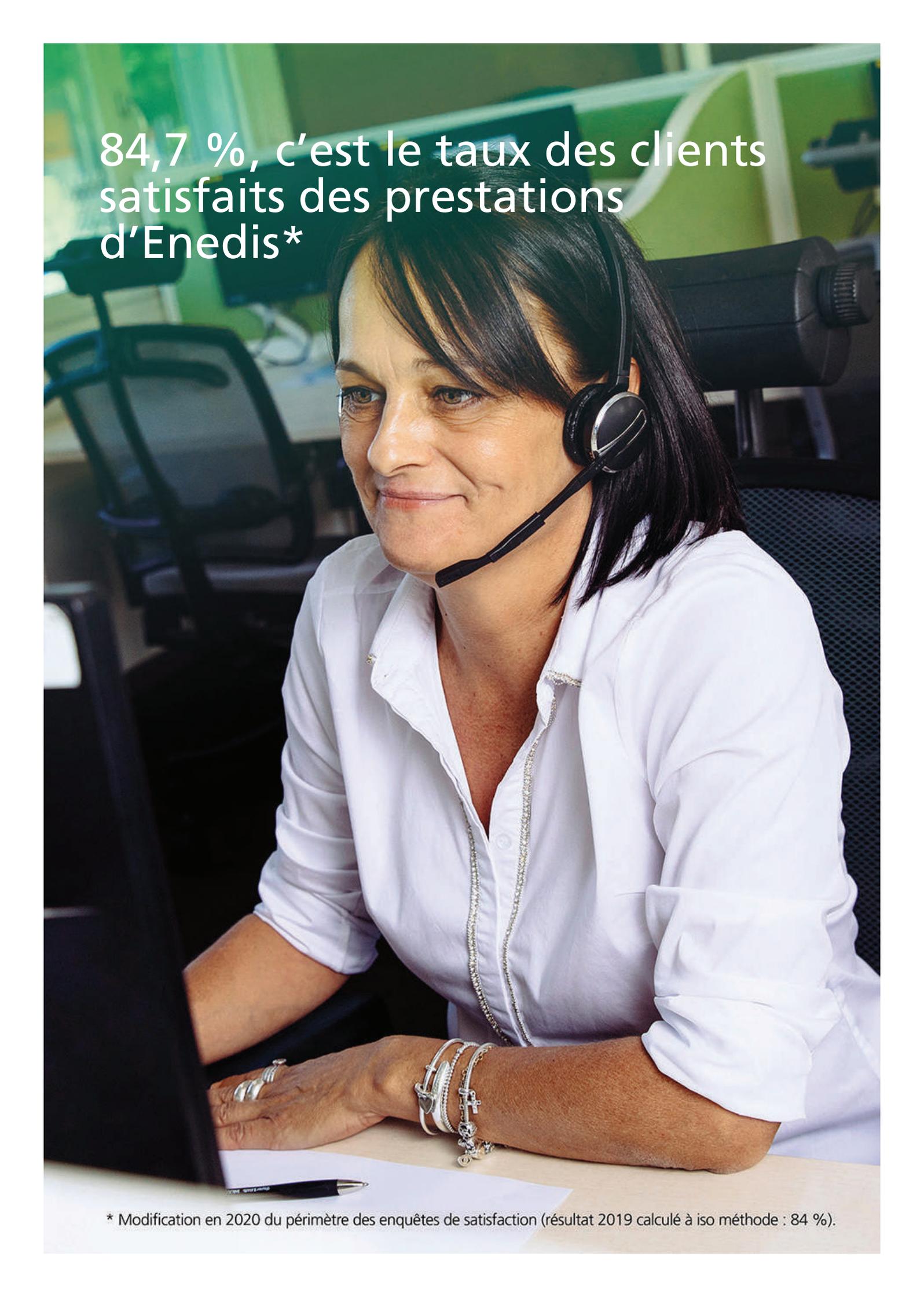
La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité.

La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.



84,7 %, c'est le taux des clients
satisfaits des prestations
d'Enedis*

* Modification en 2020 du périmètre des enquêtes de satisfaction (résultat 2019 calculé à iso méthode : 84 %).

3

MIEUX SERVIR NOS CLIENTS



En 2020, Enedis est parvenue à maintenir un niveau de satisfaction élevé dans le contexte difficile de la crise sanitaire. Elle a tout mis en œuvre pour assurer un accompagnement renforcé de ses clients et en premier lieu des fournisseurs, lesquels ont salué la performance d'Enedis avec un taux de satisfaction de 94 % pendant cette période de forte mobilisation. Un plan de continuité d'activité et la digitalisation des réseaux électriques avec le déploiement des compteurs Linky™ ont permis d'assurer les activités essentielles lors du premier confinement (70 % des interventions ont été réalisées à distance par télé-opérations).

En outre, malgré la crise sanitaire et grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes, les objectifs fixés par les autorités publiques, à savoir 80 % de clients équipés du compteur Linky™ en 2020, ont été atteints. Ce sont 30 millions de clients qui bénéficient des services offerts par le compteur Linky™, qu'ils soient particuliers, professionnels ou collectivités territoriales.

Enedis, en tant qu'entreprise de service public, s'est mobilisée pour garantir la distribution d'électricité dans tous les foyers. Elle a adapté son organisation pour permettre à ses salariés, partenaires et prestataires d'effectuer l'ensemble des missions de service public qui lui sont confiées sur tout le territoire.

Malgré la seconde période de confinement, Enedis a continué d'assurer, dans les meilleures conditions, ses missions de service public. Elle a maintenu l'ensemble de ses activités aux côtés de ses partenaires industriels et entreprises de travaux (artisans, BTP, TPE-PME) et a contribué ainsi à soutenir la filière industrielle française. Elle est restée un partenaire clé à l'écoute de tous les territoires, des collectivités et des élus, afin de proposer des solutions adaptées aux attentes et aux enjeux de chacun.

La nouvelle politique client d'Enedis définie en 2019 est entrée en 2020 dans sa phase opérationnelle. 16 chantiers majeurs ont été engagés sur l'ensemble du territoire national, parmi lesquels : la « Prévenance clients », la « transformation de l'Accueil Distributeur », la mise en ligne du nouvel espace client particulier, le projet phare de « réduction des délais de raccordement » avec pour cible de diviser par 2 les délais à horizon 2022. Ces transformations concernent l'ensemble des dispositifs de la relation client. Ainsi, les comptes des clients particuliers ont été repensés pour améliorer l'accès aux données de consommation et de production, y compris pour les clients multisites ; les parcours clients ont été redéfinis afin d'améliorer leur expérience et de répondre à leurs attentes de simplification. L'ensemble de ces projets concourent à l'amélioration de la satisfaction des clients.

Par ailleurs, l'année 2020 a vu naître le Projet industriel et humain (PIH) 2020-2025 d'Enedis et son ambition : « Devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique dans les territoires ».

Avec ce nouveau projet d'entreprise, Enedis entend concilier performance industrielle et développement durable, au cœur des territoires et au plus près de ses clients, pour être au rendez-vous des mutations d'aujourd'hui, anticiper celles de demain et « mieux servir ses clients ». C'est tout le sens de ce projet, co-construit avec ses salariés, clients et parties prenantes.

Enedis garantit déjà, 24 heures sur 24, à tous les Français, sur tous les territoires, une alimentation électrique de qualité grâce à son réseau solide et performant, et ce, dans les meilleures conditions de santé, de sécurité, de qualité et d'efficacité économique. De même, la transformation digitale engagée par l'entreprise tend vers plus de flexibilité et des services innovants pour accompagner les nouveaux usages de l'électricité.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, à l'essor des nouveaux usages (PV, IRVE, etc.), au développement des métropoles et aux attentes du marché, le PIH a notamment pour objectif de diviser par 2 les délais de raccordement à horizon 2022.

L'entreprise tout entière s'est mobilisée dans l'objectif de construire le nouveau visage d'Enedis, ses ambitions et ses engagements au service des clients et de la filière. La genèse du PIH de l'entreprise coïncide avec l'accélération des enjeux de la transition écologique et des premiers enseignements tirés de la crise sanitaire.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS

Caractéristiques des différentes catégories de clients

Catégorie	Tension	Niveau de puissance	Clients	
			Contrats	Prestations couvertes
C1	HTA	> 250 kW	CARD	Acheminement
C2		< 250 kW	Contrat unique	Acheminement + Fourniture
C3		> 36 kVA		
C4	BT	> 36 kVA	Contrat unique	Acheminement + Fourniture
C5		≤ 36 kVA		

3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients

LES ACTIONS ENGAGÉES

UNE RELATION PLUS DYNAMIQUE AVEC LES FOURNISSEURS

L'amélioration de la relation fournisseurs, axe clé de la politique client, s'est déclinée avec succès durant la crise sanitaire. Enedis a travaillé en lien très étroit avec les fournisseurs, avec près de 42 comités dédiés pendant cette période, en complément du dispositif relationnel en vigueur (comités spécialisés fournisseurs). La performance d'Enedis pendant la période Covid a été saluée par l'ensemble des fournisseurs : 92 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits.

Les travaux de digitalisation et de simplification de la relation avec les fournisseurs (dématérialisation des factures d'acheminement, définition des premiers parcours clients fournisseurs, etc.) ont été engagés.

Sur le plan contractuel, le premier modèle de contrat GRD-F multi-GRD a été approuvé par la CRE. Il offre la possibilité de souscrire des contrats uniques en injection. Ce dispositif de simplification contractuelle s'est imposé à l'ensemble des fournisseurs en juillet 2020.

Treize nouveaux fournisseurs ont été accueillis avec une procédure adaptée aux conditions sanitaires, ainsi le nombre des fournisseurs ayant signé un contrat GRD-F avec Enedis a été porté à 85 à fin 2020.

LA FIN DU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (TRV) DES CLIENTS PROFESSIONNELS

Enedis a conduit avec succès les opérations liées à l'extinction du Tarif Réglementé de Vente pour le segment des clients professionnels (TRV Pros). Le travail de préparation et de concertation avec tous les fournisseurs d'électricité et la CRE mené tout au long de l'année 2020, l'adaptation de ses systèmes d'information et la réactivité des équipes régionales d'Enedis ont permis d'être au rendez-vous de cette échéance majeure pour le marché. Sur le million de Points de référence des mesures (PRM) professionnels ne pouvant plus conserver ce tarif réglementé en 2021, 484 000 ont basculé en offre de marché et 510 000 ont été automatiquement basculés le 14 janvier 2021 sur l'offre post tarif (OPT). La bonne conduite de ce projet a encore renforcé la satisfaction des fournisseurs.

DES SOLUTIONS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Enedis continue de développer des solutions pour nourrir les politiques énergétiques des territoires et faciliter leur mise en œuvre. À titre d'exemple, à fin 2020, Enedis a permis la mise en opérations d'une cinquantaine de projets d'autoconsommation collective.

De nombreuses conventions pour la transition énergétique ont également été signées, soit dans le cadre des renouvellements des contrats de concession ou dans le cadre de conventions spécifiques, autour de trois principaux thèmes : fourniture de données énergétiques, analyses réseaux et mobilité électrique.

De nombreux partenariats nationaux ont également été noués en 2020, prévoyant des déclinaisons au plus près des territoires : c'est le cas notamment du programme Cœur de Ville, qui place l'énergie au centre de la revitalisation des villes participantes ou encore du projet mené avec la société Greenflex, pour accompagner le déploiement de la démarche de rénovation globale EnergieSprong, consistant notamment à équiper les logements de manière à ce qu'ils ne consomment pas plus d'énergie qu'ils n'en produisent (bâtiments (Énergie=0)) pendant une durée de trente ans.

Enedis engagée pour la sauvegarde du bassin minier auprès des bailleurs sociaux

L'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) prévoit la rénovation de dizaines de milliers de logements du bassin minier sur 10 ans. Dans le cadre de ce programme, Enedis accompagne les bailleurs sociaux à travers diverses opérations.

Depuis 2012, le bassin minier du Nord Pas-de-Calais, symbole de l'histoire minière et de son héritage naturel, culturel et urbain, est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Cependant, le territoire a connu, à partir de la fin des années 60, un déclin économique conséquent suite à l'arrêt de l'activité charbonnière. Encore aujourd'hui, les 250 communes du bassin minier font face à des difficultés démographiques, économiques et sociales.

Dans ce contexte, l'ancien premier ministre Bernard Cazeneuve, signait le plan "Engagement pour le renouveau du bassin minier" (ERBM) le 7 mars 2017 à Oignies.

Enedis collabore main dans la main avec les bailleurs sociaux pour rénover les cités minières

En tant que partenaire de proximité impliqué dans le développement du territoire, Enedis a choisi de s'investir dans ce projet en assistant les bailleurs sociaux Maisons & Cités et SIA, tous deux propriétaires d'un parc de logements miniers.

Dans le cadre de ce partenariat, Enedis facilite la mission de l'ERBM en retirant le tableau de comptage et en protégeant le réseau tout au long des travaux afin de permettre aux bailleurs sociaux de réaliser l'ouvrage de réhabilitation plus aisément et en toute sécurité. Les agents Enedis remplacent ensuite les liaisons ainsi que le tableau électrique des logements.



LES RÉSULTATS

Les résultats atteints en 2020 concernant les interventions réalisées par Enedis, telles que les mises en service, les changements de fournisseurs, sont satisfaisants.

Prestations et interventions techniques (en %) (Concession)

	2019	2020
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	96,8%	97,8%
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	97,2%	99,0%

Concernant le relevé des compteurs, l'année 2020 a été marquée par deux événements. Le plus impactant est la crise sanitaire, qui a généré l'arrêt des tournées huit semaines durant. Le second est le lancement de deux expérimentations en régions afin de tester la nouvelle politique de relevé résiduel post-Linky™ (concernant les compteurs non communicants), basée sur la promotion du compteur Linky™ et l'auto-relevé de ces derniers compteurs non communicants. Le taux de compteurs relevés est revenu au niveau habituel au deuxième semestre 2020.

3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique

La transformation digitale d'Enedis se poursuit. L'intelligence artificielle (IA) s'est développée pour faciliter les réponses aux clients en période de crise sanitaire. Ainsi, un *Voice bot* a été mis en place pour faciliter l'accessibilité téléphonique des clients et la réponse à leurs demandes, y compris hors heures ouvrables.

Pendant la crise sanitaire, le travail à distance s'est largement développé, il concerne plus de 4 000 conseillers. Ce qui permet de maintenir 100 % d'activité y compris en périodes de confinement.

Enedis a veillé à améliorer l'accessibilité aux données de consommation et de production, par une ouverture facilitée des comptes sur les espaces clients, par l'accès au Système de gestion des échanges (SGE) pour les fournisseurs et par la connexion à Data-connect, et ce, tout en assurant une sécurisation renforcée des données.

En outre, Enedis recherche en permanence à perfectionner la prise en compte des attentes des clients, exprimées sur les réseaux sociaux. Twitter et Facebook sont aujourd'hui des canaux à part entière de la relation clients, qui permettent une prise de contact simple et rapide. Les demandes arrivant sur ces canaux augmentent, c'est pourquoi Enedis renforce ses équipes en charge de leur traitement.

Afin d'informer et d'accompagner ses clients, Enedis déploie des « campagnes relationnelles » et d'information. Ce sont près de 40 millions de notifications qui ont été envoyées aux clients en 2020 pour les renseigner sur les interventions, les coupures ou la bonne réalisation des télé-opérations, soit une augmentation de 100 % par rapport à 2019.

DIGITALISATION ET PERSONNALISATION DE LA RELATION CLIENTS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC DES CLIENTS MIEUX INFORMÉS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION DU RÉSEAU



En 2020, Enedis a poursuivi et intensifié le développement des espaces clients et de l'application mobile « Enedis à mes côtés » avec pour objectif d'améliorer et de renforcer la robustesse du dispositif digital mis à disposition des clients tout en répondant aux demandes réglementaires de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) en matière d'information et de consentement.

La nouvelle version de l'application « Enedis à mes côtés » permet d'alerter les clients sur le dépassement des seuils de consommation qu'ils ont choisis.

À fin 2020, cette application a représenté mensuellement 50 000 téléchargements, 800 000 ouvertures de celle-ci et a concerné 250 000 utilisateurs. De plus, 2 millions d'abonnements à « la courbe de charge » sont effectifs.

Par ailleurs, l'attractivité des Espaces clients, encouragée par des campagnes de communication, a bien progressé en 2020 pour atteindre près de 1,5 million de comptes clients particuliers ouverts.

Focus sur l'Espace Particuliers

En 2020, l'Espace clients Particuliers, consultable à l'adresse :

<https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/rgpd> a été amélioré par :

- la mise à disposition de comptes multisites (le client peut consulter les données de consommation de plusieurs compteurs sur un seul et même compte, avec la possibilité d'enregistrer jusqu'à 10 compteurs sur le même compte client);
- la mise à disposition des données de production pour les clients producteurs.

Focus sur l'Espace Entreprises

L'Espace clients Entreprises a évolué pour proposer en 2020 de nouvelles fonctionnalités, attendues par les clients :

- possibilité pour les clients en contrat CARD soutirage et/ou injection de télécharger leurs factures lorsqu'ils ont souscrit à la dématérialisation fiscale ou un duplicata dans les autres cas;
- possibilité pour les clients de recevoir les données de mesures des services mis en place en 2019 (courbe de charge, index et caractéristiques du ou des compteurs) directement par mail ou sur un serveur FTP du client.

La communication des données de mesure collectées par Enedis entre dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau public de distribution.

L'Espace clients Entreprises permet également aux entreprises de déposer une demande ou une réclamation en ligne.

AIR (Alerte Incident Réseau)

Enedis a poursuivi en 2020 le déploiement de son service Alerte Incident Réseau (AIR). Il permet aux clients du marché d'affaires, privés d'alimentation électrique, de disposer des informations qui leur sont nécessaires pour prendre des dispositions appropriées (mise en place de groupes électrogènes, nettoyage de chaînes de production, réorientation des effectifs sur d'autres activités, etc.).

Les clients peuvent ainsi :

- bénéficier 24 h /24 et 7 j/7 d'une information en temps réel sur les coupures d'électricité de plus de 3 minutes;
- être informés par SMS au fur et à mesure de l'évolution de la situation (début de l'incident, prévision de fin d'incident, fin d'incident), mais aussi en cas de difficulté de localisation de la panne ou d'alimentation fragilisée (perturbations encore possibles jusqu'à la fin de l'incident);
- indiquer jusqu'à trois numéros de téléphone pour recevoir les SMS d'information.

Ce service a été déployé sur tout le territoire hormis Paris. Il sera accessible dans la capitale après la prise en compte des spécificités liées au réseau électrique parisien (double dérivation).

À fin 2020, il a été souscrit par les clients pour plus de 3 800 sites (contre environ 3 000 à fin 2019), principalement en soutirage.

Enedis a réalisé des travaux en 2020 pour adapter le service AIR aux clients qui disposent d'un nombre important de sites sur le territoire.

L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS TÉLÉPHONIQUES TRADITIONNELS



En complément des moyens d'échanges digitaux mis en place, Enedis offre toujours la possibilité à tous ses clients de contacter un interlocuteur par téléphone et continue à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques installés en France.

L'accueil distributeur est accessible par un seul numéro national :

- Pour les clients « Particuliers » : **09 70 83 19 70**
- Pour les clients « Professionnels » : **09 70 83 29 70**

Pour les autres clients, les numéros restent inchangés :

- Pour les clients « Entreprises » : **09 69 32 18 99** ;
- Pour les clients « Professionnels de l'immobilier et de la construction » : **09 69 32 18 77** ;
- Pour les clients « Producteurs » : **09 69 32 18 00** ; cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, au sujet desquelles le client est invité à contacter directement son acheteur ;
- Pour les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : **09 69 32 18 22**.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au **09 72 67 50 62** (les 2 derniers chiffres étant les numéros du département concerné, le numéro d'Urgence dépannage est à retrouver sur pages-jaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site www.enedis.fr, rubrique « Aide et contact »).

Un accueil téléphonique dédié pour répondre aux questions liées à la pose des compteurs Linky™ est en place. Un numéro vert Linky™ **0 800 054 659** est ainsi mis à la disposition des clients.

L'accueil téléphonique d'Enedis, dont les résultats de l'efficacité sont présentés ci-dessous aux niveaux régional et national, concerne les clients particuliers et professionnels, raccordés en puissance inférieure ou égale à 36 kVA, en injection ou en soutirage, fournisseurs et tiers autorisés.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité

Accessibilité de l'accueil hors dépannage (en %) (Direction Régionale)

	2019	2020
Service Client	90,1%	89,4%
Service Raccordement	92,1%	85,5%
Service Producteurs d'électricité	92,0%	86,4%

A l'échelle du Nord-Pas de Calais, l'accessibilité des accueils hors dépannage est en très légère baisse notamment du fait du contexte sanitaire. En effet, même si la mise en place du télétravail pour l'ensemble des agents d'accueil s'est réalisée le plus rapidement possible, un temps d'adaptation était nécessaire.

Au niveau national, en 2020 le nombre de contacts client demeure important (5,6 millions d'appels hors appels dépannage), accusant toutefois une baisse de 15 % par rapport à l'année 2019, essentiellement due aux périodes de confinement, mais aussi aux télé-opérations (dont la télé-relève) réalisées grâce aux compteurs Linky™, permettant ainsi de diminuer les appels des fournisseurs et des clients. L'accessibilité de l'accueil téléphonique d'Enedis (tous types d'accueil confondus) demeure satisfaisante.

Le service Clients a traité 1,3 million d'appels, sensiblement équivalent à 2019 avec un bon niveau d'accessibilité à 86 %.

Le service Raccordement a connu en 2020 environ le même nombre d'appels qu'en 2019 avec plus de 2 millions d'appels, avec un taux d'accessibilité de 86 %.

Enfin, l'accessibilité du service Raccordement Producteurs d'électricité a été altérée pendant le premier confinement, portant en 2020 le taux à 83,8 %, contre 92,3 % en 2019.

Urgence dépannage électricité

Malgré les crises climatiques, l'année 2020 est marquée par une légère baisse du nombre d'appels reçus par les Centres d'Appels Dépannage. Ainsi, plus de 7,2 millions d'appels provenant de tous types de clients leur ont été adressés en 2020.

Face à la récurrence des événements climatiques, Enedis a organisé une entraide entre les 7 Centres d'Appels Dépannage (CAD). Les Accueils Clients d'Enedis ont également participé au traitement des appels d'urgence des clients.

À noter que sur la période du 1^{er} confinement et jusqu'à l'été, une baisse des volumes d'appels, liée au contexte sanitaire, a été observée, par rapport aux mêmes mois de l'année 2019, de :

- - 30 % en avril 2020 ;
- - 7 % en mai 2020 ;
- - 13 % en juin 2020 ;
- - 19 % en juillet 2020.

Par ailleurs, en 2020, Enedis a réalisé plus de 30 000 diagnostics à distance chaque mois à l'aide des compteurs Linky™ afin de répondre à des clients en panne. Ainsi, suite aux appels de ces clients,

Enedis dresse un premier diagnostic en « interrogeant » le compteur à distance, ce qui permet une plus grande réactivité et la résolution des incidents dans des délais raccourcis.

Accessibilité des Accueils Dépannage Électricité

	Département		National	
	2019	2020	2019	2020
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	76,5%	73,1%	78,5%	74,2%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	53 415	58 707	2 611 555	2 684 032
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	18 526	21 003	715 689	726 618

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multicanale

UN TRAITEMENT ÉLARGI DES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Enedis attache une grande importance à traiter toutes les réclamations quel que soit le canal par lequel les clients la sollicitent : les réclamations des clients adressées par les fournisseurs d'électricité ou arrivées directement chez le distributeur, les réclamations faites sur les réseaux sociaux par le biais de Facebook et Twitter. De plus, une écoute attentive des associations de consommateurs dans le cadre de rencontres permet également de mieux cibler les attentes des clients.

Au-delà de ces canaux, Enedis entretient des relations suivies avec le médiateur national de l'énergie (MNE), le médiateur du Groupe EDF et le médiateur du Groupe Engie.

Les réclamations

Comme les années précédentes, les trois principales natures de réclamations adressées à Enedis concernent le relevé, les interventions techniques et la qualité de la fourniture. Celles-ci représentent 93 % du volume global des réclamations en 2020. Comme en 2019, la part des réclamations relatives aux interventions techniques et à la qualité de fourniture a diminué en 2020, alors que celle liée au relevé est en hausse.

En 2020, le volume total des réclamations reçues, comprenant celles liées à la pose des compteurs Linky™, est stable par rapport à 2019 et à 2018.

Le nombre de réclamations liées à la pose des compteurs Linky™ continue à diminuer en 2020 (- 7,5 % par rapport à 2019).

Le taux de réponse aux réclamations dans un délai de 15 jours s'élève, pour l'année 2020, à 92,5 %. Même si ce taux reste légèrement en-deçà de l'objectif de référence fixé par la CRE à 93 % dans le cadre du TURPE 5, il est en hausse assez nette (il était à 89,2 % en 2019). Il retrouve cette année les niveaux des années précédentes (92,1 % en 2018, 92,8 % en 2017), et ce malgré le contexte de la crise sanitaire.

En 2020, le taux de réponse aux réclamations dans le délai de 15 jours, mesuré au périmètre de la concession, est le suivant :

Réponse aux réclamations (Concession)

	2019 (%)	2020 (%)	2020 (Numérateur)	2020 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours*	93,7%	94,3%	6 606	7 008

* Cet indicateur prend en compte depuis 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky™.

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

Répartition des réclamations par type (Concession)

	2019 (%)	2020 (%)	2020
Raccordements	8,1%	6,6%	464
Relève et facturation	38,7%	42,4%	2 972
Accueil	0,9%	0,9%	63
Interventions techniques	29,5%	34,9%	2 447
Qualité de la fourniture	22,8%	15,2%	1 062
Total	100,0%	100,0%	7 008

Sur le territoire de la concession, les réclamations relatives au raccordement sont en nette baisse (-2 points) et cela peut s'expliquer notamment par la mise en place d'un dispositif spécifique avec des formations dédiées pour chaque agent sur le sens client. Autre point à souligner, la baisse significative du nombre de réclamations pour des problématiques de qualité de fourniture : - 7 points par rapport à 2019. En effet et dans la continuité de ce qui a été évoqué précédemment, le critère B est à son plus faible niveau depuis plusieurs années, ce qui engendre naturellement de la satisfaction clients. En revanche, la relève et la facturation font l'objet de réclamations plus nombreuses (+ 3 points), le déploiement du compteur Linky arrive à sa fin et engendre quelques désagréments du fait de la précision des données. Autre point à souligner, le nombre de réclamations pour les interventions techniques sont en nette augmentation (+5 points) du fait notamment de certains travaux d'élagage pas toujours appréciés.

Répartition des réclamations - segment C5 (Concession)

	2020
Raccordements	455
Relève et facturation	2 956
Accueil	60
Interventions techniques	2 420
Qualité de fourniture	942
Total	6 833

Les saisines du médiateur national de l'énergie (MNE), du médiateur du Groupe EDF et du médiateur du Groupe Engie

Les saisines des médiateurs connaissent en 2020 un accroissement de près de 16 % par rapport à 2019, avec un volume s'établissant à 7 344 saisines à fin décembre. Cette augmentation s'explique notamment par une meilleure connaissance de l'existence des médiateurs de l'énergie par les clients, par l'augmentation du nombre de fournisseurs et par une hausse du volume d'activité de façon générale.

Moins de 5 % des saisines (contre 7 % en 2019) concernent la pose du compteur Linky™. Ce faible pourcentage témoigne d'une relation client renforcée : les équipes Enedis et les entreprises partenaires, à l'écoute des clients, sont fortement mobilisées pour toujours mieux les accompagner et répondre à leurs questions.

Les délais de traitement continuent à diminuer, malgré le contexte sanitaire et la hausse du nombre des saisines, avec un délai moyen de 15,6 jours, contre 21 jours attendus (seuil fixé par le MNE). Ce délai était de 18,6 jours en 2019, et de 24,9 jours en 2018.

UN DISPOSITIF D'ENQUÊTES DE SATISFACTION ÉTENDU

Depuis 2016, Enedis utilise le système d'enquêtes « à chaud » afin de permettre à chaque client ayant une interaction avec un salarié d'Enedis de s'exprimer librement sur son ressenti.

Les enquêtes de satisfaction à chaud sont envoyées aux clients par email ou par sms, afin de recueillir leurs avis en quasi-temps réel, au plus proche de leur interaction avec Enedis.

Elles permettent de mettre en place des actions en réponse aux besoins des clients et d'en mesurer immédiatement les effets, plaçant ainsi la voix du client au centre des préoccupations opérationnelles. Ainsi, lorsqu'un client se dit « pas du tout satisfait » dans le cadre d'une enquête, il est contacté par le manager de l'entité à l'origine de l'insatisfaction afin de mieux comprendre son mécontentement, résoudre la difficulté et recréer de la confiance avec le client.

Près de 1 800 agents d'Enedis utilisent quotidiennement ce dispositif, désormais fortement ancré dans les Directions régionales et les unités opérationnelles.

En 2020, le dispositif d'enquêtes « à chaud » a été élargi, permettant ainsi à un plus grand nombre de clients d'exprimer leurs attentes à l'égard d'Enedis :

- le périmètre des clients enquêtés a été étendu aux promoteurs immobiliers, aux aménageurs lotisseurs, ainsi qu'aux producteurs ;
- le périmètre des prestations intégrées aux indicateurs de satisfaction raccordement et hors raccordement présentés ci-après, a été étoffé. Ainsi, la satisfaction sur le « raccordement », qui correspondait – jusqu'à fin 2019 – à la satisfaction des clients relative à la prestation de 1^{ère} mise en service, comprend – depuis début 2020 – également la satisfaction exprimée par les clients suite aux prestations de branchement provisoire et de modification de branchement. De la même façon, la satisfaction sur le « hors raccordement » comprenait la satisfaction sur les prestations de relevé, les autres interventions techniques et les mises en service sur installations existantes, elle comprend dorénavant en complément la satisfaction exprimée par les clients suite à une interaction avec un conseiller de l'accueil distributeur, à une intervention de dépannage et à une coupure programmée.

Le résultat de satisfaction « hors raccordement », avec prise en compte du nouveau périmètre, est globalement en augmentation avec un résultat de 83,5 % en 2020 (contre 82,1 % en 2019 à iso-périmètre).

Le professionnalisme et la compétence des techniciens d'Enedis demeurent les points les plus appréciés par les personnes interrogées qui valorisent également le comportement des techniciens et plus particulièrement leur écoute et leur courtoisie. À l'inverse, les axes de progrès concernent la coordination au sein des services d'Enedis, les délais de réalisation des prestations et l'amplitude des plages horaires de rendez-vous.

En ce qui concerne la satisfaction des clients particuliers et professionnels au moment de l'installation du compteur Linky™, 92 % de clients présents lors de la pose se déclarent satisfaits ou très satisfaits en 2020. Les clients apprécient la qualité du travail du technicien notamment pour la rapidité de la pose, son sérieux et son efficacité. Ce bon résultat découle des nombreuses actions engagées par Enedis auprès de ses clients, dont la mise en place d'une meilleure prévenance des clients dits « accessibles », c'est-à-dire, dont le compteur est situé à l'extérieur du logement.

Du fait de la crise sanitaire, le dispositif de prévenance client a été renforcé, avec notamment :

- des conseillers d'Enedis pour accueillir et répondre à toutes les questions et interrogations des clients, leur apporter des précisions et les rassurer ;
- un flyer accompagnant chaque courrier d'information, explicitant les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la pose ;
- une communication le jour de la pose par un SMS/courrier à destination de tous les clients pour leur annoncer la venue du technicien, afin que le client prenne des dispositions particulières supplémentaires s'il le souhaite.

Pour ne pas être redondants, les résultats de satisfaction globale présentés ci-dessous ne prennent pas en compte les résultats spécifiques au raccordement, ni à la qualité de fourniture.

Indicateurs de satisfaction (en %)

	Résultat national 2020	Maille	Résultat local 2020
Clients « Particuliers »	85,8%	Concession	87,1%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	79,8%	Concession	79,7%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	85,9%	Concession	90,7%

Les résultats à la maille de la concession sont légèrement meilleurs qu'à l'échelle nationale concernant les indicateurs de satisfaction. Cela est à souligner plus spécifiquement pour la satisfaction du segment des clients «entreprises», fruit de la mise en place d'une politique dédiée notamment avec des interlocuteurs spécialisés. Cependant, même si les résultats sont au-delà de la moyenne nationale, une légère baisse est à noter par rapport à l'an passé du fait de la crise sanitaire.

En ce qui concerne le raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients « Entreprises » continue de progresser en 2020 grâce aux actions mises en place dans ce domaine tout au long de l'année. Les résultats de l'enquête de satisfaction sont les suivants :

Indicateurs de satisfaction : raccordements (en %)

	Résultat national 2020	Maille	Résultat local 2020
Clients « Particuliers »	86,8%	Concession	89,1%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	83,6%	Concession	90,4%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	87,1%	Concession	96,6%

La satisfaction des clients quant au raccordement à la maille de la concession sont nettement au-dessus des résultats nationaux pour l'intégralité des segments. Comme pour 2019, la satisfaction de nos clients sur ce domaine reste une priorité et ces résultats sont le fruit de la mise en place d'une organisation spécifique : nomination d'ambassadeurs raccordement afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de satisfaction client. Avec l'appui de ces ambassadeurs, un plan d'actions visant notamment à optimiser le nombre d'appels sortants pour faciliter la démarche a été mis en oeuvre.

Des enquêtes qualitatives et quantitatives complètent le dispositif d'enquêtes à chaud pour des populations spécifiques comme les bailleurs sociaux ou les mandataires de clients finaux, producteurs ou consommateurs.

Enedis organise, depuis 2016, une enquête auprès des clients n'ayant pas eu d'interaction avec Enedis par laquelle les clients expriment notamment leur satisfaction sur la qualité de fourniture.

La méthode de calcul de la satisfaction de la qualité de fourniture a été modifiée en 2020 : les clients qui « ne se prononcent pas » ont été retirés.

Cette satisfaction est en augmentation pour les clients « Particuliers » avec 93,9 % (contre 93,4 % en 2019 à iso-méthode), pour les clients « Professionnels » avec 94,3 % (contre 92,3 % en 2019 à iso-méthode) et pour les Clients « Entreprises » C1-C4 avec 92,3 % (contre 90,9 % en 2019 à iso-méthode).

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction régionale d'Enedis.

Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture (en %)

	Satisfaction maille nationale 2020	Satisfaction maille DR 2020
Clients « Particuliers »	93,9%	98,5%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	94,3%	92,3%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	92,3%	100,0%

Par ailleurs, le dispositif d'enquête de satisfaction des fournisseurs a été renforcé, dans le cadre des objectifs de la politique clients d'Enedis de mieux répondre à leurs attentes. Les fournisseurs, qui étaient jusqu'à fin 2019 interviewés tous les deux ans, sont depuis l'été 2020 enquêtés de façon mensuelle afin qu'ils puissent exprimer leur ressenti sur la qualité des prestations réalisées, chaque mois écoulé.

Cette enquête, qui contribue à construire une relation de confiance et de proximité dans la durée avec les fournisseurs, est complétée par une enquête semestrielle destinée à analyser de façon plus fine, et sur un périmètre plus large, leur satisfaction et leurs attentes. Cette dernière enquête a été lancée fin 2020, les premiers résultats seront disponibles courant 2021.

3.4. L'installation des compteurs communicants

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants Linky™. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici fin 2021. Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Conformément aux décisions gouvernementales, la pose des compteurs Linky™ a été suspendue durant le premier confinement national (de mi-mars à mi-mai).

Dans le cadre de la reprise progressive des activités d'Enedis à partir du 11 mai et en concertation avec toutes les parties prenantes, le déploiement des compteurs a été relancé et s'est poursuivi dans le strict respect des mesures sanitaires mises en place, afin de préserver la santé des clients et des techniciens.

En fonction des besoins de chaque localité, le dispositif et la communication mis en place autour du déploiement ont été adaptés, afin d'accompagner sereinement les élus locaux et les clients. Le taux de satisfaction client a augmenté pendant cette période, ce qui a conforté Enedis sur le bon déroulement des opérations de pose.

Ainsi, malgré la suspension du déploiement entre mi-mars et mi-mai, les objectifs fixés par les autorités publiques de 80 % de clients équipés en 2020 ont été atteints et près de 6,4 millions de compteurs communicants Linky™ ont été déployés en 2020.



En 2020, plus de 4 Français sur 5
équipés du compteur Linky

Conformément aux éléments de calendrier, des métropoles, des grandes villes et des communes rurales sont déjà totalement équipées : c'est notamment le cas de l'Arrageois, l'Audomarois et du Ternois.

Ainsi, plus de 8 000 nouvelles communes ont été concernées par le déploiement en 2020.

Ces résultats reposent sur une forte mobilisation des entreprises partenaires, qu'il s'agisse des 6 usines de construction, des 80 entreprises de pose ou des sociétés de recyclage. Au total, ce sont près de 10 000 femmes et hommes qui travaillent au quotidien pour assurer la fabrication, la pose des nouveaux compteurs et le recyclage des précédents.

Une sécurité renforcée compte tenu de la situation sanitaire

La sécurité de ses clients, de ses salariés et des techniciens des entreprises prestataires est la priorité d'Enedis. Pour préserver leur santé, depuis le début de la crise sanitaire, Enedis et ses partenaires :

- respectent scrupuleusement les mesures de distanciation sociale;
- mettent des masques à disposition de tous les techniciens d'intervention;
- appliquent le balisage de la zone de travail pour éviter toute approche du chantier par un tiers à moins d'un mètre;
- renforcent les conditions d'hygiène des zones de chantier, des outils et des protections de travail.

Cette attention accrue du respect des consignes sanitaires s'est ajoutée aux exigences de sécurité déjà existantes.

En effet, avec en moyenne 30 000 compteurs et 800 concentrateurs installés quotidiennement en France par plus de 5 000 techniciens, Enedis déploie une activité très soutenue.

Cette cadence de pose représente un risque d'accidents accru. Mobiliser les salariés d'Enedis et les entreprises partenaires autour de l'enjeu commun qu'est la sécurité est un challenge ambitieux et essentiel. Enedis est attachée à faire de la sécurité une priorité pour tous en poursuivant de nombreuses actions au plus proches du terrain :

- formation de l'encadrement;
- réalisation des visites qualité;
- contrôle de chantier de pose avec les entreprises partenaires;
- partage des expériences terrains, professionnalisation des techniciens.

Toutes ces actions ont été menées pour renforcer la culture Sécurité et améliorer la détection des situations dangereuses. En particulier, le nombre important et la qualité des visites terrain, afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des prescriptions en matière de qualité et de sécurité, ont été au cœur du dispositif. Ainsi 6 % des chantiers de pose ont été contrôlés sur l'ensemble du territoire en 2020, ce qui représente environ 300 000 visites réalisées.



Des entreprises de pose qualifiées et agréées

Pour assurer le remplacement des compteurs, Enedis fait appel à des sociétés partenaires, les entreprises de pose. Ces dernières suivent des processus de sélection rigoureux, ainsi qu'une formation de qualité. Les techniciens des entreprises de pose sont tenus aux mêmes niveaux d'exigence que les techniciens d'Enedis, en termes de qualité des gestes techniques sur l'ensemble des interventions quotidiennes. Pour faciliter leur identification par les clients, plusieurs dispositifs ont été mis en place : les techniciens de pose disposent d'un badge spécifique, d'un logo ainsi que d'une lettre d'attestation qu'ils peuvent présenter à tout moment aux habitants qui en expriment le souhait.

Par ailleurs, des engagements contractuels sur la satisfaction des clients sont dorénavant intégrés dans les contrats nationaux des prestataires de pose.

UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY™

En fonction du calendrier de déploiement, les équipes territoriales d'Enedis continuent à planifier des rencontres régulières avec les parties prenantes et notamment les maires et leurs équipes, afin de leur présenter le nouveau compteur électrique et ses avantages pour les intérêts tant individuels que collectifs, ainsi que les modalités du déploiement dans les communes.

Les municipalités souhaitant informer leurs administrés reçoivent des supports de communication actualisés, tels que des affiches ou des encarts pour leurs bulletins municipaux. Des permanences en mairie et des réunions d'information sont également organisées. Ainsi, de nombreux dispositifs sont mis en place sur les territoires afin d'accompagner au plus près de leurs besoins les collectivités territoriales et leurs administrés.

Sur le territoire du Pas-de-Calais, des rencontres avec les élus ont pu avoir lieu en 2020 pour définir le plan de déploiement et répondre aux différentes interrogations sur le compteur communicant. Ce fut notamment le cas pour les communes de Sailly-sur-la-Lys, Auchy-les-Mines, La Couture ou encore Noyelles-les-Vermelles.

Soucieuse des préoccupations des clients, Enedis s'est dotée d'équipes de conseillers clientèles qui ont pour principale mission de répondre aux diverses interrogations relatives au nouveau compteur d'électricité.

En complément, les clients disposent d'un espace dédié sur le site Internet d'Enedis. Ils peuvent ainsi consulter la carte de déploiement, s'informer sur le nouveau compteur et poser des questions.

Les clients, dont le compteur est situé à l'intérieur de leur logement, ont également la possibilité de :

- choisir la date de leur rendez-vous de pose (première prise de rendez-vous ou modification);
- transmettre des indications en vue de faciliter l'intervention de pose;
- gérer successivement plusieurs rendez-vous de pose concernant plusieurs compteurs, s'ils se trouvent dans ce cas.

Souhaitant que l'installation des compteurs se déroule dans les meilleures conditions pour ses clients, Enedis leur offre désormais la possibilité, lorsque le compteur est situé à l'extérieur de leur domicile, de fixer en accord avec l'entreprise prestataire, le jour de l'intervention du technicien, afin notamment de pouvoir être présents.

Par ailleurs, l'ensemble des supports d'information clientèle fait l'objet de mises à jour régulières. À ce titre-là, plusieurs parties prenantes, telles que les associations de consommateurs, les fournisseurs, les clients eux-mêmes, sont consultés. Ainsi, une plaquette d'information coconstruite avec l'Ademe, portant sur la maîtrise de la demande d'électricité et les économies d'énergie réalisées grâce au compteur Linky™, est mise à disposition des clients.



LES SERVICES OFFERTS AUX CONSOMMATEURS

Le compteur Linky™ a garanti la continuité de ses services pendant la période de confinement, en permettant certaines interventions techniques à distance (modifications contractuelles, mises en service suite à déménagements, diagnostics clients...). Ces opérations à distance (télé-opérations) ont évité de dépêcher des équipes sur place, pour la sécurité des clients et des salariés et prestataires d'Enedis, tout en répondant aux besoins urgents des clients.

En 2020, c'est en moyenne 1 million de prestations qui ont été réalisées à distance chaque mois pour les clients. Ces interventions à distance sont d'autant de déplacements physiques évités, engendrant un gain de temps, de CO₂ et un moindre coût économique.

Le compteur Linky™ engendre plus de confort pour les clients et une réelle amélioration de la qualité du service rendu, ainsi :

- les clients n'ont plus besoin d'être présents pour attendre le technicien d'Enedis ; l'ouverture d'un nouveau contrat est ainsi effective en seulement 24 heures contre 5 jours auparavant ;
- le coût de modification de la puissance d'un contrat d'électricité est divisé par dix ; à noter que cette opération n'est pas facturée la première année de pose du nouveau compteur ;
- les factures sont désormais établies sur la base de la consommation réelle et non estimée.



En outre, le déploiement des compteurs communicants apporte des bénéfices de plus en plus concrets aux clients, en leur permettant de :

- mieux connaître et maîtriser leur consommation électrique : en consultant leurs données de consommation depuis le site Internet ou l'application mobile « Enedis à mes côtés » ;
- adopter des éco-gestes et mesurer les économies associées : selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les économies d'électricité réalisées peuvent aller jusqu'à 10 % de la facture d'électricité ;
- sélectionner une offre qui correspond le mieux à leurs habitudes de consommation, en proposant des prix réduits sur des plages horaires précises.

En 2020, ce sont près de 7 millions de Français qui suivent leur consommation d'électricité à partir des données Linky™.

Linky™ permet le développement de nouvelles offres de fourniture d'électricité

Les fournisseurs d'électricité peuvent également s'appuyer sur les fonctionnalités des compteurs communicants pour développer de nouveaux services ou proposer de nouvelles offres, dont des offres d'électricité verte.

En 2020, ces offres se sont développées : une vingtaine d'offres de fournisseurs utilisent des fonctionnalités du compteur communicant pour proposer des formules innovantes à leurs clients. Par exemple :

- calendriers de consommation originaux (offres « week-end », « heures super creuses »);
- services d'analyse et de suivi de la consommation;
- services d'aide à l'autoconsommation individuelle ou collective;
- offres à prix fixe.

Un développement des services « aval compteur » pour toujours plus de maîtrise de l'énergie

Un écosystème de plus en plus dynamique se crée autour des données des compteurs Linky™. En 2020, des acteurs très variés (entreprises, fournisseurs, start-up, etc.) ont commencé à proposer des services aux ménages français, à partir de leurs données de consommation détaillées, sous réserve de leur accord. L'émergence de ces services contribue à rendre les bénéfices de Linky™ plus perceptibles pour l'utilisateur, en l'accompagnant dans une meilleure maîtrise de l'énergie et dans la transition énergétique. Par exemple, certains acteurs s'appuient sur les données des compteurs Linky™ pour réaliser une analyse des consommations des logements afin de proposer aux clients des leviers d'action pour réduire leur consommation d'énergie.

En 2020, Enedis a mis en place un DATA Challenge, en association avec GRDF, pour mettre en lumière ces nouvelles solutions « aval compteur » proposées par des tiers. Ce concours, impulsé par le ministère de la Transition écologique et l'Ademe, a réuni une trentaine de candidats aux profils variés et a permis de faire une démonstration concrète des offres qui se développent autour de Linky™, au bénéfice des consommateurs.



LES BÉNÉFICES POUR LES AUTRES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Au-delà des avantages offerts aux clients, Enedis, en qualité de concessionnaire, se doit de moderniser le réseau public d'électricité :

- pour assurer la continuité de la fourniture d'électricité : grâce aux remontées du système Linky™, les incidents sur le réseau sont identifiés et résolus plus rapidement : chaque mois, plus de 1 500 incidents réseau sont détectés automatiquement ;
- pour adapter le réseau public d'électricité aux nouveaux besoins et usages énergétiques de tous : développement des énergies renouvelables, construction d'éco-quartiers, installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Ces évolutions génèrent des fortes variabilités de production et de consommation. L'installation de compteurs communicants contribue à cette modernisation et est un outil essentiel à la réussite de la transition énergétique.

Linky™ accélère le développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation individuelle et collective

95 % des installations de production d'énergies renouvelables sont raccordées au réseau public de distribution. En donnant des informations plus précises sur le fonctionnement du réseau, Linky™ facilite l'intégration des énergies renouvelables. Le nouveau compteur d'électricité présente également un intérêt économique pour les producteurs d'électricité : depuis 2017, Enedis installe des compteurs communicants à tous les nouveaux clients désirant autoconsommer et injecter sur le réseau de distribution le surplus non consommé de l'électricité ainsi produite à partir d'énergie renouvelable.



Le développement de l'autoconsommation est concomitant de celui des compteurs communicants : en 2015, nous comptons à peine 3 000 clients autoconsommateurs sur le réseau. À la fin de l'année 2020, nous comptons plus de 95 000 installations en autoconsommation. Grâce au compteur Linky™, un seul outil de comptage suffit pour mesurer à la fois l'électricité produite et l'électricité consommée. Cette spécificité technique fait réaliser aux nouveaux producteurs une économie de 600 euros en moyenne sur le coût de raccordement.

Linky™ s'illustre dans le développement de l'autoconsommation collective qui permet à un groupe de consommateurs et de producteurs de s'associer autour d'un projet commun de production d'électricité renouvelable et locale. Il peut s'agir d'une opération au sein d'un même bâtiment ou d'une opération à un périmètre étendu sur le réseau basse tension (au maximum 2 km peuvent séparer les participants les plus éloignés, avec une production ne dépassant pas 3 MW). Le compteur communicant est indispensable à ces opérations : il permet à Enedis, avec les courbes de charges qu'il délivre à pas de temps de 30 minutes, d'affecter la part de production locale à chacun des participants consommateurs, selon des clés de répartition communiquées par la personne morale organisatrice de l'opération.

Ainsi, tous les participants à l'opération bénéficient d'une garantie d'alimentation en électricité de qualité, et conservent la liberté de choisir leur fournisseur pour le complément en électricité (apport hors de la production locale) dont ils ont besoin.

À fin 2020, 41 opérations d'autoconsommation collective sont en service, avec un peu plus de 500 consommateurs et près de 80 producteurs.

Linky™, un allié pour la mobilité électrique

Le compteur Linky™ présente également des avantages pour les utilisateurs de véhicules électriques : à fin 2020, près de 458 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables circulent en France. Pour les propriétaires de ces véhicules, le nouveau compteur permet de faire des économies sur leur recharge, car il donne accès à de nouvelles offres sur mesure et au suivi précis des consommations.

De plus, Linky™ est un outil pour piloter de façon intelligente la recharge des véhicules électriques, notamment en fonction de la production des énergies renouvelables, des habitudes des conducteurs et du prix de l'électricité.



Avec Linky™, Enedis accompagne les collectivités territoriales et tous les acteurs engagés dans la transition écologique dans les territoires

Le nouveau compteur constitue un outil intéressant pour les collectivités territoriales, en leur qualité d'autorités concédantes, d'aménageurs du territoire ou de clientes.

Ainsi, Enedis leur propose des solutions innovantes comme le service « Mon Éclairage public ». Ce service d'alertes permet de détecter les anomalies de leur circuit d'éclairage public en exploitant les données quotidiennes collectées grâce aux compteurs Linky™.



Chaque nuit, les données de consommation de tous les points d'éclairage public équipés de compteurs communicants Linky™ sont remontées et analysées le lendemain par le système d'information d'Enedis. La consommation d'une journée à l'autre étant similaire pour l'éclairage public, toute rupture à la baisse ou à la hausse est ainsi identifiée. La collectivité est informée d'une suspicion de panne dès le lendemain matin par une alerte mail. La collectivité peut ainsi localiser, analyser, et suivre l'ensemble de ces alertes.

Ce service, coconstruit avec les collectivités territoriales, est expérimenté avec succès depuis 2018 auprès d'AODE, de métropoles, de communautés de communes et de communes. Grâce à ce service, les collectivités gagnent en réactivité et améliorent la maintenance de l'éclairage public. En 2020, le nombre de points de livraison (PDL) analysés a été multiplié par quatre : ce sont près de 49 000 PDL qui sont analysés chaque matin dans 48 départements.

Avec Linky™, les collectivités territoriales disposent de données globales de consommation et de production, conformément aux recommandations de la CNIL, leur offrant la possibilité de suivre plus finement les consommations des bâtiments communaux ou d'évaluer les programmes de rénovation énergétique.

Ainsi, le service public de l'électricité est plus performant pour l'ensemble des clients, des utilisateurs et des autorités concédantes.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky™, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

Compteurs Linky™ (Concession)

	2020
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	73,4%
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	559 981
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	865
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	543 136
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™ associés à un compte client**	23 257

* PDL : Point de livraison.

** Cumul de PDL résidentiels et professionnels en soutirage (C5 Particuliers et Professionnels) et en injection (P4 Particuliers et Professionnels) ouverts à tous les services Linky™ et qui sont associés à un compte client permettant ainsi la visualisation des données de consommation et/ou de production.

Le tableau ci-dessous reprend la chronique de déploiement Linky 2017 -2020.

En 2020, le nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation n'est plus un indicateur faisant l'objet d'un calcul spécifique au regard de l'avancement du déploiement.

Compteurs Linky - chronique 2017-2020 (chronique)

	2017	2018	2019	2020
Taux de PDL équipés d'un compteur Linky™	22,1%	37,4%	53,7%	73,4%
Nombre de PDL équipés d'un compteur Linky™	165 163	281 691	407 060	559 981
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	486	631	713	865
Nombre de PDL ouverts à tous les services Linky™	134 256	254 680	376 346	543 136
Nombre de comptes clients ouverts associés à un compte client	5098	7825	13126	23 257
Nombre de demandes de création de compte en attente d'activation	2445	10027	5285	



La refonte complète du compte client particulier, mis en ligne début mars 2020, propose, en plus de nouveautés graphiques et ergonomiques, une toute nouvelle cinématique de création de compte. Celle-ci devient instantanée et ne nécessite plus de délai d'activation. Par ailleurs, une fois le compte créé, le client « internaute » peut associer autant de PDL dont il est titulaire en consommation comme en production, et gérer tous ses PDL avec ce seul compte (alors qu'auparavant, il devait créer un compte par PDL).

Afin que les clients puissent visualiser dans leur compte les données mesurées par le ou les compteur(s) (consommation et/ou production), les clients doivent associer à ce compte un ou plusieurs PDL ouvert(s) à tous les services Linky™. Les clients n'ont pas accès à ces informations pour le ou les PDL ne disposant pas d'un compteur Linky™ ouvert à tous les services.

Ils témoignent des bénéfices de Linky™

Innover pour renforcer la sécurité de l'alimentation électrique dans les zones rurales : le Corrèze Resilient Grid

Dans le hameau de Nespoux, en cas de coupure sur le réseau et grâce à Linky™, c'est la production solaire qui prend le relai pour alimenter le village.



« L'idée est qu'en cas de coupure on puisse restituer de l'énergie produite par des hangars photovoltaïques pour sécuriser l'alimentation du bourg. Il s'agit d'un projet important du Contrat de Transition écologique qui permet de tester des solutions innovantes dans une zone rurale. » - Pascal Coste, président du conseil départemental.



La première autoconsommation collective à périmètre étendu des Hauts-de-France

À Burbure (Pas-de-Calais), 100 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de la nouvelle mairie. Ces panneaux permettront d'alimenter une dizaine de bâtiments communaux en énergie renouvelable.

« Nous avons bénéficié de l'expertise d'Enedis et de son expérience sur l'autoconsommation collective. Enedis s'est également engagée à nous transmettre l'ensemble des données de consommation des bâtiments concernés. Tout cela est rendu possible par la présence du compteur communicant Linky qui permet de comptabiliser en quasi-temps réel les données sur l'électricité produite et celle consommée. » - René Hocq, maire de Burbure.

En Champagne-Ardenne, la mobilité verte se fait intelligente grâce à Linky™

Grâce au système Linky™, les propriétaires de véhicules électriques peuvent maîtriser leur charge, en connaître les origines, et adapter en conséquence leurs usages.

« Nos usagers peuvent ainsi connaître et maîtriser leur consommation, en sachant d'où vient l'électricité produite et faire ainsi le choix de «verdir» leur recharge ! » - Jérémy Dupuy, maire de Villers-Semeuse.



L'accompagnement des clients en situation d'impayés

Les demandes d'intervention pour impayés sont exprimées par les fournisseurs vers Enedis qui réalise le geste technique chez le client. En accord avec EDF, l'offre « information prévention précarité » lancée en expérimentation en 2012 sur une partie du territoire de la FDE a été interrompue en fin d'année 2013, au moment de la mise en oeuvre de la loi Brottes. L'offre a été réactivée dès la fin de trêve, à la sortie de l'hiver, et étendue à l'ensemble du département du Pas-de-Calais. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un délai de 8 jours supplémentaires avant coupure pour entreprendre des démarches. Cet ultime délai permet d'éviter 70% des coupures pour les clients bénéficiaires (décision du technicien sur place au vu de la situation rencontrée, soit 3 à 4% des déplacements pour impayés). L'installation d'un compteur Linky ne change pas la philosophie de la démarche : un agent Enedis se déplace chez le client et aucune coupure à distance n'est

effectuée. En complément, avant toute coupure pour impayés, Enedis procède à la réduction de la puissance quand cela est possible pour ainsi permettre au client de bénéficier d'un minimum d'électricité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'interventions réalisées	15 116	15 232	13 649	12 030	11 813	13 988	14 598
Nombre de coupures pour impayés réalisées	4 733	4 778	3 953	3 249	2 710	2 514	5 130

3.5. La facilitation des démarches de raccordement

Enedis a lancé son Projet industriel et humain 2020-2025. Au cœur de ses engagements, celui de réduire de moitié le délai de raccordement des clients d'ici à fin 2022. Pour y parvenir, Enedis a engagé la refonte des parcours raccordement sur l'ensemble des segments clients. Sera également renforcé l'accompagnement des clients *business to business* (B2B) par la mise à disposition d'interlocuteurs dédiés qui gèreront de bout en bout le projet de raccordement du client.

En 2020, quatre parcours raccordement ont été refondus (particuliers, professionnels, entreprises, grands producteurs BT > 36 kVA). Le dispositif spécifique d'interlocuteur raccordement sur le segment des clients professionnels est également déployé depuis l'été 2020 sur l'ensemble des territoires.

Une année atypique marquée par une crise sanitaire sans précédent

La pandémie de Covid-19 a conduit Enedis à devoir adapter son activité raccordement tout au long de l'année 2020. Pendant la période du premier confinement (mi-mars à mi-mai), seuls les raccordements demandés par la puissance publique et reconnus de service essentiel pour la nation ont pu être réalisés. Dans le même temps, Enedis s'est organisée afin de maintenir l'activité de traitement des demandes de raccordement.

Dans le cadre du plan de reprise des activités, mis en œuvre dès le 11 mai, les équipes en charge des raccordements d'Enedis et de ses entreprises prestataires, se sont fortement mobilisées. Ainsi, l'activité de raccordement des consommateurs a été supérieure de 9 % au second semestre 2020 par rapport à celle sur la même période en 2019, de même que celle concernant les producteurs, qui a été supérieure de 37 % au second semestre 2020 par rapport à celle sur la même période l'année précédente. Ces résultats sont également le fruit d'une préparation méticuleuse de programmation des chantiers n'ayant pu être réalisés pendant le premier confinement.

Lors du second confinement (novembre à mi-décembre), l'ensemble de l'activité de raccordement a pu être maintenue en appliquant et adaptant les mesures sanitaires nécessaires à la santé des salariés, des prestataires et des clients.

Par ailleurs, dans ce contexte particulier, Enedis a soutenu ses entreprises prestataires de travaux par différents leviers : la prise en charge partielle des surcoûts Covid sur la période allant de mai à septembre 2020, l'accélération du règlement des factures pour les TPE et PME et le redémarrage de l'activité dès la fin de la première période de confinement.

Le portail « Tester mon raccordement en ligne »

Le portail « Tester mon raccordement en ligne », mis à disposition par Enedis en juillet 2018, permet aux porteurs de projets d'installations de production ou de soutirage en BT de simuler le niveau de complexité du raccordement de leurs projets, avant même d'en déposer la demande auprès d'Enedis. Ce service connaît un franc succès depuis son ouverture, illustré par le nombre de simulations réalisées en ligne par les clients, 1 000 en moyenne par mois sur l'année 2020. Il s'est enrichi avec l'arrivée de la version HTA, en janvier 2021 pour les raccordements producteurs. Il sera étendu aux consommateurs HTA début 2021.

Le site « Enedis-Connect » est dédié aux demandes et suivi des raccordements à la fois en soutirage et en injection d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Le site « Enedis-Connect » permet aux clients particuliers et professionnels de saisir leurs demandes de raccordement ≤ 36 kVA et de consulter en ligne l'avancement de leurs projets. Les clients peuvent



effectuer certains actes tels que le paiement en ligne. De même, les comptes « partenaires » permettent aux clients de suivre sur un même espace l'ensemble de leurs demandes de raccordement. En 2020, les formulaires de demande de raccordement ont été simplifiés. Il devient également possible de faire une demande en soutirage et en consommation sur un même formulaire.

Zoom sur First Connection : l'expérimentation qui optimise le raccordement en Nord-Pas de Calais

Une enquête a été réalisée auprès de 15 dirigeants d'entreprise sur le processus de raccordement au réseau électrique. Pour les entreprises (segment C4), le constat est clair : le délai de raccordement est trop long et le client est en contact avec trop d'interlocuteurs différents. Pour y remédier, une équipe projet de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais a créé l'expérimentation First Connection.

First Connection est une expérimentation qui vise à réduire au maximum le délai de raccordement des clients au réseau électrique, pour améliorer leur satisfaction. Démarrée en octobre 2019, elle ne s'oriente pour l'instant qu'aux clients de segment C4 : des entreprises de type TPE, PME qui souhaitent bénéficier d'un raccordement au réseau électrique entre 36 kVA et 250 kVA.

Cette expérimentation ne change pas le processus interne de raccordement en lui-même. C'est plutôt la méthode de travail qui change.

Avec First Connection, ce processus a été questionné. Les modes de fonctionnement ont été challengés. Pour travailler plus vite tout en garantissant la qualité du service, une équipe projet a été créée en mode agile, réunissant les interlocuteurs du parcours client. Seul un cadre a été proposé à l'équipe, les solutions trouvées sont le résultat de la collaboration et des idées de chacun.

L'équipe First Connection a proposé huit actions pour réduire le délai du raccordement pour le client. Certaines n'ont pas encore été testées au sein de la DR avec la crise sanitaire. D'autres ont pu être expérimentées et chiffrées. C'est notamment le cas du premier changement : dès réception de la demande de raccordement, un rendez-vous est fixé avec le client sur un agenda partagé.

De manière générale, le délai pour toutes ces étapes est passé de 243 jours en moyenne en 2020 à 122 jours avec l'expérimentation First Connection, soit un délai divisé par deux. Au-delà de la réduction conséquente du délai de raccordement d'un client, l'expérimentation a fait l'objet de retours très positifs des clients et des agents Enedis.

Le projet First Connection est le résultat d'un travail de collaboration entre les différents services du processus de raccordement et n'est que le début d'une transformation certaine pour répondre à l'ambition du Plan Industriel et Humain d'Enedis à savoir diviser par 2 les délais de raccordement.

Le portail Raccordement Marché d'affaires (PRACMA) est dédié aux demandes et suivis des projets de raccordement en soutirage et injection d'une puissance supérieure à 36 kVA (BT ou HTA)

Ce portail s'adresse aux clients des segments *business to business* (B2B) : entreprises, collectivités territoriales, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, grands producteurs, ainsi qu'aux clients individuels.

Chaque client a la possibilité de déposer en ligne sa demande de raccordement. Un espace dédié lui donne accès au suivi de l'avancement de sa demande et lui permet de recevoir des notifications par mail ou SMS sur les principaux jalons du projet. Les documents contractuels peuvent tous être signés de manière électronique.

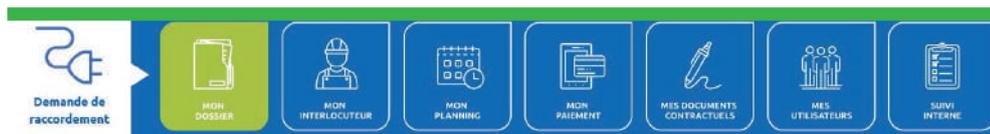
Les collectivités territoriales bénéficient, si elles le souhaitent, *via* le portail, de la réception de leurs factures dématérialisées.

Depuis avril 2020, une nouvelle version du PRACMA, dont l'ergonomie a été totalement repensée, offre un parcours digital simplifié de bout en bout. Elle intègre également une nouvelle fonctionnalité d'aide en ligne qui permet la mise en relation avec un conseiller pour remplir sa demande en cas de difficultés. Enfin, il est proposé en fin de parcours, une enquête de satisfaction « à chaud » avec la possibilité de déposer des *verbatim*. Ces éléments apportent de précieux retours à Enedis pour continuer d'améliorer l'expérience client.

Une orientation plus intuitive selon le projet du client :



Une visualisation simplifiée de l'avancement de son projet de raccordement :



Nouvelle organisation dédiée aux raccordements des installations de production d'une puissance supérieure à 36 kVA (BT ou HTA)

Conformément au calendrier prévu, l'accueil centralisé national des demandes de raccordement des installations de production BT > 36 kVA et < 250 kVA mis en place à Aix-en-Provence, a été étendu à l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} mars 2020. Ainsi, tous les clients producteurs bénéficient d'une expertise spécialisée dans la qualification et le traitement de leurs demandes et d'une uniformité des pratiques mises en œuvre sur le territoire. Cet accueil centralisé vise plus d'efficacité dans le traitement des raccordements de ces clients producteurs et ainsi, dans le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, Enedis a achevé, en mai 2020, la mise en place au niveau national de sept Agences Raccordement Grands Producteurs (ARGP) dédiées à l'activité de raccordement des grands producteurs HTA. Ces agences développent leur expertise et leurs pratiques harmonisées pour toujours mieux accompagner le raccordement des installations de production de forte puissance et ainsi contribuer à la réussite de la transition énergétique dans les territoires.

**NOU
VEAU**

Mise en service simplifiée des installations de production d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Depuis mi-2020, la mise en service des installations de production en autoconsommation pour leurs sites équipés d'un compteur communicant Linky™ est réalisable sans nécessité d'une prise de rendez-vous avec un technicien d'Enedis. La télé-opération de la relève de l'ensemble des index du compteur, ainsi que la reprogrammation de celui-ci en « mode producteur » a été généralisée. Ainsi, pour 70 % des producteurs autoconsommateurs, la mise en service est possible en 24 heures ! Ces évolutions majeures permettent d'offrir aux clients un parcours totalement digitalisé.



Maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de raccordement électrique (article L. 342-2 du Code de l'énergie) pour les consommateurs et les producteurs : premières mises en œuvre

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), a modifié l'article L. 342-2 du Code de l'énergie pour permettre à un producteur ou un consommateur de faire exécuter, à ses frais et sous sa responsabilité, les travaux de raccordement des ouvrages dédiés à son installation. Le décret du 13 février 2019 précise le nouveau régime applicable à l'exécution de ces travaux.

Après une première année de construction du dispositif et de concertation pour la mise à jour de la Documentation Technique de Référence d'Enedis, ce dispositif a été ouvert à l'ensemble des clients individuels dès le début de l'année 2020.

Une très forte demande sur le segment des consommateurs a été enregistrée en début d'année, puis les demandes se sont tariées pendant le confinement et ont repris au deuxième semestre 2020, en très grande majorité sur le segment des producteurs.

Les demandes de raccordement selon ce dispositif, qualifiées et instruites par Enedis en 2020, se répartissent de la façon suivante :

Segment	Consommateur BT < 36kVA	Consommateur HTA & BT > 36 kVA	Producteur BT < 36 kVA	Producteur HTA & BT > 36 kVA
Total	45	44	2	35

Seules les demandes HTA des producteurs ont conduit à l'acceptation de la délégation de travaux (contrat de mandat); ces acteurs étant plus expérimentés dans la gestion de ce type de travaux et de contrat.

Les autres demandes, principalement celles provenant des consommateurs, n'ont pas abouti pour les raisons suivantes :

- les demandes de réalisation des travaux ne portaient pas sur des travaux en domaine public;
- les travaux n'étaient pas éligibles au dispositif Essoc (renforcement de réseau, client multiples à raccorder, etc.);
- la différence de coûts entre les deux options : travaux réalisés et facturés par Enedis et travaux réalisés et payés par lui à des prestataires;
- les responsabilités liées à la réalisation des travaux (garanties bancaires, assurances, appels d'offres conformes aux règles de la commande public, etc.).

Cette première année de mise en œuvre du dispositif de la loi « ESSOC » a été mise à profit par Enedis pour faire évoluer les portails de raccordement afin notamment d'apporter plus de lisibilité et de compréhension sur les travaux concernés par l'article L. 342-2 du Code de l'énergie, professionnaliser ses salariés pour répondre à ces demandes et améliorer ainsi l'accompagnement des acteurs du raccordement (bénéficiaire du raccordement et son mandataire) souhaitant recourir à ce dispositif.

Préparation de la version 6.2 du barème pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité

Au cours de l'année 2020, Enedis a poursuivi le travail d'adaptation du barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis version 6.1, en lien avec la Commission de régulation de l'énergie.

Ces évolutions permettront d'améliorer la lisibilité des prix de raccordement pour les clients et de simplifier l'élaboration des propositions de raccordement.

À l'issue de la phase de concertation, la nouvelle version 6.2 sera mise en application courant 2021.

Pour rappel, les évolutions du barème sont les suivantes :

L'accompagnement de la transition énergétique avec trois actions :

- mise en place de formules simplifiées de coûts pour les producteurs 36-100 kVA;
- insertion d'un chapitre dédié au raccordement des installations de stockage d'électricité;
- ajout d'une formule simplifiée de coûts pour les dérivations individuelles pour les colonnes électriques existantes afin d'accompagner le développement des IRVE.

Une lecture facilitée pour les clients avec deux actions :

- introduction de formules simplifiées de coûts sur les modifications de branchements (le déplacement ou le remplacement d'un branchement souterrain ou aéro-souterrain, le remplacement

d'une dérivation individuelle ou d'un coffret « simple », l'intervention d'Enedis sur une dérivation individuelle en immeuble);

- simplification de la grille de prix pour les branchements provisoires.

Enedis partenaire de l'ensemble des parties prenantes de la mobilité électrique

Le déploiement des mobilités durables, et de la mobilité électrique en particulier, sont des nouveaux champs de coopération d'Enedis avec les territoires. La loi d'orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019 donnait, dès le début de l'année 2020 à Enedis, l'opportunité de se positionner en partenaire de premier plan auprès des nouvelles autorités organisatrices de la mobilité, les collectivités territoriales et les syndicats d'énergie, pour participer à l'élaboration des schémas directeurs de développement d'implantation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE).



Suite à la loi LOM et à son arrêté d'application du 12 mai 2020, les raccordements aux réseaux publics d'électricité de certaines stations d'IRVE et de véhicules hybrides rechargeables ouvertes au public et des ateliers de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables affectés à des services de transport public routier de personnes font l'objet d'une prise en charge par le TURPE de 75 % respectivement jusqu'au 31 décembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022. Dans le cadre d'un schéma directeur de développement des IRVE établi par une autorité organisatrice de la mobilité, cette échéance est portée au 31 décembre 2025. Dès la publication (27 mai 2020) dudit arrêté, Enedis a déployé ces nouvelles dispositions au travers de ses portails raccordement et auprès des collectivités locales afin de faciliter leur mise en œuvre.

Enedis, souhaitant devenir le service public préféré des français au service de la transition écologique dans les territoires, s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs du plan de relance automobile lancé par le Gouvernement à l'été 2020 et participe activement à la Task Force interministérielle pour le développement des infrastructures de recharge, en particulier pour les équipements en résidentiel collectif, les bornes de recharge en voirie, et les stations de recharge sur autoroutes.

Dans le même temps, en 2020, Enedis a poursuivi sa collaboration avec tous les territoires, ruraux comme urbains, pour coconstruire des projets de mobilité et mettre en place des solutions de recharge adaptées, optimisées, innovantes, voire inédites, pour des projets très diversifiés tels que : bornes de recharge sur voie publique, bornes « à la demande », bus électriques, équipement de parkings d'immeubles, alimentation des bateaux à quai. Enedis soutient également le développement de la mobilité à « hydrogène vert », produit à partir de l'électrolyse de l'eau à haute température. Enedis se positionne comme un facilitateur *via* l'accompagnement de projets innovants, la co-construction de solutions globales de mobilités en régions, le raccordement des stations, etc. Ce positionnement comprend la collaboration nécessaire en amont avec les acteurs industriels engagés sur la mobilité hydrogène. On compte ainsi, tout cas d'usage confondu, près de 200 projets en cours d'élaboration.

Enfin, Enedis favorise le développement du marché de la mobilité électrique grâce à l'utilisation des compteurs Linky™ pour le pilotage des bornes.

Pour conforter sa position de partenaire de la mobilité électrique partout et pour tous, Enedis a noué des partenariats stratégiques avec : l'Association des maires de France, Régions de France, la Banque des territoires ; les filières de constructeurs (la Plateforme Automobile) ; les professionnels de l'immobilier (la Fédération des promoteurs immobiliers, FNAIM, UNIS) ; les équipementiers (le GIMELEC) ; et est fortement engagée au sein de l'AVERE (Association pour le développement du véhicule électrique), ainsi qu'auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le programme Mobilité électrique d'Enedis participe, au côté de ces acteurs et d'autres parties prenantes de l'écosystème, à l'élaboration de nouvelles solutions pour une mobilité électrique intelligente. Ainsi en 2020, à titre d'illustration, dans le cadre du projet aVEnir, une quinzaine de sites ont été identifiés par Enedis, PSA, Renault, Schneider Electric, Electric 55 Charging, Izivia et Total pour participer aux expérimentations de recharges intelligentes. Au total, ce sont plus de 250

points de charge, déjà installés sur des sites en voirie, en centre commercial, ou sur des sites d'entreprises, qui accueilleront tout ou partie des expérimentations sur le pilotage intelligent, pendant la période 2020-2022.

Par ailleurs, en décembre 2020, Enedis a publié un nouveau rapport sur le « Pilotage de la recharge de véhicules électriques », téléchargeable sur Enedis.fr, dans lequel elle démontre aux travers de cas d'usages spécifiques que le pilotage de la recharge des véhicules électriques peut être générateur de valeur, qu'il offre des opportunités dès aujourd'hui pour l'utilisateur final, comme pour l'écosystème électrique et ses parties prenantes à plus long terme.

Enfin, la conversion « en tout électrique » de la flotte d'Enedis est l'une des actions concrètes en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'électrification de la flotte d'Enedis s'accélère et concernera progressivement tous ses métiers. À fin 2020, la flotte d'Enedis comptait 2 913 véhicules électriques, soit 15,5 % de sa flotte totale.

Enedis contribue activement à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet EV100, initiative mondiale pour la mobilité électrique en entreprise, et 100 % des véhicules de société (légers) de la flotte d'Enedis seront électriques en 2030.

3.6. Perspectives et enjeux

LES NOUVEAUX SERVICES CLIENTS EN 2021

L'évolution de l'Espace Entreprises

En 2021, les clients Entreprises pourront bénéficier de nouveaux services, tels que :

- visualiser et résilier des services souscrits par un tiers (fournisseurs d'électricité ou fournisseurs de services) sur un point de référence des mesures (PRM) dont ils sont titulaires ;
- visualiser de manière graphique leur consommation ou leur production sur les PRM dont ils sont titulaires.

AIR (Alerte Incident Réseau)

Des fonctionnalités complémentaires ont été développées pour les grands producteurs et seront proposées début 2021.

En complément, Enedis a engagé en 2020 des évolutions sur son système d'information afin d'être en capacité d'informer automatiquement tous les clients qui sont touchés par un incident survenant sur le réseau HTA qu'elle exploite. Les premières fonctionnalités seront déployées courant 2021 : notification en temps réel lors de la détection d'un incident, puis en fin d'incident. Ces fonctionnalités seront enrichies par la suite.

Évolution du site www.enedis.fr

Une nouvelle version du site Internet d'Enedis, plus simple, plus ergonomique et plus souple pour faciliter la navigation des clients, sera disponible en 2021.

Optimisation de l'organisation de l'accueil

En 2021, la refonte des accueils d'Enedis proposera aux clients un parcours unique par segment, simplifié et digitalisé, grâce à de nouveaux canaux d'accès. Des tests en régions ont déjà démarré.

L'INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY™ EN 2021

L'année 2021 marquera la fin du déploiement en masse des compteurs Linky™ : l'installation des nouveaux compteurs se poursuivra avec le même niveau d'exigence, de sécurité et de qualité, sur l'ensemble des territoires (4 000 nouvelles communes seront concernées), pour permettre à 35 millions de foyers français de bénéficier de nouveaux services à la fin de l'année 2021.

L'infrastructure développée autour des compteurs Linky™ permettra d'intégrer de nouvelles évolutions (nouvelles offres et de nouveaux services) et de nouveaux usages émergeants, au bénéfice des consommateurs et des collectivités.

ÉVOLUTIONS LIÉES AUX RACCORDEMENTS EN 2021

Évolution d'Enedis-Connect

Pour renforcer davantage l'expérience digitale de ses clients, Enedis a lancé un projet de refonte de l'ergonomie d'Enedis-Connect avec une livraison prévue à l'été 2021.

Évolution du portail PRACMA

En 2021, Enedis prévoit de proposer le paiement en ligne par carte bancaire.

7 millions de clients suivent
leur consommation d'électricité
à partir des données des
compteurs Linky



4

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

4.1. Les éléments financiers de la concession

4.1.1. LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente les éléments financiers d'exploitation de la concession comprenant d'une part, les méthodes et les éléments de calcul retenus pour la détermination des produits et charges et, d'autre part, au titre de la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, les rubriques de produits et de charges liées à l'exploitation courante de la concession.

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des agences d'interventions spécialisées (AIS) (postes sources, marché d'affaires et HTA) ou des agences de conduite du réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le Régulateur.

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- les données correspondant aux niveaux de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives. Les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

Produits d'exploitation détaillés (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2019	2020
Chiffre d'affaires		301 529	311 585
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	279 843	290 280
<i>Dont clients HTA</i>		54 071	52 197
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		188 311	202 063
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA</i>		36 936	35 473
<i>Dont autres</i>		525	547
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		16 486	15 865
<i>Dont raccordements</i>	2	12 815	12 669
<i>Dont prestations</i>	3	3 671	3 196
<i>Autres recettes</i>	4	5 200	5 440
Autres produits		51 594	43 980
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	33 172	29 177
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	16 224	13 010
<i>Reprises sur amortissements</i>		367	124
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>		367	124
<i>Dont autres types de reprises</i>		0	0
<i>Reprises sur provisions</i>		15 857	12 886
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>		1 489	478
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		14 368	12 408
<i>Autres produits divers</i>	7	2 198	1 793
Total des produits		353 123	355 565

Charges d'exploitation détaillées (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2019	2020
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		155 525	147 401
<i>Accès réseau amont</i>	8	76 603	71 038
<i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>	9	22 570	23 729
<i>Redevances de concession</i>	10	4 709	4 811
<i>Autres consommations externes</i>	11	51 642	47 823
<i>Matériel</i>		17 453	15 346
<i>Travaux</i>		4 416	5 997
<i>Informatique et télécommunications</i>		4 660	4 911
<i>Tertiaire et prestations</i>		10 484	9 716
<i>Bâtiments</i>		5 386	5 617
<i>Autres achats</i>		9 242	6 236
Impôts, taxes et versements assimilés		14 740	15 196
<i>Contribution au CAS FACÉ</i>	12	6 872	6 918
<i>Autres impôts et taxes</i>	13	7 868	8 279
Charges de personnel	14	51 503	51 505
Dotations d'exploitation		72 659	72 311
<i>Dotation aux amortissements DP</i>	15	43 014	42 838
<i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>		27 123	27 989
<i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i>		15 891	14 849
<i>Dont autres amortissements</i>		0	0
<i>Dotation aux provisions pour renouvellement</i>	16	3 905	1 201
<i>Autres dotations d'exploitation</i>	17	25 740	28 272
Autres charges	18	9 229	7 326
Charges centrales	19	16 060	16 735
Total des charges		319 715	310 475

Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2019	2020
Montant	20	33 408	45 090

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

Contribution à l'équilibre (en k€) (Concession)

	2019	2020
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	33 408	45 090
Charge supplémentaire	8 168	19 259
Produit supplémentaire	0	0
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	25 240	25 831

Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Les recettes d'acheminement, localisées à plus de 99 %, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2020 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2020, entre la clôture de l'exercice 2020 et celle de l'exercice 2019 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT \leq 36 kVA ; clients BT $>$ 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Le chiffre d'affaires acheminement est de 290 280 k€ en 2020, en augmentation de 10 437 k€ par rapport à 2019 (279 843 k€) , soit + 3,7%. Cette augmentation porte sur les recettes des clients BT ayant une puissance souscrite \leq 36 kVA.

Au niveau national, le chiffre d'affaires acheminement est en hausse de +105M€ (0,8%). La diminution des volumes est plus que compensée par un effet prix lié à l'indexation du TURPE 5 de +3,04% au 01/08/2019 et +2,75% au 01/08/2020 (donnant lieu à une hausse du TURPE de +2,9% en moyenne).

L'indexation de 2.75% au 01/08/2020 s'explique notamment par un facteur d'apurement du CRCP de +1.86%. Cela signifie qu'en 2019, les charges effectivement supportées par Enedis n'ont pas été couvertes par ses recettes (effet prix défavorable sur les achats de pertes, rattrapage du FPE au titre des années 2012 à 2018 et recettes d'acheminement en retrait). Ce manque à gagner est rattrapé à postériori par une augmentation du tarif.

Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Le chiffre d'affaires raccordement est de 12 669 k€ en 2020, en baisse de 146 k€ par rapport à 2019 (12 815 k€), soit - 1,1 %.

Les recettes liées aux raccordements sont en diminution du fait de la diminution des chantiers liée à la crise sanitaire

Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes des prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Le chiffre d'affaires prestations est de 3 196 k€ en 2020, en baisse de 475 k€ par rapport à 2019 (3 196 k€), soit - 12,9 %.

Les recettes liées aux prestations sont en diminution du fait de la diminution des chantiers liée à la crise sanitaire.

Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations réalisées dans le cadre des entités mixtes Enedis-GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.

Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les autres recettes sont de 5 440 k€ en 2020, en hausse de 240 k€ par rapport à 2019 (5 200 k€), soit - 4,6 %.

Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main-d'œuvre, etc.) concourant à la création des stocks et des immobilisations au cours d'un exercice donné.

NB : Les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national (comme les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

La production stockée et immobilisée est de 29 177 k€ en 2020, en baisse de 3 995 k€ par rapport à 2019 (33 172 k€), soit - 12 %.

La production immobilisée est en net recul essentiellement liée au ralentissement des chantiers d'investissement et du déploiement de Linky du fait de la crise sanitaire

Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres natures de reprises d'amortissements ;
- des reprises de provisions pour renouvellement (PR) ;
- d'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont

enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont imputées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

À noter qu'en 2020, la quasi-totalité des « autres reprises d'amortissements » est reclassée en « autres natures de reprises de provisions ». Afin de faciliter la comparabilité des exercices, ce reclassement est également réalisé sur 2019.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les reprises sur amortissements et provisions sont de 13 010 k€ en 2020, en baisse de 3 214 k€ par rapport à 2019 (16 224 k€), soit - 19,8 %.

Les reprises de provision sont en forte baisse, principalement liée à 3 effets :

- La reprise FPE de +140M€ intervenue en 2019 sans équivalent en 2020 au niveau national
- La mise en place du nouveau contrat sur les reprises de provisions pour renouvellement
- Des reprises en lien avec la poursuite des dénouements positifs sur les litiges photovoltaïques au niveau national

Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance), ainsi que des correctifs éventuels d'inventaire patrimonial.

Dans les cas où ils ne lui sont pas directement imputables, ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Autres produits divers sont de 1.793 k€ en 2020, en baisse de - 405 k€ par rapport à 2019 (2 198 k€), soit + 18,4 %.

Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les charges d'accès au réseau amont de transport affectées à la concession sont de 71 038 k€ en 2020, en baisse de 5 565 k€ par rapport à 2019 (76 603 k€), soit - 7,3 %.

Au niveau national, les évolutions par rapport à 2019 sont les suivantes :

- Les soutirages diminuent de -14,8 TWh en raison des effets climatiques (-6,8 TWh), et de la diminution des volumes hors climat du fait de la crise sanitaire (-8,4 TWh).
- La production décentralisée nette de refoulement est en hausse de +6,6 TWh
- Les injections RTE, y compris effet climat, sont en diminution de -18,2 TWh, en lien avec la baisse des soutirages et la hausse de la production décentralisée.

Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage).

Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie, ainsi que les certificats de capacité associés. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les achats d'énergie pour compenser les pertes sur le réseau affectées à la concession sont de 23 729 k€ en 2020, en hausse de 1 159 k€ par rapport à 2019 (22 570 k€), soit + 5,1 %.

Cette évolution est due à une hausse des tarifs de rachat d'énergie.

Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Cf. se référer au paragraphe dédié dans le CRAC.

Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en six sous-rubriques.

- Les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR.
- Les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs.
- Les **achats d'informatique et télécommunication** comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance, etc.). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **autres achats** regroupent notamment les contributions d'Enedis au Fonds de péréquation de l'électricité et divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les redevances d'occupation du domaine public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les autres consommations externes sont de 47 823 k€ en 2020, en baisse de 3 819 k€ par rapport à 2019 (51 642 k€), soit - 7,4 %.

Les autres consommations sont en baisse marquée du fait :

- Du ralentissement des chantiers et de la pose des compteurs Linky du fait de la crise sanitaire ;
- D'une baisse des frais de déplacement du fait de la crise sanitaire (tertiaire et prestations) ;
- D'une baisse des charges FPE liée à l'enregistrement en 2019 du rattrapage des contribution 2012 à 2018 (autres achats).

Note 12 - Contribution au CAS-FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 93 % aux besoins de financement du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2 000 habitants en 2019) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants en 2019).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- **cotisation foncière des entreprises** (CFE) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources, etc.);
- **imposition forfaitaire des entreprises de réseau** (IFER) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés ;
- **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties** (TF) : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources, etc.);
- **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux, etc.), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

S'agissant des **autres impôts et taxes**, la variation de +5,6 % (soit + 411 k€) en hausse notamment du fait de l'augmentation des bases imposables et de l'évolution du mode de détermination de la taxe d'apprentissage en 2020.

Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main-d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les charges de personnel sont stables par rapport à 2019.

Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

La dotation aux amortissements DP sont stables par rapport à 2019.

Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin du contrat de concession, et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

La dotation aux provisions pour renouvellement est en baisse du fait de l'application du nouveau contrat.

Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées ;
- dotations aux autres provisions pour charges ;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les autres dotations d'exploitation sont en hausse au niveau national par :

- La hausse des dotations pour risque d'impayés du fait de la crise sanitaire ;
- La hausse des provisions pour avantages au personnel.

Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend notamment :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif, et notamment mises au rebut ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les pénalités pour coupures longues (> 5h) versées aux clients ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non récurrents ; ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée ; lorsque ces charges concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les autres charges sont en baisse au niveau national du fait de :

- La baisse des indemnités pour coupures longues (exceptionnellement élevées en 2019 du fait de l'épisode neige collantes de novembre 2019) ;
- La variation à la baisse des charges liées aux écritures Recotemp ;
- La hausse des charges d'impayés.

Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2020.

Les charges centrales sont en hausse au niveau national de 839M€ en 2020, en augmentation de +28M€ (+3,4%), essentiellement portée par :

- Une hausse des prestations SI;
- La mise en place de protocoles d'indemnisation des entreprises de pose et de relève dans le cadre de la crise sanitaire

Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉPARTITION RETENUES POUR LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

Produits à répartir	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	286 247	4 033	Au prorata du localisé	2,0%
Raccordements	12 669	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Prestations	3 192	4	Au prorata du localisé	1,9%
Autres recettes	184	5 256	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Production stockée et immobilisée	17 389	11 788	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Reprise sur amortissements et provisions</i>	602	12 408	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	124	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont autres types de reprises</i>	0	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>	478	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>	0	12 408	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Autres produits divers</i>	17	1 776	Au prorata du nombre de clients	36,7%

Charges à répartir				
	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Accès réseau amont	0	71 038	Au prorata des consommations	37,8%
Achats d'énergie	0	23 729	Au prorata des consommations	37,8%
Redevances de concession	4 811	0	Non applicable	-
Matériel	8 805	6 542	Clé composite Matériel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	25,9%
Travaux	5 653	344	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Informatique et télécommunications	0	4 911	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Tertiaire et prestations	0	9 716	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Bâtiments	0	5 617	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Autres achats	601	5 635	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Contribution au CAS-FACÉ	6 918	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ	34,6%
Autres impôts et taxes	3 689	4 590	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Charges de personnel	8 390	43 116	Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	39,4%
Dotations aux amortissements DP	42 838	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dont amortissement des financements du concessionnaire	27 989	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers	14 849	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dotations aux provisions pour renouvellement	1 201	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Autres dotations d'exploitation	0	28 272	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Autres charges	2 214	5 112	Au prorata du nombre de clients	36,7%

* Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

** Pour les « Autres impôts et taxes », plusieurs clés de répartition interviennent.

4.1.2. LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

Éléments exceptionnels (en k€) (Concession)	
	2020
Produits	5 404
Charges	5 250
Produits - charges	154

4.1.3. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES GRANDES RUBRIQUES DE CHARGES ET DE PRODUITS DU CONCESSIONNAIRE DANS LE CADRE TARIFAIRE EN VIGUEUR

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolution des différents postes de charges d'exploitation et produits d'exploitation intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent principalement des délibérations de la CRE du 28 juin 2018 (TURPE 5 *bis* HTA-BT) et du 21 janvier 2021 (TURPE 6 HTA-BT).

Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration des tarifs.

Les volumes acheminés et, en corollaire, le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières futures pourront être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduira également dans les CRAC de la concession.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

Principaux éléments des délibérations de la CRE du 28 juin 2018 et du 21 janvier 2021 relatifs à l'évolution prévisionnelle des charges d'exploitation et des produits d'exploitation entre 2020 et 2021

Charges nettes d'exploitation

D'un point de vue tarifaire, les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées :

- des charges liées à l'exploitation du système électrique composées :
 - des charges d'accès au réseau public de transport,
 - des autres charges liées à l'exploitation du système électrique;
- des autres charges nettes d'exploitation.

A) Charges liées à l'exploitation du système électrique

1) Charges d'accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport.

Pour 2021, la CRE a estimé le montant prévisionnel des charges d'accès au réseau public de transport sur la base notamment :

- de l'évolution prévisionnelle du TURPE HTB prévue par la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB (TURPE 6 HTB);
- des hypothèses d'évolution des volumes de soutirage sur le réseau public de transport prévues dans le cadre de cette même délibération.

Les montants prévus pour 2020 et 2021 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivants :

Charges d'accès au réseau public de transport (M€ courants)			
	2020	2021	Variation (en %)
Charges d'accès au réseau public de transport	3 660	3 617	-1.2%

2) Autres charges liées à l'exploitation du système électrique

Les autres charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux.

Pour 2021, la CRE a estimé le montant prévisionnel des achats de pertes sur la base des estimations de volumes acheminés et de coûts de l'énergie présentées par Enedis qui tiennent notamment compte des effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19. S'agissant des volumes, la trajectoire des volumes de pertes résulte des effets conjugués de la hausse des pertes techniques résultant du développement de la production décentralisée et de la baisse des pertes non techniques permise par le déploiement des compteurs évolués.

Les montants prévus pour 2020 et 2021 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivants :

Autres charges d'exploitation du système électrique (M€ courants)

	2020	2021	Variation (en %)
Autres charges liées à l'exploitation du système électrique	952	1 238	30.0%
Dont achats de perte	892	1 202	34.8%

B) Autres charges nettes d'exploitation

Les autres charges nettes d'exploitation correspondent notamment :

- aux autres achats et services (dont font partie les redevances de concession), aux charges de personnel et aux impôts et taxes ;
- déduction faite des produits d'exploitation hors recettes d'acheminement (dont font partie les contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement).

La CRE a retenu le niveau des charges atteint par Enedis au cours de la période tarifaire TURPE 5 HTA-BT comme référence pour ses travaux d'analyse, afin de faire bénéficier les consommateurs des gains de productivité réalisés par Enedis pendant cette période. La CRE s'est ainsi appuyée sur les données constatées de l'exercice 2019 afin d'apprécier les trajectoires prévisionnelles présentées par Enedis, tout en tenant compte :

- des facteurs exceptionnels ou non récurrents intervenus au cours de cet exercice ;
- des nouveaux projets et des évolutions connues susceptibles d'avoir des effets sur le niveau des charges d'Enedis au cours de la période tarifaire.

Les montants prévus pour 2020 et 2021 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivants :

Autres Charges nettes d'exploitation (M€ courants)

	2020	2021	Variation (en %)
Autres charges nettes d'exploitation	4 743	4 613	-2.7%
Dont contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement	-687	-755	9.9%

Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement prévues pour 2020 et 2021 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivantes :

Recettes d'acheminement (M€ courants)

	2020	2021	Variation (en %)
Les recettes d'acheminement prévisionnelles	13 858	14 058	1.4%

NB : Comme le précise la délibération du 21 janvier 2021, la prévision de recettes au titre de 2021 est notamment fondée sur une évolution du TURPE au 1^{er} août 2021 de + 0,91 %.

4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi individualisé et localisé des compteurs Linky™ et des transformateurs HTA-BT.

Ces deux natures d'ouvrages (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire. Les valeurs en magasin associées à ces ouvrages sont réparties dans chaque concession concernée par le magasin au prorata des valeurs des ouvrages localisés de ladite concession, elles sont présentées de façon agrégée par nature d'ouvrage.

Dans la continuité de l'amélioration de la gestion des ouvrages et en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Enedis a également engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation des ouvrages de branchement, qui ont permis d'aboutir en 2018 à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 (Marché d'affaires) et en 2019 à la finalisation du dénombrement et de la localisation des colonnes montantes électriques :

- pour le matériel de comptage, incluant les compteurs C1-C4 et les modems, l'inventaire a été réalisé à partir des bases de données techniques mises à jour suite au chantier « fin des TRV Jaune et Vert » ;
- pour les colonnes montantes électriques, cet inventaire a été mené en croisant la liste des points de livraison groupés à une même adresse avec les données cadastrales. Cette méthode, présentée aux autorités concédantes en 2018, permet de localiser plus précisément par commune les valeurs patrimoniales représentatives des colonnes montantes électriques et de mettre en place une gestion individualisée des nouveaux ouvrages.

Les valeurs définitives de la localisation sont désormais intégrées dans le tableau « Valeur des ouvrages concédés au 31 décembre » sur les nouvelles lignes « Compteurs marché d'affaires » et « Ouvrages collectifs de branchement ».

Dans le cadre de l'individualisation des colonnes montantes électriques, des études de durée de vie ont été lancées fin 2017. Ces études ont porté sur la tenue technique des ouvrages (revue des prescriptions des matériels et réalisation de tests de vieillissement de matériels prélevés sur leur lieu d'exploitation par des laboratoires indépendants), leurs conditions d'exploitation (études d'incidentologie en fonction de l'âge des ouvrages et analyses statistiques du stock) et l'évolution du parc.

Les études ont été finalisées à la fin de l'année 2019, permettant à Enedis de conclure que la meilleure estimation de durée de vie de ces ouvrages est de 60 ans et de procéder à un changement d'estimation dans ses comptes au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des colonnes montantes électriques.

À compter de 2020, les dotations aux amortissements des colonnes montantes électriques sont calculées sur leur durée de vie résiduelle sur la base d'une durée totale de 60 ans.

L'article 176 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), a clarifié le régime juridique des colonnes montantes électriques :

- les colonnes montantes électriques mises en service avant la publication de la loi ELAN appartiennent au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD), à l'issue d'un délai de deux ans, soit au 24 novembre 2020, hors revendication de la propriété de ces ouvrages par les propriétaires ou copropriétaires des immeubles dans lesquels ils sont situés. Le transfert est effectué à titre gratuit, sans contrepartie pour le gestionnaire de réseau ;
- les colonnes montantes électriques mises en service depuis la publication de la loi ELAN appartiennent au RPD ;
- Enedis n'est tenue à aucune obligation financière liée aux provisions pour renouvellement des colonnes montantes électriques ainsi transférées au RPD.

Dans le cadre de l'application de cette loi, Enedis a mis en place dès 2018, un dispositif pour recueillir et traiter les demandes de transfert anticipé de la part des propriétaires de colonnes montantes électriques jusqu'ici hors concession. Conformément à la loi, ce dispositif a pris fin en novembre 2020, et l'ensemble des colonnes identifiées hors concession et non revendiquées par leurs propriétaires ont été intégrées dans le patrimoine des concédants.

Conformément aux règles comptables, les colonnes ont dans un premier temps été valorisées à leur valeur vénale. En l'absence de marché, cette valeur est calculée à partir du coût de remplacement, corrigé d'un coefficient d'obsolescence tenant compte du palier technologique de la colonne, ainsi que d'un coefficient de vétusté tenant compte des amortissements « théoriques » cumulés depuis la mise en exploitation réelle de la colonne.

Néanmoins, dans sa délibération du 21 janvier 2021 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité applicable à compter du 1^{er} août 2021, la CRE a communiqué la valeur des colonnes montantes électriques qu'elle retiendra pour la rémunération d'Enedis, montant qui est inférieur à la valeur vénale basée sur un coût de remplacement de ces colonnes, telle que calculée initialement, comme indiqué ci-dessus.

La CRE déterminant ainsi les flux de trésorerie futurs auxquels Enedis aura droit en contrepartie de ses obligations de gestionnaire de réseau, cette valeur s'impose pour apprécier la valeur vénale d'ensemble des colonnes montantes électriques remises à titre gratuit dans le cadre de la loi ELAN, en application de l'article 213-4 du Plan Comptable Général. La valeur nette des colonnes inscrites dans le patrimoine concédé au titre de la loi ELAN a donc été ajustée en conséquence globalement dans les comptes 2020 de la société Enedis.

Cependant, la délibération ayant été communiquée bien après la clôture du système de comptabilité auxiliaire, il n'a pas été possible de retranscrire ces ajustements dans la comptabilité de chaque concession à fin décembre 2020. Cette opération sera réalisée en bonne et due forme en 2021, en date d'effet 1^{er} janvier, sur l'ensemble des colonnes concernées. Les valeurs figurant dans les CRAC 2020 ne reflètent donc pas la valeur définitive du patrimoine, ni les impacts résultats générés par ces ajustements, toutefois le rapport de fiabilité visé à l'article 6 de l'arrêté du 10 février 2020 relatif à l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages, détaillant les valeurs définitives, sera mis à la disposition des autorités concédantes, dès que disponible, à leur demande. Il sera complété d'un inventaire détaillé des valeurs brutes d'actif ajustées colonnes par colonnes.

La valeur avant ajustement des colonnes montantes électriques transférées dans le cadre de la Loi ELAN, telle que figurant dans les comptes de la concession en 2020, est comptabilisée dans la ligne « Ouvrage collectif de branchement ».

À noter que les travaux d'individualisation et de localisation se poursuivent sur les autres natures de branchements constitués essentiellement par les liaisons réseau, les dérivations individuelles et les disjoncteurs.

Les valeurs immobilisées des ouvrages ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial, dont les autres natures de branchements, restent affectées par concession en fonction de clés.

LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Valeur des ouvrages concédés (en k€)					
	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	552 027	255 794	296 232	758 133	67 043
<i>Dont aérien</i>	74 859	52 591	22 269	139 224	33 114
<i>Dont souterrain</i>	477 168	203 204	273 964	618 909	33 929
Canalisations BT	467 440	208 091	259 349	647 444	50 325
<i>Dont aérien</i>	141 166	78 115	63 051	233 214	30 171
<i>Dont souterrain</i>	326 274	129 976	196 298	414 230	20 154
Postes HTA-BT	167 292	104 021	63 271	233 312	31 258
Transformateurs HTA-BT	52 081	24 977	27 104	68 937	6 733
Comptage	46 865	5 534	41 331	46 865	0
<i>Dont compteurs Linky™</i>	44 452	4 892	39 560	44 452	0
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	2 414	642	1 771	2 414	0
Ouvrages collectifs de branchement*	35 187	12 230	22 957	43 359	1 734
Autres biens localisés	10 569	4 947	5 622	11 538	401
Ouvrages de branchement non localisés	320 985	131 251	189 734	405 556	18 328
Comptage non localisés	41 672	30 744	10 928	41 672	0
Autres biens non localisés	6 153	2 376	3 778	6 627	383
Total	1 700 271	779 965	920 306	2 263 444	176 203

* Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production, ou à la valeur vénale (cas des colonnes « loi ELAN » dont la méthode de valorisation est explicitée ci-dessus et qui sera ajustée dans les comptes auxiliaires de 2021).

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2020, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

MODE ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Durées d'utilité estimées

Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans
Compteurs Linky	20 ans
Autres installations de comptage	20 à 30 ans*
Colonnes montantes électriques	60 ans
Autres ouvrages de branchements	40 ans

* Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

Périodiquement, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Les travaux d'individualisation menés actuellement vont notamment permettre d'affiner, dans le temps, ces paramètres par composant, pour un plus juste reflet de la réalité patrimoniale.

LA VARIATION DES ACTIFS CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2020

Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 2020 (en k€) (Mise en service)

	Valeur brute au 01/01/2020 pro forma	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concedants & tiers)	Retraits et transferts en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2020
Canalisations HTA	539 593	14 017	582	-2 165	552 027
<i>Dont aérien</i>	74 056	1 386	0	-582	74 859
<i>Dont souterrain</i>	465 537	12 632	582	-1 583	477 168
Canalisations BT	454 899	9 888	3 508	-855	467 440
<i>Dont aérien</i>	138 641	2 999	61	-535	141 166
<i>Dont souterrain</i>	316 258	6 890	3 447	-320	326 274
Postes HTA-BT	160 907	4 883	153	1 349	167 292
Transformateurs HTA-BT	51 060	1 321	7	-308	52 081
Comptage	35 128	11 949	0	-211	46 865
<i>Dont compteurs Linky™</i>	32 797	11 840	0	-186	44 452
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	2 331	108	0	-25	2 414
Ouvrages collectifs de branchement*	29 451	1 043	4 987	-294	35 187
Autres biens localisés	9 448	1 336	1	-216	10 569
Comptage non localisé	44 583	421	0	-3 332	41 672
Ouvrages de branchements non localisés	309 938	9 126	1 729	192	320 985
Autres biens non localisés	5 000	1 139	0	15	6 153
Total	1 640 007	55 122	10 967	-5 825	1 700 271

* Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2020.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis. À noter que, le cas échéant, les colonnes transférées en application de la loi Elan, sont intégrées dans cette colonne, puisque réputées comme financées par le concédant.

SYNTHÈSE DES PASSIFS DE CONCESSION

Les passifs de concession sont de nature différente selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

Droits sur les ouvrages existants (en k€) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	898 265	920 307	2,5%
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	567 343	586 298	3,3%

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

Droits sur les ouvrages futurs (en k€) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	274 231	286 163	4,4%

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

Montant des droits du concédant (en k€) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	605 153	620 172	2,5%

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

Provision pour renouvellement (en k€) (Concession)

	2019	2020
Provision	179 103	176 203

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

4.3. Les flux financiers de la concession

LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt :

1 - Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux clients pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les clients et le concessionnaire.

Montant de la part R1 (en €) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Part R1 versée	780 438	1 011 447	29,6%
<i>Dont part R1 versée au titre des années antérieures</i>	0	0	-

2 - Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé

C'est la part R2 de la redevance, dite « d'investissement ». Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

Montant de la part R2 (en €) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Part R2 versée	3 928 657	3 800 000	-3,3%
<i>Dont part R2 versée au titre des années antérieures</i>	580 205	0	-

LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

A noter, la contribution complémentaire de 250 000 € au titre de la résorption de fils nus.

Montant de la participation (en €) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Article 8 « Travaux environnement »	1 700 000	1 700 000	0,0%

Les producteurs auto-
consommateurs équipés du
compteur Linky sont désormais
mis en service en 24 heures !





ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ ENEDIS

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	162
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2020	170
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	172



LES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ

1.1. Le réseau et la qualité de desserte

SITUATION GLOBALE DU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2020

Réseau HTA (*en m*) (Concession)

	2019	2020	Variation (<i>en %</i>)
Réseau souterrain	7 420 288	7 574 518	2,1%
Réseau torsadé	2 894	2 161	-25,3%
Réseau aérien nu	3 704 899	3 671 706	-0,9%
Réseau total aérien	3 707 793	3 673 867	-0,9%
Total réseau HTA	11 128 082	11 248 385	1,1%
Taux d'enfouissement HTA	66,7%	67,3%	1,0%

Postes HTA-BT (*en nb*) (Concession)

	2019	2020	Variation (<i>en %</i>)
Postes situés dans une commune rurale*	4 418	4 443	0,6%
Postes situés dans une commune urbaine*	8 321	8 354	0,4%
Total postes HTA-BT	12 739	12 797	0,5%
<i>Dont postes sur poteau</i>	3 525	3 493	-0,9%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	247	240	-2,8%
<i>Dont postes cabines basses</i>	4 406	4 402	-0,1%
<i>Dont autres postes</i>	4 561	4 662	2,2%

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Réseau BT (*en m*) (Concession)

	2019	2020	Variation (<i>en %</i>)
Réseau souterrain	5 278 662	5 375 384	1,8%
Réseau torsadé	5 260 377	5 284 462	0,5%
Réseau aérien nu	1 587 437	1 556 975	-1,9%
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	212 058	196 164	-7,5%
Réseau total aérien	6 847 814	6 841 437	-0,1%
Total réseau BT	12 126 476	12 216 821	0,7%
Taux d'enfouissement BT	43,5%	44,0%	1,1%

Départs alimentant la concession (Concession)

	2019	2020
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	55	55
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	-	-

* Organe de manœuvre télécommandé.

L'indicateur «Nombre moyen d'OMT/départ HTA aérien» est calculé pour les départs qualifiés d'aériens à 95%. La FDE n'ayant aucun départ aérien supérieur ou égal à 95% n'est pas concernée par cet indicateur.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

Ouvrages par tranche d'âge (en km ou en nb de postes) (Concession)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	2 117	1 484	1 528
≥ 10 ans et < 20 ans	1 613	1 734	1 460
≥ 20 ans et < 30 ans	2 611	2 474	2 254
≥ 30 ans et < 40 ans	2 180	1 790	2 723
≥ 40 ans	2 678	4 705	4 832

Nota : S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2020

En 2020, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)

	2019	2020
Souterrain	183 691	137 828
Torsadé	530	-530
Aérien nu	913	1 060
Total	185 134	138 358
Dont pour information		
<i>Extension</i>	88 742	61 897
<i>Renouvellement*</i>	73 822	57 441
<i>Renforcement</i>	22 570	19 020

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)

	2019	2020
Souterrain	79 451	65 973
Torsadé	45 968	37 168
Aérien nu	-20	250
Total	125 399	103 391
Dont pour information		
<i>Extension</i>	58 792	51 010
<i>Renouvellement*</i>	55 107	39 908
<i>Renforcement</i>	11 500	12 473

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LES PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE ET LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

Coupures liées à des incidents

 (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	3,5	3,7	6,9%
<i>Dont réseau aérien</i>	1,5	2,0	32,5%
<i>Dont réseau souterrain</i>	1,0	0,9	-13,9%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	9,7	11,4	17,1%
<i>Dont réseau aérien</i>	4,6	5,9	29,5%
<i>Dont réseau souterrain</i>	2,0	2,4	19,6%
Nombre de coupures sur incident réseau	2 376	2 765	16,4%
<i>Longues (> à 3 min)</i>	1 562	1 799	15,2%
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	814	966	18,7%

Pour rappel, les taux d'incidents présentés ci-dessus sont des indicateurs de l'origine des incidents sur l'ensemble d'un réseau. Ainsi, en prenant l'exemple du réseau HTA : le nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau s'obtient en divisant le nombre d'incidents constatés sur le réseau HTA par la longueur totale du réseau HTA.

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux

 (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	1 354	1 615	19,3%
<i>Nombre sur réseau BT</i>	672	741	10,3%
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	682	874	28,2%
Temps moyen	14	18	30,9%

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT (Concession)			
	2019	2020	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	428	682	59,3%
<i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	-	69	-
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	-	-	-
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	64 208	75 387	17,4%
<i>Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	31 339	37 929	21,0%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	29 030	40 592	39,8%

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelles que soient la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

Fréquence des coupures (Concession)			
	2019	2020	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	0,7	0,7	1,6%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	1,3	1,4	1,5%

LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou -10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA-BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension (en %) (Concession)		
	2019	2020
Taux de départs BT > 10 %	1,4%	1,5%
Taux de départs HTA > 5 %	3,4%	2,3%

1.2. Le raccordement des clients

LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

Au niveau national, et du fait de la crise sanitaire, l'activité raccordement des consommateurs, hors branchement provisoire, a baissé de 10 % en 2020 comparativement à l'année 2019. Du fait de la période de confinement, cette baisse est de 20 % sur le premier semestre 2020. Le second semestre a été marqué par une forte activité, d'un niveau comparable à 2019.

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements ci-après :

Nombre de raccordements neufs réalisés (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
En BT et de puissance ≤ à 36 kVA	4 187	3 426	-18,2%
<i>Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau</i>	3 408	2 890	-15,2%
<i>Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau</i>	164	126	-23,2%
<i>Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i>	615	410	-33,3%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	217	152	-30,0%
En HTA	39	34	-12,8%
Nombre total des raccordements neufs réalisés	4 443	3 612	-18,7%

LE DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au plan national, le délai moyen de réalisation des travaux (avec et sans adaptation de réseaux) est de 91,5 jours calendaires. La hausse est liée à un décalage dans la réalisation des chantiers du fait de la crise sanitaire de la Covid-19.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA	54	69	28,3%

L'ENVOI DES DEVIS DE RACCORDEMENT

Le délai moyen de transmission des devis constaté en 2020 pour l'ensemble des raccordements (avec et sans adaptations de réseaux) d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est de 16,5 jours calendaires (contre 18,3 jours en 2019).

En ce qui concerne les raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (avec et sans adaptations de réseaux) à partir d'énergie renouvelable, le délai moyen d'envoi des devis constaté au niveau national a presque été divisé par deux en 2020 : il ressort à 6,2 jours calendaires, contre 12,3 jours en 2019.

Les délais d'envoi des devis de raccordement continuent donc à se réduire.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	89,9%	87,4%	-2,8%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	9	8	-5,5%

Producteurs BT de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	98,8%	97,6%	-1,3%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	11	8	-31,0%

LE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au niveau national, en 2020, les travaux de raccordement sont réalisés dans les délais convenus avec les clients dans 89,3 % des cas (contre 92,2 % des cas en 2019). Cette baisse est liée à un décalage dans la réalisation des chantiers du fait de la crise de la Covid-19.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Taux de réalisation des travaux dans les délais convenus (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau)	92,5%	93,9%	1,5%

LE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS

En 2020, au périmètre national, le nombre de raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a baissé de 13 % avec 23 500 raccordements réalisés.

Par ailleurs, en 2020 et au périmètre national, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production BT de puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA, s'élève à 4 120, en progression de près de 25 % par rapport à 2019.

Enfin, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production HTA, s'élève à 348.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production est caractérisée par les données suivantes :

Raccordements d'installations de production individuelles neuves réalisés (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Raccordements BT ≤ à 36 kVA sans adaptation de réseau	585	541	-7,5%
Raccordements BT ≤ à 36 kVA avec adaptation de réseau	3	7	133,3%
Raccordements BT compris entre 36 et 250 kVA	9	16	77,8%
Raccordements HTA ≥ 250 kVA	14	6	-57,1%

Quantité d'énergie produite par type de production et nombre d'installation

	Eolien	Hydraulique	Photovoltaïque	Autre
Nombre de sites	123	8	7 691	60
Somme puissance totale	976 342	493	36 120	147 319
Somme énergie totale (Kwh)	2 536 272 420	1 481 969	28 350 968	478 047 315





LA LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

La liste détaillée des investissements réalisés par Enedis en 2020 sera transmise sur clé USB en annexe de ce compte-rendu d'activité.

2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires



3

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS

L'ORGANISATION RÉGIONALE ET TERRITORIALE D'ENEDIS

Enedis est organisée en 25 Directions Régionales sur l'ensemble du territoire français. La Direction Régionale Nord-Pas de Calais emploie près de 2000 personnes et une centaine d'apprentis chaque année. Deux Directions Territoriales, une par département, accompagnent l'ensemble des collectivités locales et leurs 2 080 757 habitants. Concernant la Direction Territoriale Pas-de-Calais, ce sont 10 agents au service de l'ensemble des collectivités.

La Direction Territoriale
Pas-de-Calais,

Sylvie ADAM
Assistante de direction
03 21 07 53 21
sylvie.adam@enedis.fr

Jérôme MARKIEWICZ
Directeur territorial
06 62 26 09 84
jerome.markiewicz@enedis.fr

Justine SCHNEBLE
Adjointe au Directeur
07 61 87 54 15
justine.schneble@enedis.fr

Philippe JORE
Manager territorial
06 60 67 48 02
philippe.jore@enedis.fr

Guillaume DEROUARD
Manager territorial
06 99 66 72 69
guillaume.derouard@enedis.fr

Jean-Paul GEORGE
Manager territorial
06 61 21 62 01
jean-paul.george@enedis.fr

Philippe LABARRE
Manager territorial
06 17 40 31 92
philippe.labarre@enedis.fr

Christophe MARTIN
Manager territorial
06 62 08 79 83
christophe-c.martin@enedis.fr

Patrick MAJORCZYK
Manager territorial
06 67 32 17 23
patrick.majorczyk@enedis.fr

Christophe COUVREUR
Manager territorial
06 21 03 32 61
christophe.couvreur@enedis.fr

58,4 minutes HIX et hors RTE* :
un critère B national
satisfaisant, un très bon
résultat du fait d'un contexte
climatique favorable.

* Hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE.

ADDENDUM

Le compte-rendu d'activité de concession d'Enedis de 2020 envoyé par mail le 31 mai 2021 comportait les éléments suivants erronés et à modifier comme suit :

Les éléments corrigés ont été présentés lors du portage du CRAC le 20 octobre 2021 et ont fait l'objet d'échanges entre la FDE 62 et Enedis lors de différentes réunions.

- Le critère B structurel et le critère B climatique

Le CRAC 2020 spécifiait à la page 63 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Critère B structurel	37,7	35,1	40,7	32,1	25,2	28,0	27,02
Critère B climatique	20,3	22,3	32,8	46,6	6,1	9,6	6,95

Un critère B climatique qui passe de 9,6 à 6,8 minutes entre 2019 et 2020 alors que l'année 2019 était considérée comme une année calme d'un point de vue climatique avec un seul évènement important, la tempête de neige et de vent baptisée Gabriel du 3 janvier 2019.

A modifier par :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Critère B HIX Climatique	20,30	22,43	32,93	51,77	6,08	10,05	6,95
Critère B HIX Structurel	44,20	41,22	46,73	32,63	29,67	31,70	26,99

Un critère B climatique qui passe de 10,05 à 6,95 minutes entre 2019 et 2020 alors que l'année 2019 était considérée comme une année calme d'un point de vue climatique avec uniquement quelques évènements à souligner la tempête Eberhard (Mars 2019), l'épisode de canicule (25 juillet 2019) et l'épisode venteux (14 octobre 2019).

Le critère B structurel est calculé avec tiers.

- **L'analyse du critère B**

Le CRAC 2020 spécifiait à la page 63 :

En outre, nous pouvons spécifier une baisse du critère B de 48% de baisse sur la période 2018 -2020 versus 2012 - 2017. En effet, le critère B moyenne sur la période 2012 - 2017 était de 71,2 minutes alors que sur la période 2018 - 2020, il est de 36,9 minutes.

A modifier par :

En outre, nous pouvons spécifier une baisse du critère B Incidents HIX de 48% de baisse sur la période 2018 -2020 versus 2012 - 2017. En effet, le critère B Incidents HIX moyenne sur la période 2012 - 2017 était de 73,40 minutes alors que sur la période 2018 - 2020, il est de 37,17 minutes.

- **La tempête CIARA**

Le CRAC 2020 spécifiait à la page 64 :

Du 8 au 11 février : la tempête CIARA (classée exceptionnelle) traverse le département du Pas-de-Calais :

- 134 incidents

A modifier par :

Du 8 au 11 février : la tempête CIARA (classée exceptionnelle) traverse le département du Pas-de-Calais :

- 120 incidents

- **Les objectifs du PPI**

Le CRAC 2020 spécifiait aux pages 72 :

Ambition 1 :

	2020	% prévu / objectif PPI	Objectif PPI
Réseau HTA fiabilisé	120 km	37,5 %	320 km
<i>Dont enfouis</i>	35 km		
<i>Dont PDV avec immobilisation</i>	55 km		
<i>Dont PDV sans immobilisation</i>	30 km		
Réseau BT fils nus fiabilisé	40 km	29,6 %	135 km
<i>Dont faibles sections</i>	18 km	51,43%	35 km
Nombre d'OMT posés	37	148 %	25

Ambition 3 :

	2020	% prévu / objectif PPI	Objectif PPI
Linéaire CPI HTA résorbé	34 km	26,5 %	128 km
<i>Dont km prioritaires</i>	33,2 km	34,6 %	96 km
Linéaire CPI BT résorbé (<i>yc neutre périphérique et cuivre 1946</i>)	4,5 km	20,5 %	22 km

A modifier par :

Ambition 1 :

	2020	% prévu / objectif PPI	Objectif PPI
Réseau HTA fiabilisé	119 km	37,15 %	320 km
Dont enfouis	34 km		
Dont PDV avec immobilisation	55 km		
Dont PDV sans immobilisation	30 km		
Réseau BT fils nus fiabilisé	30 km	22,56 %	135 km
Dont faibles sections	16 km	45,40%	35 km
Nombre d'OMT posés	37	148 %	25

AMBIION 3

Nombre de kilomètres de CEHTA résorbés	34
Nombre de kilomètres posés	282
Taux d'incidents HTA aux 100 km CEHTA hors tiers	0
Taux d'incidents HTA aux 100 km HTA hors tiers	1
Nombre de kilomètres de CEHTA résorbés et cumulés 1940/21 résorbés	4
Taux d'incidents HTA aux 100 km résorbés hors tiers	0

A modifier par :

Ambition 1	2020
Taux de clients subissant plus de 6 CL ou 13h cumulées sur le territoire défini : CC de la région d'Audruicq, CC du Pays de Lumbres, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays d'Opale et CC de Desvres Samer	4.68%
Nombre de km HTA aériens fiabilisés (enfouissement + rénovation programmée)	118.89
Nombre de km HTA enfouis	33.93
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien HTA hors tiers	4.36
Nombre de km BT aériens nu résorbés	30.46
Nombre de km BT aériens faibles sections résorbés	15.89
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers	8.21
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers	29.09
<i>Dont Siège "Fils nus"</i>	14.96
Nombre d'OMT posés	37
Nombre d'ILD posés	6

Ambition 2	2020
Critère B HIX Incident (hors RTE)	33.94
Critère B FDE HIX Incidents (hors RTE)	33.94
Critère B HIX Climatique	6.95
Critère B HIX Structurel	26.99
Communes à plus de 13 heures de critère B HIX incidents HTA	5
Communes à plus de 7 heures de critère B HIX incidents HTA deux années de suite	1
Nombre de villes ciblées avec un critère B HIX > 30 minutes	2
Nombre de départs HTA à plus de 70 CTB	0
<i>Nombre de départs HTA à plus de 25 CB</i>	2
Nombre de départs générant un critère B HIX > 0,5 min	11
Nombre de clients subissant par an plus de 70 CTB HTA HIX	0
Nombre de clients subissant par an plus de 25 CB HTA HIX	2556
Nombre de clients à plus de 6 CL	70
Nombre de clients à plus de 3 heures cumulées de CL	27060
Critère F - BT : fréquence moyenne de coupure en BT	2.05
Critère F - HTA fréquence moyenne de coupure en HTA	1.76
Taux de CMA	0.81 %
Communes ayant plus de 25 % de CMA	5

Suivi des critères EPCI	
Critère B HIX Incidents Hors RTE	
CC du Ternois	67,0
CC de la Région d'Audruicq	65,6
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	36,4
CC des Campagnes de l'Artois	50,6
CC de la Terre des Deux Caps	46,8
CA des Deux Baies en Montreuillois	20,3
CA du Grand Calais Terres et Mers	18,4
CC du Pays de Lumbres	45,8
CC Flandre Lys	36,4
CC des 7 Vallées	37,0
CA du Boulonnais	22,7
CA du Pays de Saint Omer	53,7
CA de Lens Liévin	21,2
CU d'Arras	25,4
CC du Sud Artois	62,6
CC du Haut Pays du Montreuillois	199,6
CA d'Hénin Carvin	20,1
CC du Pays d'Opale	67,8
CC de Desvres Samer	69,4
CC d'Osartis Marquion	17,9
Critère M HIX Incidents	
CC Région d'Audruicq	97,48
CC Pays de Lumbres	39,20
CC Haut Pays du Montreuillois	1104,31
CC Pays d'Opale	13,59
CC Desvres Samer	27,90
Sur la zone des 5 EPCI	124,54

Suivi des critères Villes	
Critère B HIX	
Arras	13.1
Béthune	22.3
Boulogne sur Mer	31.6
Calais	38.5
Hénin Beaumont	21.5
Le Touquet Paris Plage	18.7
Lens	16.2
Liévin	23.8
Critère B HIX Incidents Hors RTE	
Arras	11.0
Béthune	9.5
Boulogne sur Mer	20.2
Calais	17.9
Hénin Beaumont	14.1
Le Touquet Paris Plage	17.2
Lens	11.2
Liévin	17.0

Ambition 3	2020
Nombre de kilomètres de CPI HTA résorbés	33.70
dont kilomètres prioritaires	33.20
Taux d'incidents HTA aux 100 km CPI hors tiers	6.03
Taux d'incidents HTA aux 100 km Synthétique hors tiers	0.60
Nombre de kilomètres de CPI, neutre périphérique et cuivre 1946 BT résorbés	4.42
Taux d'incidents BT aux 100 km souterrain hors tiers	4.73

Nombre de coupures très brèves par EPCI	2020
CC Région d'Audruicq	6.80
CC Pays de Lumbres	12.70
CC Haut Pays du Montreuillois	17.70
CC Pays d'Opale	7.70
CC Desvres Samer	10.00

- **Compte client Linky particulier :**

Le CRAC 2020 spécifiait à la page 118 :

« [...], e client internaute peut associer autant de PDL dont il est titulaire ... ».

A modifier par :

« [...], le client internaute peut associer jusqu'à 10 PDL dont il est titulaire »

- **Note 4 : autres recettes**

Le CRAC 2020 spécifiait à la page 137 :

Les autres recettes sont de 5 440 k€ en 2020, en hausse de 240 k€ par rapport à 2019 (5 200k€), soit - 4,6 %.

A modifier par :

Les autres recettes sont de 5 440 k€ en 2020, en hausse de 240 k€ par rapport à 2019 (5 200k€), soit + 4,6 %.